



Summary
UIB
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

الإتحاد الدولي للبنوك

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Société anonyme au capital de 196 000 000 dinars divisé en 17 600 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars entièrement libérées et en 2 000 000 certificats d'investissement de nominal 10 dinars entièrement libérés

Siège Social : 65 Avenue Habib Bourguiba – 1000 Tunis –
Registre de commerce N° B 6151996
Tél 71 218 100 - Fax 71 218 009 E- mail web-uib.@uib.com.tn

Document de Référence
"Union Internationale de Banques 2014"

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le **02 SEP. 2014** sous le **N° 14 - 005 /** donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Madame Moufida Hamza
65, Avenue Habib Bourguiba -1001 Tunis
Tel : 71 218 574
E-mail : moufida.hamza@uib.com.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de L'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, UIB Finance Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn, ainsi que sur le site de l'UIB : www.uib.com.tn



Septembre 2014

Sommaire

Présentation résumée de la banque	7
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	10
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	19
1.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	20
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL.....	21
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE :	21
2.1.1. Dénomination et siège social :	21
2.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable :	21
2.1.3. Date de constitution et durée :	21
2.1.4. Objet social :	21
2.1.5. Registre de commerce :	22
2.1.6. Exercice social :	23
2.1.7. Capital social :	23
2.1.8. Nationalité :	23
2.1.9. Régime fiscal :	23
2.1.10. Matricule fiscal :	23
2.1.11. Clauses statutaires particulières :	23
2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque :	28
2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM :	28
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE :	28
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL :	29
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/07/2014 :	30
2.4.1. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/07/2014 :	31
2.4.2. Capital détenu par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/07/2014:	32
2.4.3. Nombre d'actionnaires au 31/07/2014:	33
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE UIB AU 31/12/2013	33
2.5.1. Présentation générale du groupe UIB :	33
2.5.2 Relations de l'UIB avec les sociétés du groupe UIB au 31/12/2013 :	36
2.6. RELATIONS DE L'UIB AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2013	41
2.6.1. Informations sur les engagements :	41

2.6.2 Garanties reçues de la Société Générale en couverture des engagements d'autres sociétés vis-à-vis de l'UIB :	42
2.6.3. Transferts de ressources :	43
2.6.4. Relations Commerciales :	43
2.7. DIVIDENDES :	46
2.8. MARCHE DES TITRES :	46
3.1. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'UIB :	47
3.2. ORGANISATION DE LA BANQUE	48
3.2.1 Organigramme Général de l'UIB au 31/12/2013 :	48
3.2.2 Gouvernance :	48
3.2.3. Contrôle interne :	52
3.2.4. Système d'information :	54
3.2.5. Politique sociale :	57
3.2.6. Effectifs et réseau de la banque :	57
3.3 ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2013 :	58
3.3.1. Les Ressources :	58
3.3.2. Les Emplois :	60
3.3.3. Les résultats d'exploitation :	62
3.4 ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 30/06/2014 :	65
3.4.1. Les Ressources :	65
3.4.2. Les Emplois :	66
3.4.3. Les résultats d'exploitation :	68
3.5. INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS AU 30/06/2014 :	71
3.6. MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET RISQUES	74
3.7. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE :	74
3.7.1 Risque lié aux fonds propres :	74
3.7.2 Risque de solvabilité :	74
3.7.3 Risque de liquidité :	75
3.7.4 Risque de crédit :	75
3.7.5 Risque de marché :	75
3.7.6 Risque de règlement :	77
3.7.7 Risque opérationnel :	77
3.7.8 Risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme :	78
3.8. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR:	79
3.9. LITIGE OU ARBITRAGE :	81
3.10. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE :	82
CHAPITRE 4 : PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTAT.....	83
4.1. PATRIMOINE DE LA BANQUE AU 31/12/2013 :	83
4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2013 :	83
4.1.2 Portefeuille titre au 31/12/2013 :	88

4.2. PATRIMOINE DE LA BANQUE AU 30/06/2014 :	91
4.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 30/06/2014:	91
4.2.2 Portefeuille titre au 30/06/2014:.....	91
4.3 ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS, CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIÈRES POSTÉRIEURS AU 30/06/2014:	93
4.4. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2013 :	94
4.4.1. Etats financiers comparés au 31 décembre :	96
4.4.2. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013:....	133
4.4.3 Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31/12/2013.....	142
4.4.4 Tableau des mouvements des capitaux propres :	151
4.4.5 Affectation des resultats :	151
4.4.6 Evolution des dividendes :	152
4.4.7 Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation :.....	152
4.4.8 Evolution des bénéfices nets :	152
4.4.9 Evolution de la marge brute d'autofinancement :	152
4.4.10 Emprunts obligataires garantis par l'UIB :	153
4.4.11. Encours emprunts obligataires émis par l'UIB :.....	153
4.4.12 Encours des emprunts obligataires souscrits par l'UIB :.....	153
4.4.13 Principaux indicateurs et ratios :	153
4.5 RENSEIGNEMENT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2013	155
4.5.1. Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2013	156
4.5.2. Etat des Engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2013 :.....	157
4.5.3. Etat de Résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2013 :.....	158
4.5.4. Etat de flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2013 :	159
4.5.5. Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 :.....	160
4.5.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 :.....	186
4.5.7 Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 :	189
4.6. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES ARRETES AU 30 JUIN 2014:	191
4.6.1. Bilan arrêté au 30 juin 2014	192
4.6.2. Etat des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2014:	193
4.6.3 Etat de résultat arrêté au 30 juin 2014:	194
4.6.4. Etat de flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2014:	195
4.6.5. Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014:	196
4.6.6. Avis aux commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014:.....	222
4.6.7 Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014 :	224
4.6.8 Tableau des mouvements des capitaux propres :	225
4.6.9 Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation :	226
4.6.10 Evolution des bénéfices nets :	226
4.6.11 Evolution de la marge brute d'autofinancement :	226

4.6.12 Principaux indicateurs et ratios :	227
4.7 Indicateurs boursiers de la valeur uib :	228

CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES 230

5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION : 230

5.1.1 Membres des organes d'administration : 230

5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque :..... 231

5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction : 232

5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés : 232

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent : 232

5.2. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE POUR L'EXERCICE 2013 : 233

5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2013 : 233

5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2013 : 233

5.3. CONTROLE : 233

5.4. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU UN CONSEILLER : 234

CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR 238

6.1. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS : 238

6.1.1 Evolution récente : 238

6.1.2 Orientations stratégiques : 240

6.2 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2013 par rapport aux prévisions publiées au niveau du document de référence « UIB 2012 » : 242

6.3 Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions 2014-2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2012-2016 publiées au niveau du document de référence « UIB 2012 »: 243

6.4 Analyse des performances réalisées au 30/06/2014 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2014 : 246

6.5 PERSPECTIVES D'AVENIR : 247

6.5.1 Les hypothèses de prévisions retenues 2014-2018 : 247

6.5.2 Les ressources de la banque : 256

6.5.3 Emplois de la banque : 258

6.5.4 Les Résultats d'exploitation : 260

6.6 LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2014-2018 : 262

6.6.1 Bilans prévisionnels : 262

6.6.2 Etat des engagements hors bilan prévisionnels : 263

6.6.3	Etat des résultats prévisionnels :	264
6.6.4	Etats de flux de trésorerie prévisionnels :	265
6.7	INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS :	266
6.7.1	INDICATEURS PREVISIONNELS :	266
6.7.2	RATIOS PREVISIONNELS :	266
6.7.3	CASH FLOW PRÉVISIONNEL :	267
6.8	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES :	267

Présentation résumée de la banque

L'Union Internationale de Banques est une banque commerciale créée en 1963, par le regroupement de cinq grandes banques internationales, à savoir **le Crédit Lyonnais, la Banque of America International, la Banca Commerciale Italiana, la Commerz Bank et la Société Franco Tunisienne de Banque et de Crédit**. L'actionnaire tunisien de référence était la **Société Tunisienne de Banque**.

En 2002, les pouvoirs publics ont décidé de privatiser la banque par la cession de 52% du capital à une institution financière internationale. Huit (8) banques internationales ont manifesté un intérêt pour l'UIB. Cette opération a été couronnée de succès et a abouti au rachat des participations publiques (52,34 % du capital), pour un montant global de **102 MDT**, par une grande banque internationale : la Société Générale.

Le modèle économique de l'UIB est celui d'une banque universelle, dont la vocation est d'offrir une gamme complète de services à tout type de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME, Grandes Entreprises nationales et internationales, Institutionnels.

A fin juin 2014, le réseau de l'UIB compte 127 agences répartis sur tout le territoire tunisien.

Les chiffres clés de l'UIB au 31/12/2013 se présentent comme suit :

Dépôts de la clientèle

- 2 956 MDT d'encours en 2013
- +1 339 MDT de dépôts additionnels en 6 ans (+10,6% par an)
- 7,02% de part de marché en 2013

Dépôts d'épargne

- 1 056 MDT d'encours en 2013
- +490 MDT d'épargne additionnelle sur 6 ans (+10,9% par an)
- 35,7% du total des dépôts.

Crédits nets à la clientèle

- 3 151 MDT de crédits nets à la clientèle en 2013
- +1 836 MDT de crédits nets additionnels en 6 ans (+15,7% par an)
- 7,33% de part de marché en 2013

Ratio Crédits/Dépôts

- 333 MDT de Ressources spéciales en 2013
- 96% : ratio Crédits/Dépôts en 2013 en tenant compte des ressources spéciales

Marge d'intérêts

- 123 MDT en 2013
- 23,7% de progression annuelle moyenne en 6 ans.

Marge sur commissions

- 47 MDT en 2013
- 25,5% la part des commissions dans le PNB.

Produit Net Bancaire

- 184 MDT en 2013
- 18% de progression annuelle moyenne en 6 ans,

Frais Généraux (hors amortissements)

- +6,8% de progression annuelle moyenne sur 6 ans.
- Coefficient d'exploitation de 46,8%.

Résultat Brut d'Exploitation (hors amortissements)

- 98 MDT en 2013

Résultat d'exploitation

- 57,5 MDT de résultat d'exploitation en 2013 contre 44,4 MDT en 2012 soit une croissance de 29,6%.

Résultat Net

- 38 MDT de résultat net en 2013 et (87,3MTND) compte tenu de l'effet de la modification comptable de 125,3 MDT, en application de la nouvelle circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2013-21 ayant instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net. En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Capitaux Propres

- A la date du 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 196 000 mDT composé de 17 600 000 d'actions et 2 000 000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 61 335 mDT au 31 Décembre 2013 vs 23 181 mDT au 31 décembre 2012, soit une variation 38 154 mDT.

De ce fait, les comptes arrêtés au 31/12/2013 révèlent que les fonds propres de l'UIB sont devenus en deça de la moitié de son capital en raison du résultat reporté (-61 852 mDT) non encore résorbé à fin 2012 en lien avec les pertes subies en 2007 (-179 860 mDT) et de la modification comptable (-125 335 mDT) constatée en application de la nouvelle circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2013-21 ayant instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

Taux d'actifs classés

- Les actifs classés 2,3 et 4 sont de 427 871 mDT au 31/12/2013 (contre 480 574 mDT au 31/12/2012), correspondant à 11,3% des engagements de la banque au 31/12/2013 contre 13,6% au 31/12/2012.

Taux de couverture des actifs classés

- Au vu des provisions constituées pour risques de contrepartie, au titre des actifs classés 2,3 et 4, d'un montant de 261 532 mDT au 31/12/2013 et des engagements en défaut (nets des agios réservés totalisant 339 744 mDT au terme de l'exercice 2013), le taux de couverture des actifs classés est de 81,72% au 31/12/2013.

Ratio de solvabilité

Au 31/12/2013, les fonds propres nets de l'UIB sont de 121 044 mDT (y compris les fonds propres complémentaires). En tenant compte des risques encourus totalisant 2 346 138 mDT à fin 2013, le ratio de solvabilité est de 5,16%. le ratio Tier one étant de 2,58%.

Le Conseil d'Administration de la Banque tenu le 11 juillet 2014 a convoqué l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a eu lieu le 31 juillet 2014 et qui a approuvé le plan de recapitalisation à réaliser par voie de réduction de capital suivi d'une augmentation de capital en numéraire.

CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Kamel NEJI
Directeur Général de l'Union Internationale de Banques

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

"A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."

Le Directeur Général de l'Union Internationale de Banques

Kamel NEJI



The image shows a handwritten signature in blue ink. Behind the signature is a faint, circular stamp of the Union Internationale de Banques (UIB). The stamp contains the text 'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES' and 'Directeur Général'.

1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1- Etats financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2011:

ECC – MAZARS, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Mohamed Ali Elaouani Cherif.

Adresse : Immeuble Mazars, Rue du Lac Ghar el Melh les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Tél : 71 96 33 80

Fax : 71 96 43 80

FINOR, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB

Adresse : Imm. International City Center Tour des bureaux, Centre urbain nord -1082 Tunis.

Tél : 70 72 84 50

Fax : 70 72 84 05



1- Etats financiers individuels et consolidés relatifs aux exercices 2012 et 2013.

FINOR, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB

Imm. International City Center Tour des bureaux, Centre urbain nord -1082 Tunis.

Tél : 70 72 84 50

Fax : 70 72 84 05

AMC Ernst &Young – société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Noureddine HAJJI.

Adresse : Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis.

Tél : 70 74 91 11

Fax : 70 74 90 45

2- Etats financiers intermediaires arrêtés au 30/06/2014 :

FINOR, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB

Imm. International City Center Tour des bureaux, Centre urbain nord -1082 Tunis.

Tél : 70 72 84 50

Fax : 70 72 84 05

AMC Ernst &Young – société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Noureddine HAJJI.

Adresse : Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis.

Tél : 70 74 91 11

Fax : 70 74 90 45

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2011

Les états financiers individuels de l'UIB relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par ECC MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali EIAOUANI CHERIF et FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Opinion sur les états financiers individuels »

A notre avis, les états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB », sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2011, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2.2 « Provisions Collectives » aux états financiers décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du

11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre des dites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 6 700 mDT, au titre de provisions dites « collectives », et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant égal. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Rapport sur les vérifications spécifiques

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.
- Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part des remarques particulières.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la banque aux dispositions du texte sus-indiqué. Hormis la signature du cahier des charges prévues par l'article 5 dudit décret, les autres dispositions relatives à la tenue des comptes de valeurs mobilières sont en cours de mise en place.»

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2012

Les états financiers individuels de l'UIB relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Noureddine Hajji et FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

-Nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes exposées dans la note aux états financiers 31 « Evénements post-clôture » :

- La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 mDT et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 mDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale. La banque a provisionné le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 mDT.
- La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 mDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Organisme social. La banque a provisionné le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 mDT.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.»

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013

Les états financiers individuels de l'UIB relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Noureddine Hajji et FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

a. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 2.2.3 « Provisions additionnelles : Changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à 125 335 mDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 12 592 mDT et d'une reprise sur provisions de 10 515 mDT.

b. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 13 « Capitaux propres » qui fait apparaître des fonds propres de 61 335 mDT, en deçà de la moitié du capital social de la banque qui s'élève à 196 000 mDT.

A cet effet, le ratio de solvabilité de la banque s'élève au 31 décembre 2013 à 5,16% ; il est en deçà du seuil minimum de 9% exigé par l'article 4 (nouveau) de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration réuni le 6 Mars 2014 s'est proposé de procéder à une opération de recapitalisation de l'ordre de 150 000 mDT afin de consolider la situation des fonds propres de la banque.

c. Nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes exposées dans la note aux états financiers 31 « Passifs éventuels - Provisions » :

- La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 mDT et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 mDT. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 mDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale.

- La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 mDT. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 mDT. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 mDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 mDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces situations ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur ».

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2012

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Noureddine Hajji et FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du Groupe « Union Internationale de Banques » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes exposées dans la note aux états financiers n°33 « Evénements post-clôture » :

- La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 mDT et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 mDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale. La banque a provisionné le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 mDT.
- La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert les périodes allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 mDT. A la date de la signature du présent rapport, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Organisme social. La banque a provisionné le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 mDT.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2012.»

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Noureddine Hajji et FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du Groupe « Union Internationale de Banques » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

- a. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 5.2.3 « Provisions additionnelles : Changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 125 335 mDT ayant généré un actif d'impôt différé de 43 867 mDT, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 de 81 468 mDT. L'effet de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 12 592 mDT et d'une reprise sur provisions de 10 515 mDT.

- b. Nous attirons votre attention sur le fait que les états financiers individuels de la société mère « Union Internationale de Banques » font apparaître des fonds propres de 61 335 mDT, en deçà de la moitié du capital social de la banque qui s'élève à 196 000 mDT.

A cet effet, le ratio de solvabilité de la banque s'élève au 31 décembre 2013 à 5,16% ; il est en deçà du seuil minimum de 9% exigé par l'article 4 (nouveau) de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration réuni le 6 Mars 2014 s'est proposé de procéder à une opération de recapitalisation de l'ordre de 150 000 mDT afin de consolider la situation des fonds propres de la banque.

- c. Nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes exposées dans la note aux états financiers 32 « Passifs éventuels - Provisions » :

- La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 mDT et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 mDT. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 mDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale.

- La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 mDT. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le

redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 mDT. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 mDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 mDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces situations ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2013. »

Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014

Les états financiers intermédiaires au 30/06/2014 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par AMC Ernst & Young représenté par Mr Nouredine HAJJI et FINOR représenté par Mr Mustapha MEDHIOUB qui ont émis l'avis suivant :

« Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- a. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 13 « Capitaux propres » qui fait apparaître des fonds propres de 88 141 mDT, en deçà de la moitié du capital social de la banque qui s'élève à 196 000 mDT.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration réuni le 11 juillet 2014 a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 31 juillet 2014, en vue de se prononcer sur le plan de recapitalisation de la banque consistant en une réduction du capital pour éponger partiellement les pertes, suivie d'une augmentation en numéraire avec renonciation des porteurs de certificats d'investissement à leurs droits préférentiels de souscription.

- b. Nous attirons votre attention sur l'incertitude suivante exposée dans la note aux états financiers 31 « Passifs éventuels - Provisions » :

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 mDT. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le

redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 mDT.

En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 mDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces situations ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre avis ne comporte pas de réserves concernant ces questions. »

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurants dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimés nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



FINOR
Mustapha MEDHIOUB



1.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Madame Moufida Hamza
65, Avenue Habib Bourguiba -1001 Tunis
Tel : 71 218 574
E-mail : moufida.hamza@uib.com.



CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE :

2.1.1. Dénomination et siège social :

- Dénomination sociale : UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »
- Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba – 1000.Tunis
- Téléphone : (216) 71 218 100
- Fax : (216) 71 218 009
- Site web : www.uib.com.tn
- E-mail : uibcontact@uib.com.tn

2.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable :

- Forme juridique : Société Anonyme
- Législation particulière applicable : La société est régie par la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi N°2006-19 du 2 mai 2006.

2.1.3. Date de constitution et durée :

- Date de constitution : le 09 décembre 1963
- Durée : 99 ans

2.1.4. Objet social :

La Société a pour objet l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque et généralement, toutes opérations suivantes dont la liste a un caractère seulement énonciatif et non limitatif :

1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, à préavis ou à terme.
2. Ouvrir à toute personne physique ou morale, des crédits d'escompte, et en conséquence, escompter tous effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, effets, bons, valeur, soit tirés ou souscrits par des tiers, soit émis par le Trésor Public ou les collectivités publiques ou semi-publiques et en général, toutes sortes d'engagements résultant d'opérations agricoles, industrielles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toute administration publique, négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tous mandats, lettres de change, billets à ordre, chèques.
3. Faire des avances et ouvrir des crédits à court terme sous des formes quelconques en vue d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, étant précisé que ces avances

ou crédits devront être définis quant à leur montant, leur objet et leur échéance et la durée de leur validité ne devra pas dépasser la durée de l'opération à financer.

- a) Faire des avances mobilisables par escomptes des valeurs émises par les sociétés agricoles, industrielles, commerciales ou financières, tunisiennes ou étrangères.
 - b) Octroyer des crédits à moyen et long terme dans le cadre de la réglementation en vigueur.
4. Recevoir tous titres, valeurs et dépôts, accepter ou effectuer tous paiements et recouvrements de lettre de change, billets à ordre, chèque, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toutes espèces de fonds publics, d'actions ou d'obligations.
 5. Souscrire tous engagements de garanties, cautions ou avals.
 6. Opérer toutes acquisitions, ventes mobilières et immobilières et toutes prises à bail ou locations d'immeubles : accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts, toutes affectations hypothécaires ou toutes autres garanties, dans la mesure où de telles opérations sont liées à des opérations de banque.
 7. Procéder ou participer à l'émission, au placement, à la négociation de tous titres de collectivités publiques ou privées, soumissionner à tous emprunts des collectivités publiques ou privées , assurer la constitution de sociétés et accepter tous mandats ou pouvoirs, acquérir ou aliéner tous titres, effets publics, actions, parts ou obligations , bons ou effets de toutes natures de ces collectivités. Créer ou prendre des participations dans toute société d'études, souscrire à son capital et le libérer, y accepter toutes fonctions de direction rémunérées ou non.
 8. Prendre des participations dans le capital de toute société tunisienne ou étrangère, étant expressément stipulé que ces prises de participations ne pourront être décidées qu'à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés du Conseil d'Administration.
 9. Traiter pour le compte de tous tiers et les représenter dans toutes opérations sans exception, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société ou permettant d'en assurer le développement.
 10. En outre, d'une manière générale, effectuer toutes opérations pouvant rentrer dans le cadre de l'activité bancaire dans la mesure où elles sont susceptibles d'être traitées suivant les critères généralement admis pour les banques d'affaires, les banques de dépôts et les banques de commerce international.

La Société se conformera dans l'exercice de son activité, aux obligations découlant des réglementations arrêtées par la Banque Centrale de Tunisie aucune disposition statutaire ne pouvant faire obstacle à ces dites obligations.

2.1.5. Registre de commerce :

Registre de commerce n° B 615 1996

2.1.6. Exercice social :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.7. Capital social :

Le capital social s'élève à 196 000 000 dinars divisé en 17 600 000 actions et de 2 000 000 certificats d'investissement de nominal 10 dinars entièrement libérés.

2.1.8. Nationalité :

Tunisienne

2.1.9. Régime fiscal :

Droit commun

2.1.10. Matricule fiscal :

002708/Q/P/M/000

2.1.11. Clauses statutaires particulières :

a. Répartition des bénéfices : (article 49 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont liés,
- les réserves que l'Assemblée Générale décide de constituer, ainsi que les résultats reportés conformément à la réglementation en vigueur.

b. Paiement des dividendes : (article 50 des statuts tel que modifié par l'AGE du 31/07/2014)

Le paiement des dividendes se fait annuellement, dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'assemblée générale, aux caisses désignées par celle-ci, ou, à défaut par le Conseil.

c. Dispositions générales communes à toutes les assemblées:

✓ **Convocation : (article 33 des statuts)**

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion ; l'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour. Il en est de même en ce qui concerne les formalités et le délai de convocation des Assemblées Générales Ordinaires sur deuxième convocation.

Préalablement à l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que la liste des actionnaires seront tenus au siège de la Société à la disposition des actionnaires quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont convoquées dans les délais fixés par l'auteur de la convocation par des avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les Assemblées se réunissent au siège social ou dans tout autre endroit indiqué par les convocations et ce sous réserve du respect des dispositions de la Loi relative à la réglementation du Marché Financier.

✓ **Droit d'assister aux assemblées : (article 34 des statuts tel que modifié par l'AGE du 31/07/2014)**

Sous réserve des dispositions de l'article 39, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales, sur simple justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et qu'elles aient été inscrite à son compte de valeurs mobilières (ou d'actions) cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, d'abrèger le délai ci-dessus fixé.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux Assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires. L'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire. A défaut de convocation contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci ne reconnaît que l'usufruitier.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les pouvoirs dont la forme est déterminée par le Conseil d'Administration doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

En cas de vote par correspondance, il sera mis à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la Société avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les commissaires aux comptes sont obligatoirement convoqués à toutes les Assemblées Générales.

d. Règles spéciales aux Assemblées Générales Ordinaires

✓ Composition : (article 39 des statuts)

Les Assemblées Générales Ordinaires se composent des actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions libérées. Toutefois plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux.

✓ Quorum : (article 40 des statuts)

Pour délibérer valablement l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

A défaut de quorum, une deuxième Assemblée est tenue dans un délai de 15 jours. Celle-ci peut statuer valablement quelque soit le nombre des actionnaires présents ou représentés.

✓ Vote: (article 41 des statuts)

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

✓ Pouvoirs spéciaux aux Assemblées Générales Ordinaires (article 42 des statuts)

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration. Elles confèrent à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribués, seraient insuffisants.

L'Assemblée Générale Ordinaire a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- l'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport du ou des commissaires aux comptes sur la situation de la Société, les états financiers présentés par le Conseil d'Administration,
- elle discute, approuve ou redresse les états financiers et les rapports du Conseil d'Administration et, d'une façon générale, examine les actes de

gestion des administrateurs, leur donne quitus, elle statue sur l'affectation des réserves ainsi que des sommes destinées au fonds d'aide et de prévoyance sociale et la répartition des bénéfices conformément à la réglementation en vigueur,

- elle statue, approuve les états financiers consolidés conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises ainsi que le rapport de gestion relatif au groupe de sociétés.

Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées des rapports des commissaires aux comptes à peine de nullité.

- elle nomme, révoque, remplace ou réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes, elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectués par le Conseil d'Administration,
- elle détermine les sommes allouées aux administrateurs et aux membres du Comité Permanent d'Audit Interne conformément aux dispositions en vigueur,
- elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 29 que le Conseil d'Administration a autorisé,
- elle délègue au Conseil les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations en une ou plusieurs fois et arrêter les conditions et modalités avec précision du montant global de l'emprunt obligataire et le délai dans lequel les obligations doivent être émises et ce conformément à la réglementation en vigueur,
- elle autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'achat et à la revente en bourse des actions de la Société en vue de réguler leurs cours et ce conformément à la réglementation du marché financier.

Enfin, elle délibère sur toutes autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

e. Règles spéciales aux Assemblées Générale Extraordinaires

✓ Composition (article 43 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

✓ **Quorum (article 44 des statuts)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que pour autant qu'elle soit composée d'actionnaires détenant au moins la moitié du capital, et sur deuxième convocation le tiers du capital. A défaut de ce quorum, une troisième Assemblée pourrait être tenue dans un délai ne dépassant pas deux mois à compter de la date de la convocation.

✓ **Vote (article 45 des statuts)**

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation. L'Assemblée Générale Extraordinaire statue valablement à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

✓ **Pouvoirs spéciaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire: (article 46 des statuts)**

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, apporter aux statuts toutes modifications et ce dans le respect de la législation en vigueur. Elle ne peut toutefois, ni changer la nationalité de la Société, ni augmenter les engagements des actionnaires. Elle peut notamment décider, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- la transformation de la Société en toute forme de société compatible avec les lois sur les établissements de crédit,
- la fusion de la Société avec toute société constituée ou à constituer,
- la modification de l'objet social,
- la modification de la dénomination sociale,
- le transfert du siège social à une autre ville,
- l'augmentation ou la réduction du capital social,
- la modification de la durée de la Société, sa réduction, son extension ou sa dissolution anticipée et sa liquidation,
- la modification des caractéristiques des actions,
- la réduction ou l'accroissement du nombre des administrateurs,
- la modification de la composition de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- La cession du fonds de commerce, ou de l'un de ses éléments, ou de la location-gérance du fonds de commerce, et ce, dans le respect de la réglementation du marché financier.

2. Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées sera tenu au siège de la Société à la disposition des actionnaires avant la date de la réunion.

f. Transmission des actions: (article 14 des statuts)

Les actions sont négociées par leur transfert d'un compte à un autre.
En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables dès la réalisation de celle-ci.
Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque :

Siège de la banque : 65, Avenue Habib Bourguiba – Tunis 1000

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM :

Madame Moufida Hamza
Directeur Financier
65, Avenue Habib Bourguiba -1000.Tunis
Tel : 71 218 574 – **Fax :** 71 219 278
E-mail : moufida.hamza@uib.com.tn

2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE :

Capital social	: 196 000 000 dinars
Nombre d'actions	: 17 600 000
Nombre de certificats d'investissement	: 2 000 000
Nominal des actions et des certificats d'investissement	: 10 dinars
Forme des actions et des certificats d'investissement	: Nominative
Catégorie des actions et des certificats d'investissement	: Ordinaire
Libération des actions et des certificats d'investissement	: Intégrale
Jouissance des actions et des certificats d'investissement	: 1 ^{er} janvier 2014

2.3. EVOLUTION DU CAPITAL :

Décisions	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur Nominale
		Montant en dinars	Nombre d'actions et certificats d'investissement	Montant en dinars	Nombre d'actions et certificats d'investissement	
A.G.C du 09/12/1963	Capital initial	-	-	700 000	70 000	10
A.G.E du 16/12/1971	Augmentation de capital en numéraire	800 000	80 000	1 500 000	150 000	10
	Augmentation de capital par incorporation des réserves	500 000	50 000	2 000 000	200 000	10
A.G.E du 22/01/1976	Augmentation de capital en numéraire	1 000 000	100 000	3 000 000	300 000	10
A.G.E du 17/02/1977	Augmentation de capital en numéraire	1 000 000	100 000	4 000 000	400 000	10
A.G.E du 17/09/1981	Augmentation de capital en numéraire	2 000 000	200 000	6 000 000	600 000	10
	Augmentation de capital par incorporation des réserves	1 000 000	100 000	7 000 000	700 000	10
A.G.E du 29/11/1984	Augmentation de capital en numéraire	3 000 000	300 000	10 000 000	1 000 000	10
A.G.E du 28/06/1990	Augmentation de capital en numéraire	25 000 000	2 500 000	35 000 000	3 500 000	10
A.G.E du 07/12/1995	Augmentation de capital en numéraire	35 000 000	3 500 000	70 000 000	7 000 000	10
A.G.E du 26/08/2004	Augmentation de capital en numéraire	36 000 000	3 600 000	106 000 000	10 600 000	10
A.G.E du 09/08/2008	-Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions	70 000 000	7 000 000	176 000 000	17 600 000	10
	-Augmentation de capital en numéraire par émission de certificats d'investissement	20 000 000	2 000 000	196 000 000	17 600 000 actions 2 000 000 Certificats d'investissement	10
						10

2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/07/2014 :

Détenteurs d'actions ordinaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote rattachés aux actions	% de droits de vote
ACTIONNAIRES TUNISIENS	2 288	8 388 215	83 882 150	47.660%	8 388 215	47.660%
Personnes morales	128	3 220 064	32 200 640	18.296%	3 220 064	18.296%
Ayant 3% et plus	1	1 071 502	10 715 020	6.088%	1 071 502	6.088%
Ayant plus de 0.5% et moins de 3%	5	1 037 689	10 376 890	5.896%	1 037 689	5.896%
Ayant au max 0.5%	122	1 110 873	11 108 730	6.312%	1 110 873	6.312%
Personnes physiques	2 160	5 168 151	51 681 510	29.364%	5 168 151	29.364%
Ayant 3% et plus	2	1 315 980	13 159 800	7.477%	1 315 980	7.477%
Ayant plus de 0.5% et moins de 3%	4	619 501	6 195 010	3.520%	619 501	3.520%
Ayant au max 0.5%	2154	3 232 670	32 326 700	18.367%	3 232 670	18.367%
ACTIONNAIRES ETRANGERS	4	9 211 785	92 117 850	52.340%	9 211 785	52.340%
Personnes morales	1	9 211 360	92 113 600	52.337%	9 211 360	52.337%
Ayant 3% et plus	1	9211360	92 113 600	52.337%	9211360	52.337%
Ayant plus de 0.5% et moins de 3%	0	0	0	0.000%	0	0.000%
Ayant au max 0.5%	0	0	0	0.000%	0	0.000%
Personnes physiques	3	425	4 250	0.002%	425	0.002%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0.000%	0	0.000%
Ayant plus de 0.5% et moins de 3%	0	0	0	0.000%	0	0.000%
Ayant au max 0.5%	3	425	4 250	0.002%	425	0.002%
Sous total 1	2 292	17 600 000	176 000 000	100.000%	17 600 000	100.000%

Détenteurs de certificats d'investissement	Nombre de détenteurs de certificats d'investissement	Nombre de certificats d'investissement	Montant en dinars	% du capital
ACTIONNAIRES ETRANGERS				
* Personnes Morales :				
Ayant 3% et plus	1	2 000 000	20 000 000	10.20%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-	-	-	-
Ayant au maximum 0,5%	-	-	-	-
Sous Total 2	1	2 000 000	20 000 000	10.20%
Total Général			196 000 000	100.00%

2.4.1. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/07/2014 :

***Actions ordinaires**

	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	Montant en dinars	% d'actions ordinaires	Nombre de droits de vote rattachés aux actions	% de droits de vote
Actionnaires Tunisiens	3	2 387 482	23 874 820	13,57%	2 387 482	13,57%
Personnes Morales* :	1	1 071 502	10 715 020	6.08%	1 071 502	6.08%
Personnes physiques** :	2	1 315 980	13 159 800	7.477%	1 315 980	7.477%
Actionnaires Etrangers	1	9 211 360	92 113 600	52,33%	9 211 360	52,33%
Personnes Morales : Société Générale	1	9 211 360	92 113 600	52,33%	9 211 360	52,33%
Personnes Physiques :	-	-	-	-	-	-
Total	4	11 598 842	115 988 420	65,90%	11 598 842	65,90%

*Il s'agit de la Société Tunisienne d'investissement (groupe Bouchamaoui)

**Il s'agit de Mr Habib BOUAZIZ (782 430 actions) et Mr Mohamed Hèdi BEN AYED (533 550 actions).

*** Certificats d'investissement :**

Détenteurs de certificats d'investissement	Nombre de certificats d'investissement	Montant en dinars	% du capital
Actionnaires Etrangers			
* Personnes Morales : Société Générale	2 000 000	20 000 000	10.20%
Total	2 000 000	20 000 000	10.20%

2.4.2. Capital détenu par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/07/2014:

* Actions ordinaires

Désignation	Qualité	Nombre d'actions ordinaires	Montant en dinars	% d'actions ordinaires	Nombre de droits de vote rattachés aux actions	% de droits de vote
Mr Alexandre MAYMAT	Président du Conseil d'Administration	1	10	0,00%	1	0,00%
Mr Kamel NEJI	Directeur Général	0	0	0,00%	0	0,00%
La Société Générale	Administrateur	9 211 360	92 113 600	52,34%	9 211 360	52,34%
Mr Moncef MZABI	Administrateur	234 618	2 346 180	1,33%	234 618	1,33%
Mr Mokhtar BEN CHEIKH AHMED	Administrateur	120	1 200	0,00%	120	0,00%
Mr Mongi MOKADDEM	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
Mr Habib BOUAZIZ	Administrateur	782 430	7 824 300	4,45%	782 430	4,45%
Mr Romuald HAJERI	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
Mme Véronique DE LA BACHELERIE	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
Mr Pierre BOURSOT	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
M. Grégoire LEFEBVRE	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
Mme. Ouided BOUCHAMAOU	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
Total		10 228 528	102 285 280	58,116%	10 228 528	58,116%

* Certificats d'investissement

Désignation	Qualité	Nombre de certificats d'investissement	Montant en dinars	% du capital
Mr Alexandre MAYMAT	Président du conseil d'administration	0	0	0,00%
Mr Kamel NEJI	Directeur Général	0	0	0,00%
La Société Générale	Administrateur	2 000 000	20 000 000	10,20%
Mr Moncef MZABI	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Mokhtar BEN CHEIKH AHMED	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Mongi MOKADDEM	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Habib BOUAZIZ	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Romuald HAJERI	Administrateur	0	0	0,00%
Mme Véronique DE LA BACHELERIE	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Pierre BOURSOT	Administrateur	0	0	0,00%
M. Grégoire LEFEBVRE	Administrateur	0	0	0,00%
Mme. Ouided BOUCHAMAOU	Administrateur	0	0	0,00%
Total		2 000 000	20 000 000	10,20%

2.4.3. Nombre d'actionnaires au 31/07/2014:

Le capital de l'Union Internationale de Banques est réparti entre 2 292 actionnaires au 31/07/2014 :

- 129 personnes morales (dont une personne morale étrangère)
- 2 163 personnes physiques (dont 3 personnes physiques étrangères).

2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE UIB AU 31/12/2013

2.5.1. Présentation générale du groupe UIB :

2.5.1.1 Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2013 :

Au 31/12/2013, l'UIB est à la tête d'un groupe de 4 sociétés exerçant dans le secteur de la finance.

Sociétés	Secteur	Méthode de consolidation	Taux de participation directe	% de contrôle	% d'intérêt
Union Internationale de Banques	Financier	Intégration Globale		100%	100%
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	Intégration Globale	99,97%	99,97%	99,97%
UIB Finance	Financier	Intégration Globale	99,84%	99,84%	99,84%
International SICAR	Financier	Intégration Globale	34,00%	34,00%	34,00%

Ci-après une description sommaire de ces sociétés :

1) L'Union Internationale de Banques « UIB »

L'UIB est une banque commerciale qui a démarré son activité au courant du mois de décembre 1963. Son capital au 31/12/2013 est de 196 MDT détenu à hauteur de 47,66% par des actionnaires Tunisiens et 52,34% par des actionnaires étrangers (hors certificats d'investissement). L'actionnaire étranger de référence est la Société Générale. Son objet social est l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque.

L'UIB a été introduite au marché principal de la cote de la Bourse le 18/08/1996 au cours de 13,350 DT.

Ses principaux indicateurs enregistrés au 31/12/2013 se présentent comme suit :

- un volume de dépôts clientèle de 2 956 MDT
- un volume de crédits clientèle de 3 151 MDT
- un Produit Net Bancaire de 184 MDT
- Un Résultat Net de 38 MDT

2) L'Internationale de Recouvrement de Créances « IRC »

L'Internationale de Recouvrement de Créances est une société qui exerce dans le cadre de la loi 98-04 du 02/02/1998 ainsi que les textes subséquents. Elle a été créée le 25 janvier 2001. Son objet social consiste en l'achat de créances pour son propre compte et le recouvrement des créances pour le compte de tiers tel que défini par l'article 3 de la loi précitée. Au 31/12/2013 son capital est de 1 MDT divisé en 200 000 actions de nominal 5 dinars intégralement libérées, et détenu par l'UIB à hauteur de 99,97%.

La société a enregistré un résultat net de 887 213 DT pour l'exercice 2013.

3) UIB Finance

UIB Finance est une société d'intermédiation en bourse créée le 17/11/1995 dans le cadre de la loi 94 - 117 relative à la réforme du marché financier.

L'UIB Finance a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières ou toutes opérations commerciales financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

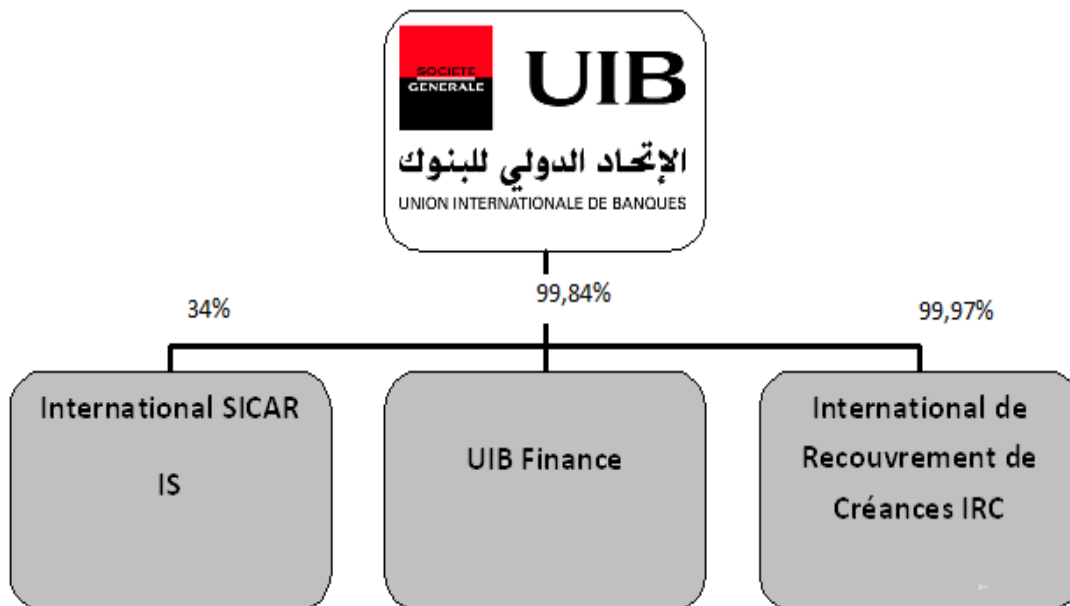
Au 31/12/2013 le capital de l'UIB Finance est de 1 094 400 DT, divisé en 22 800 actions de 48 dinars de nominal, détenu à hauteur de 99,84 % par l'UIB. L'UIB Finance a réalisé courant l'exercice 2013 un résultat net de 159 075 DT.

4) International SICAR « IS »

L'International Sicar est une société d'investissement à capital risque (SICAR) régie par la loi n° 88-92 du 02/01/1988 relative aux sociétés d'investissement. Elle a été créée en décembre 1999 avec un capital de 5 MDT, divisé en 500 000 actions de 10 dinars de nominal. Son objet consiste en des prises de participation au sein d'entreprises, pour son compte ou pour le compte de tiers, en vue de les rétrocéder à terme.

Au 31/12/2013, la part de l'UIB dans le capital de l'IS a atteint les 34%. La société a enregistré un résultat déficitaire de (1 034 949) DT.

2.5.1.2. Schéma financier du groupe au 31/12/2013 :



2.5.1.3. Etat des participations entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2013 :

Sociétés	IRC	UIB Finance	International SICAR
UIB	99,97%	99,84%	34%
IRC	-	-	-
UIB Finance	-	-	-
International SICAR	-	-	-

2.5.1.4. Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2013 et la date d'élaboration du document de référence :

Néant

2.5.1.5. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2013 :

SOCIETES	CAPITAUX PROPRES (AVANT AFFECTATION)	CHIFFRE D'AFFAIRES (PRODUITS D'EXPLOITATION)	RESULTAT D'EXPLOITATION	RESULTAT NET	TOTAL PASSIF	CHARGES FINANCIERES	En mDT	
							DIVIDENDES DISTRIBUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2012	
UIB	61 335	277 452	57 515	38 016	3 560 897	90 811		0
IRC	1 991	2 183*	1 336	887	664	0		220
UIB Finance	766	437	128	160	435	2		0
Internationale Sicar	5 040	363	(1 114)	(1 035)	29 659	0		0

*Revenus de recouvrement + Solde en gain des corrections de valeurs sur portefeuille des créances à recouvrer pour propre compte

2.5.1.6. Les engagements financiers du groupe au 31/12/2013 :

Société					En mDT
	IRC	SICAR	UIB Finance	UIB	Total
Emprunts obligataires*				207 298	207 298
Emprunts subordonnés*				80 452	80 452
Emprunts et Ressources spéciales			35	23 786	23 821
Emprunt en devises				21 126	21 126
Découvert			5		5
Fonds gérés		29 204			29 204
Compte courant associés					0
TOTAL	0	29 204	40	332 662	361 906

* y compris les dettes rattachées

2.5.1.7. Politique actuelle et future de financement inter-sociétés du groupe :

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement au marché financier et au système bancaire notamment l'UIB. Elles peuvent en outre émettre des billets de trésorerie ou certificats souscrits par les sociétés du groupe et avalisés par l'UIB et ce dans les conditions de marché.

2.5.2 Relations de l'UIB avec les sociétés du groupe UIB au 31/12/2013 :

2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :

Crédits Reçus :

Le total des dépôts des sociétés du groupe auprès de l'UIB s'élève à 4 650 mDT réparti en dépôts à vue à hauteur de 1 450 mDT et en dépôts à terme à hauteur de 3 200 mDT

Ste du Groupe	Nature du dépôt	En mDT		
		DEPOTS A VUE	DEPOTS A TERME	TOTAL
IRC		154	2 200	2 354
UIB Finance		153	0	153
International SICAR		1 143*	1 000	2 143
TOTAL		1 450	3 200	4 650

* il s'agit de l'encours du compte à rendement Optimum

Prêts Octroyés

Néant

2.5.2.2 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :

Reçues :

Néant

Données :

Néant

2.5.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :

Reçus :

Néant

Donnés :

Néant

2.5.2.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UIB et distribués par les sociétés du groupe en 2012 au titre de l'année 2011 :

(En dinars)

	Nombre d'actions détenues par l'UIB*	Dividende /action	Dividendes encaissés par l'UIB	Jetons de présence perçus par l'UIB
IRC	199 940	3,751	749 975	0
UIB Finance	22 763	0	0	0
International Sicar	169 990	0	0	1 500

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution des dividendes

2.5.2.5. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UIB et distribués par les sociétés du groupe en 2013 au titre de l'année 2012 :

(En dinars)

	Nombre d'actions détenues par l'UIB*	Dividende /action	Dividendes encaissés par l'UIB	Jetons de présence perçus par l'UIB
IRC	199 940	1,100	220 000	0
UIB Finance	22 763	0	0	0
International Sicar	169 990	0	0	1 500

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution des dividendes

2.5.2.6 Les dividendes distribués par l'UIB aux sociétés du groupe en 2013 au titre de l'année 2012 :

Néant

2.5.2.7 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe :

Reçues :

Néant

Données

Néant

2.5.3. Relations commerciales entre l'UIB et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2013:

2.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe :

Chiffre d'affaires encaissé par l'UIB : Néant

Chiffre d'affaires réalisé par les filiales avec l'UIB

Opérations avec la société « International – Sicar »

- Au titre des commissions de gestion, l'UIB a décaissé 171 mDT au profit de l'International Sicar.
- Au titre des intérêts sur compte à rendement optimum, l'UIB a décaissé 53 mDT au profit de l'International Sicar.
- L'international SICAR a perçu au cours de l'exercice 2013, 11 077 dinars au titre d'intérêts générés par les placements en comptes bloqués à terme auprès de l'UIB.

Opérations avec la société « UIB Finance »

- Au titre de l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque, l'UIB a décaissé 4 mDT au profit de l'UIB Finance.
- L'UIB-Finance dispose auprès de l'UIB trois comptes courants bancaires. Ces comptes ont généré au cours de l'exercice 2013 des agios créditeurs pour un montant de 32 251 dinars

Opérations avec la société « L'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'IRC a perçu au cours de l'exercice 2013, 103 mDT au titre d'intérêts générés par les placements en comptes bloqués à terme auprès de l'UIB.
- L'IRC dispose auprès de l'UIB trois comptes courants bancaires. Ces comptes ont généré au cours de l'exercice 2013 des agios créditeurs pour un montant de 2 397 dinars.

2.5.3.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe :

Achats :

Néant

Ventes :

Néant

2.5.3.3 Les prestations de services reçues ou données :

Prestations de service reçues par l'UIB : Néant

Prestations de service données par l'UIB :

Opérations avec la société « L'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance comptable avec l'IRC. Cette convention a été validée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 13 novembre 2012 et prend en charge les travaux d'assistance comptable, l'établissement et le contrôle des déclarations fiscales. La

mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction, les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel 20 mDT. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013 s'élève 20 mDT.

- L'IRC a conclu en 2008 avec l'UIB une convention de détachement de Mr Fethi AZOUZ pour une période de trois ans renouvelable en vertu de laquelle Mr Fethi AZOUZ perçoit toutes les indemnités et avantages qui lui sont attribués par l'UIB avant le détachement, une indemnité de détachement mensuelle de 450 TND et une prime spéciale fixée par le Conseil d'Administration de l'IRC.

Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 mDT. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013 s'élève 5 mDT.
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un nouveau contrat de maintenance et de gestion du service back office¹ de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 mDT. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2013 est de 5 mDT.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 mDT, en contrepartie de ses services. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 10 mDT.

Opérations avec la société « International – Sicar »

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société « International – Sicar», en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 45 mDT TTC, en contrepartie de ses services. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 17 mDT.

2.5.3.4 Les contrats de gestion :

► I.R.C :

- En 2013, l'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », 4931 créances s'élevant à 36 835 mDT qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 5 mDT.
- De plus, L'UIB a conclu en vertu de décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013 avec la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », un contrat de rétrocession partielle portant sur certaines créances totalisant 3 923 mDT.

¹ Il est à préciser que la délégation de gestion du back office titres n'est pas permise par la réglementation applicable aux intermédiaires en bourse.

► **UIB Finance:**

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention l'UIB Finance, perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.
A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2013, s'élèvent à 4 mDT HTVA.

2.5.3.5 Les contrats de location :

► **UIB Finance :**

L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à « l'UIB Finance » pour une durée de 3ans renouvelables, un étage au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2013, s'élèvent 5 mDT HTVA.

Cette convention a été présentée et approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

► **International SICAR :**

L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec « l'International Sicar » moyennant un loyer annuel de 11 mDT HTVA. Ce contrat a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

2.5.3.6 Les fonds gérés :

Suivant avenant signé le 16 mars 2007, adossé à une convention datée du 13 mars 2000 avec la société « International-Sicar » contrôlée par l'UIB à hauteur de 34% et chargée, dans le cadre de ses activités, de gérer un « fonds UIB », la Banque a mis à la disposition de « l'International-Sicar » un montant de 1.110 mDT. Cet avenant a été ratifié par le conseil d'administration de l'U.I.B tenu le 18 mai 2007.

Un apport additionnel de 1.041 mDT, objet d'un deuxième avenant a été mis à la disposition de « l'International-SICAR » le 25 juin 2007. Le dit apport a été autorisé par le conseil d'administration de la Banque en date du 8 juin 2007.

Les deux avenants indiqués ci-dessus, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007, ont porté le montant des fonds effectivement débloqués en faveur de « l'International Sicar », au 31 décembre 2008, à 27.066 mDT.

Au 31 décembre 2010, l'encours des fonds est arrêté à 19.202 mDT, suite à l'apurement d'un placement de 75 mDT reconnu totalement irrécouvrable et au rapatriement de 7.789 mDT sur des fonds non utilisés et des échéances en principales.

Au 31 décembre 2011, l'encours des fonds est arrêté à 19.115 mDT, suite au remboursement d'une partie du fond (87 mDT).

Au 31 décembre 2012, l'encours des fonds est arrêté à 15.162 mDT, suite à l'apurement d'un placement de 351 mDT reconnu totalement irrécouvrable et au rapatriement de 3.602 mDT sur des fonds non utilisés et des échéances en principales.

Au 31 décembre 2013, l'encours des fonds est arrêté à 15.162 mDT.

Les principales conditions de gestion de ce fonds ont été fixées comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an des fonds non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

La charge subie par la banque au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar » a porté, en 2013, sur 171² mDT hors taxes.

2.6. RELATIONS DE L'UIB AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES³ AU 31/12/2013

2.6.1. Informations sur les engagements :

➤ Concours accordés au Groupe M'ZABI

- L'encours total au 31/12/2013 des engagements du groupe M'ZABI (Société ARTES Auto) s'élève à 16 349 mDT.
- L'encours total au 31/12/2013 des dépôts du groupe M'ZABI s'élève à 47 494 mDT.

➤ Société Générale :

L'UIB a réalisé avec la société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2013. L'encours de ces opérations se détaille comme suit :

- L'encours des placements en devises chez la Société Générale s'élève, au 31 décembre 2013, à 154 064 mDT.
- L'encours, au 31 décembre 2013, des garanties reçues de La Société Générale par l'U.I.B sur concours à la clientèle s'élève à 46 915 mDT.
- Les garanties reçues au 31 décembre 2013 de La Société Générale pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 313 182 mDT.
- L'encours, au 31 décembre 2013, des garanties émises auprès de La Société Générale s'élève à 4864 mDT.
- L'encours, au 31 décembre 2013, des « Credoc Export », contractés auprès de La Société Générale s'élève à 6 065 mDT.
- L'encours, au 31 décembre 2013, des « Credoc Import » contractés auprès de la Société Générale s'élève à 30 696 mDT.

² Le montant facturé par la SICAR au titre de la gestion de l'exercice 2013 s'élève à 149 074 DT selon le rapport spécial du commissaire aux comptes de la Société International SICAR relatif à l'exercice 2013. La différence provient de la TVA non déductible par l'UIB.

³ Telles que définies par l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit modifiée par la loi n°2006-19 du 2 mai 2006

2.6.2 Garanties reçues de la Société Générale en couverture des engagements d'autres sociétés vis-à-vis de l'UIB :

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie » ce, pour un montant total de 3 000 mDT.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie Distribution » ce, pour un montant total de 6000 mDT.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04, et ce pour un montant total de 80 000mDT.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 31 Décembre 2012 avec échéance le 31 Décembre 2013, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Le Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012 une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 32 700 mDT.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,2832% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie qui demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013, s'élèvent à 108 mDT y compris la TVA non déductible.

- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 000 mDT, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007.
- La Société Générale a procédé, en vertu de cet engagement approuvé par le Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2008, au paiement, au mois de juin 2013, en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires, s'élevant à 40 018 mDT
- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 mDT. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an.

2.6.3. Transferts de ressources :

L'UIB ne détient pas de participations directes dans le capital de sociétés promues par les membres de son Conseil d'Administration et de Direction. L'UIB n'a pas distribué des jetons de présence au titre de l'exercice 2013.

2.6.4. Relations Commerciales :

2.6.4.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2013 :

Chiffre d'affaires encaissé par l'UIB:

- Les intérêts comptabilisés en 2013 sur le placement de 62,5 MEUR chez la Société Générale se sont élevés à 121 mDT.

Commissions décaissées par l'UIB:

- Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société « Nestlé Tunisie » s'élèvent à 0,5 mDT y compris la TVA non déductible.
- Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société « Nestlé Tunisie Distribution » s'élèvent à 1 mDT y compris la TVA non déductible.
- Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement du groupe « ELLOUMI », s'élèvent à 466 mDT y compris la TVA non déductible.
- Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement du groupe « Tunisie Télécom », s'élèvent à 108 mDT y compris la TVA non déductible.
- Les commissions supportées par la Banque au titre de la garantie reçue de la Société Générale représentant un engagement de paiement de 50 000 mDT, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007, s'élèvent à 113 mDT y compris la TVA non déductible.
- Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la SONOBRA s'élèvent à 125 mDT y compris la TVA non déductible.

2.6.4.2. Cession et acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les parties liées :

Néant

2.6.4.3. Prestation de services reçues ou données :

Reçues :

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009.

Le montant de la redevance supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'est élevé à 92 mDT HTVA.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 000 Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette convention, se sont élevés à 115 mDT HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 mDT HTVA.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élève à 136 mDT HTVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 08 avril 2011, un contrat d'assistance, conseil et support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Le coût du projet est de 713 mDT HTVA (licence et frais de mise en place) et le coût de la maintenance annuelle est de 91 mDT HTVA à partir du 01 janvier 2013.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 3200 Euros H.T.
La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 7 mDT.

- L'UIB a conclu, en vertu des décisions du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013 et du 19 Décembre 2013, une convention de placement avec la « Société Générale », en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant globale de 125 000 mEUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 mois
- Taux : EURIBOR 3 mois +65bps

La « Société Générale » a effectué un premier placement de 62 500 mEUR en date du 31/10/2013 avec une échéance le 31/01/2015.

- L'UIB, sur décision de son Conseil d'Administration du 29 octobre 2009, a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :

- Nominal : 30.000.000 USD
- Durée : du 23/11/2009 au 23/11/2016
- Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle
- Taux : Libor 6 Mois+ 62bps

L'encours dudit emprunt au 31/12/2013 s'élève à 21.102 mDT et une charge d'intérêt de 289 mDT.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008. La charge d'intérêt supportée par la Banque est de 1602 mDT au titre de l'exercice 2013.
- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008. La charge d'intérêt supportée par la Banque est de 1602 mDT au titre de l'exercice 2013.

Données :

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention entre l'UIB et la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2013, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 59 mDT HTVA.

2.7. DIVIDENDES :

La banque n'a pas distribué de dividendes depuis l'exercice 2002.

2.8. MARCHE DES TITRES :

Les actions UIB sont négociées sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'UIB a émis courant 2009, 2011 et 2012, quatre emprunts obligataires négociables sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ci-après les caractéristiques :

Libellés de l'emprunt	Montant Initial	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MDT	1ère Échéance	Dernière Échéance
UIB 2009-1	100 MDT	Cat A 5,25	10	100	297 000	29,7	17/07/2010	17/07/2019
		Cat B 5,5	15	100	250 000	25	17/07/2010	17/07/2024
		Cat C 5,85	20	100	453 000	45,3	17/07/2010	17/07/2029
UIB 2011-1	50 MDT	Cat A TMM+ 1%	10	100	182 500	18,25	26/08/2012	26/08/2021
		Cat B 6,3	20	100	317 500	31,75	26/08/2012	26/08/2031
UIB 2011-2	50-75 MDT	5,9	7	100	514 310	51,43	30/01/2013	30/01/2019
UIB2012-1 CA	40-60 MDT	Cat A 6,3	7	100	347 000	34,7	10/01/2014	10/01/2020
		Cat B 6,4	10	100	48 500	4,85	10/01/2014	10/01/2023
		Cat C 6,7	20	100	4 500	0,45	10/01/2014	10/01/2033

CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'UIB :

L'Union Internationale de Banques est une banque commerciale créée en 1963, par le regroupement de cinq grandes banques internationales, à savoir **le Crédit Lyonnais, la Banque of America International, la Banca Commerciale Italiana, la Commerz Bank et la Société Franco Tunisienne de Banque et de Crédit**. L'actionnaire tunisien de référence était la **Société Tunisienne de Banque**.

En 2002, les pouvoirs publics ont décidé de privatiser la banque par la cession de 52% du capital à une institution financière internationale. Huit (8) banques internationales ont manifesté un intérêt pour l'UIB. Cette opération a été couronnée de succès et a abouti au rachat des participations publiques (52,34 % du capital), pour un montant global de **102 MDT**, par la Société Générale.

Le modèle économique de l'UIB est celui d'une banque universelle, dont la vocation est d'offrir une gamme complète de services à tout type de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME, Grandes Entreprises nationales et internationales, Institutionnels..., avec objectif de renforcer ses atouts en bénéficiant du support du Groupe Société Générale présent dans la plupart des pays du monde.

A fin juin 2014, le réseau de l'UIB compte 127 agences répartis sur tout le territoire tunisien. L'un des atout de l'UIB est de faire partie d'un vaste réseau international de banques de détail et de bénéficier des synergies avec l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe Société Générale.

Les chiffres clés de l'UIB à fin 2013 :

- Dépôts de la clientèle : 2 956 MDT (+9,9% vs 2012)
- Crédits nets à la clientèle : 3 151 MDT (7,61% vs 2012)
- Produit Net Bancaire : 184 MDT (+14,4%)
- Résultat Brut d'Exploitation (hors amortissements) : 98 MDT (+33,8% vs 2012)
- Résultat Net : 38 MDT avant modifications comptable.

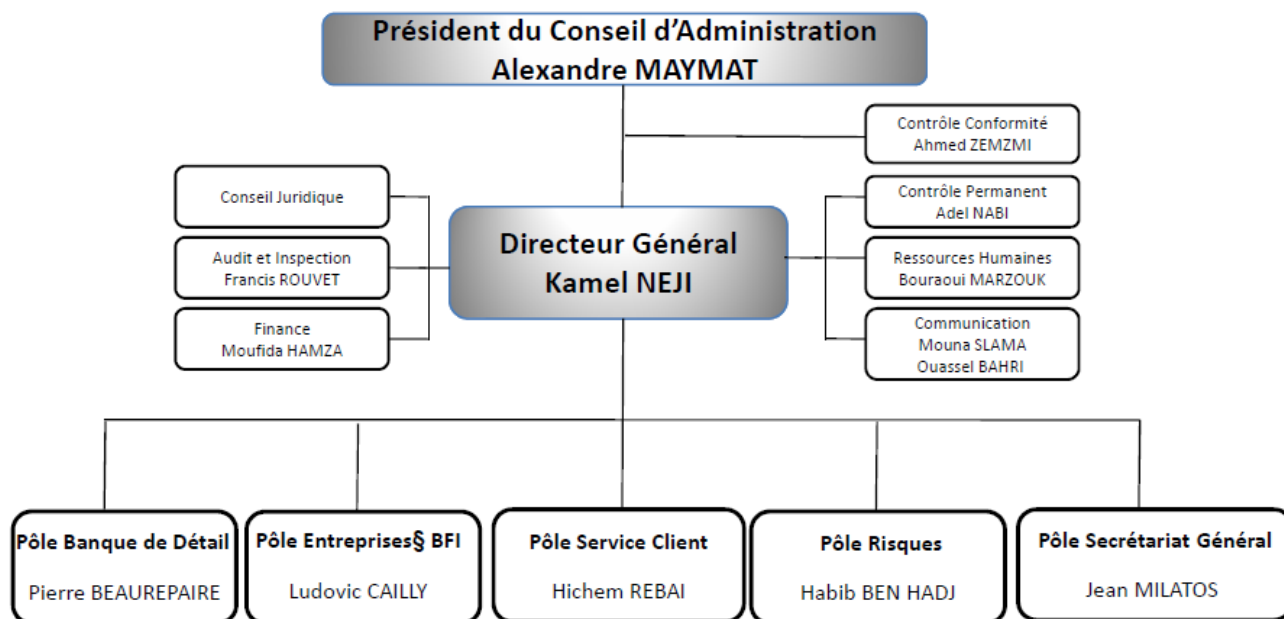
Les chiffres clés de l'UIB à fin juin 2014 :

- Dépôts de la clientèle : 3 165 MDT (+13% vs juin 2013)
- Crédits nets à la clientèle : 3 324 MDT (11,2% vs juin 2013)
- Produit Net Bancaire : 95 MDT (+6% vs juin 2013)
- Résultat Brut d'Exploitation (hors amortissements) : 48 MDT (+13,5% vs juin 2013)
- Résultat Net : 26,7 MDT avant modifications comptable.

Toutefois, au 31/12/2013, le ratio de solvabilité de la banque s'est dégradé à 5,16% avec des fonds propres nets de 121 044 mDT (y compris les fonds propres complémentaires), et un volume des risques encourus de 2 346 138 mDT. De ce fait, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2014 a statué conformément à l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, après avoir constaté que les fonds propres (61,3 millions de dinars) de la Banque sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social (196 millions de dinars), au terme de l'exercice clos au 31 décembre 2013 en lien avec la provision additionnelle de 127,3 millions de dinars, constituée en application de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 édictant de nouvelles règles de provisionnement complémentaire sur les créances en défaut anciennes, et a décidé la mise en place d'un plan de recapitalisation réalisé par voie de réduction de capital suivi d'une augmentation de capital en numéraire.

3.2. Organisation de la banque

3.2.1 Organigramme Général de l'UIB au 31/12/2013 :



3.2.2 Gouvernance :

La Banque est organisée en cinq pôles :

- Pôle Banque de Détail ;
- Pôle Entreprises et BFI ;
- Pôle Secrétariat Général ;
- Pôle Risques ;
- Pôle Service Client.

Les mécanismes de gouvernance au sein de l'UIB, se présentent comme suit :

- Le Conseil d'Administration : a pour mission de tracer les grandes lignes du développement de la Banque, de mettre en place la stratégie de développement et de veiller à l'application de ces mesures. Le Conseil est présidé par Monsieur Alexandre MAYMAT et la Direction Générale est assurée par Monsieur Kamel Neji.

Le Conseil d'Administration est assisté par :

Le Comité Permanent d'Audit Interne

La composition du comité permanent d'audit a été modifiée par décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2013. Le comité permanent d'audit est composé comme suit :

- Monsieur Romuald HAJERI (Président du Comité)
- Monsieur Bernard DAVID
- Monsieur Moncef MZABI

1. Principes Généraux

Le Comité Permanent d'Audit Interne assiste le Conseil d'Administration dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Le Comité doit à ce titre :

- analyser en profondeur les questions techniques qui relèvent de ses attributions;
- rendre compte de ses travaux régulièrement au Conseil qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées ;
- informer le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de l'UIB ;
- soumettre au Conseil, à l'occasion de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de l'UIB, un rapport annuel détaillé sur ses activités. Une copie de ce rapport sera adressée à la Banque Centrale de Tunisie 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Comité peut, lorsqu'il le juge nécessaire, proposer au Conseil de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête.

2. Attributions du Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité permanent d'audit interne est ainsi appelé à :

- procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de l'UIB et autres organes chargés des missions de contrôle, proposer les mesures correctrices et suivre la mise en œuvre de ces mesures ;
- contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de l'UIB chargées des missions de contrôle ;
- arrêter le plan d'audit en s'assurant que la méthodologie d'élaboration assure une détection et une couverture adéquates des zones de risque ;
- suivre la réalisation du plan d'audit et procéder aux réajustements nécessaires ;
- examiner les travaux du contrôle périodique et du contrôle permanent ;
- examiner les procédures et le fonctionnement des dispositifs de lutte contre le blanchiment, de lutte contre le financement du terrorisme et le contrôle du risque de conformité ;
- soumettre à l'organe délibérant les mesures de nature à améliorer, le cas échéant, la sécurité des opérations et suivre la mise en œuvre des dispositions retenues ;
- examiner, en liaison avec les commissaires aux comptes, le projet d'arrêté des comptes et les conditions de leur établissement (principes, méthodes) ;

- donner son avis au Conseil sur la désignation du responsable de la structure chargée de l'audit interne, des auditeurs interne ainsi que de leur promotion et de leur rémunération;
- proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes et/ou des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles ;
- veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

Le Comité Exécutif de Crédit

Ce comité a été créé par le Conseil d'Administration du 9 Juin 2008. Sa composition actuelle telle que modifiée par le conseil d'administration du 21 juin 2013 se présente comme suit :

- Monsieur Kamel NEJI (Président du Comité)
- Monsieur Alexandre MAYMAT
- Monsieur Pierre BOURSOT
- Bernard HUBERT

Le Comité des risques

Ce comité a été créé par le Conseil d'Administration du 14 juin 2012. Sa composition actuelle telle que modifiée par le conseil d'administration du 21 juin 2013 se présente comme suit :

- Monsieur Mongi MOKADDEM (Président du Comité)
- Madame Véronique DE LA BACHELERIE
- Monsieur Mokhtar BEN CHEIKH AHMED

Le Responsable de l'organe de contrôle de la conformité

M.ZEMZEMI Ahmed

Le Médiateur

M. Tahar HADRICHE

La Direction Générale

La Direction Générale a pour mission :

- de veiller à l'application des axes stratégiques arrêtés par le Conseil d'Administration.
- de veiller à la bonne marche de la société dans tous ses aspects fondamentaux afin d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Administration.

Les comités internes

Dans sa mission la Direction Générale est assistée par les comités internes suivants :

Nom du comité	Objet	participants	Fréquence	Pilote
Comité de risques de crédit et de marché	Assurer un suivi régulier de la surveillance du portefeuille de crédits et des opérations de marché	Directeur Général Responsable PBDD Responsable GE&BFI Responsable Pôle Risque Responsable Salle de marché	Mensuelle	Responsable du pôle risques
Comité risques opérationnels et conformité	Traiter les questions relatives au contrôle permanent (risques opérationnels, structurels, PCA, Anti blanchiment).	Directeur Général Secrétaire Général Secrétaire Générale Adjointe Responsable contrôle permanent Responsable Audit et Inspection Responsable plan de continuité d'activité (RPCA) Autres participants suivant ordre du jour	Trimestrielle	Responsable Contrôle permanent
Comité risques structurel - ALM	Analyser l'impact de l'environnement financier et l'évolution des marchés sur la gestion financière de l'implantation et proposer à la Direction les évolutions nécessaires	Directeur Général Responsable Pôle Risques Responsable PBDD Responsable Pôle GE & BFI Responsable Contrôle de Gestion et ALM Responsable salle des marchés Responsable Direction Financière	Trimestrielle	Directeur Financier
Comité tarifs	valider les nouveaux tarifs des produits de la banque	Directeur Général Responsables de Pôles Responsable Marketing & Communication marchés et produits Responsable DPO Conseiller Juridique Responsable conformité Responsable Audit et Inspection	Trimestrielle	Responsable Banque de détail
Comité nouveaux produits	Valider tout nouveau produit	Directeur Général Responsables de Pôles Responsable Marketing Responsable DPO Conseiller Juridique Responsable conformité Responsable Audit et Inspection	En fonction de la date de mise en production des nouveaux produits	Responsable Banque de détail
Comité des prestations externalisées	Examiner les relations contractuelles et la qualité des prestations externalisées	Direction Générale Membres du Codir Conseiller juridique Responsable conformité Responsable DSI	Trimestrielle	Responsable Achats

Nom du comité	Objet	participants	Fréquence	Pilote
		Responsable des Achats Adjoint au Responsable des Achats Autres collaborateurs en fonction du besoin		
Comité de projet	Valider le portefeuille des projets de la Banque, fixer les priorités par projet, suivre l'avancement du portefeuille des projets de la Banque	Directeur Général Responsables de Pôles Responsable Direction Financière Responsable Audit et Inspection Responsable Contrôle Permanent Responsable DPO Responsable DSI	Trimestrielle	Secrétaire Général Adjoint
Comité Immobilier	Définir et mettre en œuvre la politique immobilière de la Banque (aménagement, acquisitions, cessions, locations...)	Directeur Général Secrétaire Général Secrétaire Générale Adjointe Responsable Pôle Banque de Détail Autres participants (selon l'ordre du jour)	Trimestrielle	Responsable Gestion des chantiers et des bâtiments
Comité de sécurité des personnes et des biens	Définir et mettre en œuvre la politique en matière de sécurité des personnes et des biens	Directeur Général Secrétaire Général Secrétaire Générale Adjointe Responsable Pôle Banque de Détail Responsable de l'unité de sécurité des biens et personnes DSI Responsable Réseaux et Télécom Autres participants (selon l'ordre du jour)	Trimestrielle	Responsable sécurité des personnes et des biens

3.2.3. Contrôle interne :

L'Union Internationale de Banques a mis en œuvre dès 2003, un dispositif général de contrôle interne responsabilisant chaque échelon de la hiérarchie et permettant à la Direction Générale de s'assurer que les opérations réalisées sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, aux règles internes, ainsi qu'aux orientations définies par la banque.

Ce dispositif se compose de deux niveaux de contrôle :

-Un contrôle de premier niveau : chargé de garantir la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées.

-Un contrôle de deuxième niveau : un dispositif permanent et indépendant, ayant pour objet d'évaluer, l'efficacité du système de contrôle interne.

Complètement intégré au dispositif de contrôle interne de la banque, la Direction de l'Audit et Inspection assure le contrôle périodique des activités de la banque. Rattachée à la Direction Générale, la Direction de l'Audit et Inspection est chargée de superviser les dispositifs de contrôle interne de premier niveau.

La Direction de l'Audit et Inspection assure également les travaux de contrôle de deuxième niveau découlant des missions de contrôle des agences (inspection) et d'audit des directions et des filiales de la banque (audit interne). Elle évalue dans une approche objective, rigoureuse et indépendante l'efficacité du système de contrôle interne. Ses missions couvrent l'ensemble des activités de la banque sous tous ses aspects sans restriction d'aucune sorte. Chaque mission donne lieu à la rédaction d'un rapport consécutif à ses travaux.

Ce dispositif est complété par le Comité Permanent d'Audit Interne réunissant les principaux animateurs du contrôle interne de la banque, des administrateurs ainsi que les commissaires aux comptes. Rendant compte au Conseil d'Administration, le Comité Permanent d'Audit Interne informe ce dernier sur les principaux événements à venir ou passés concernant l'activité du contrôle interne ainsi que sur la qualité des états financiers de la banque.

En 2013, l'activité de la Direction de l'Audit et de l'Inspection a été caractérisée par un nombre sensiblement identique de missions par rapport à 2012 (103 contre 112) s'articulant autour de 52 missions agences, 38 missions spéciales portant sur des erreurs de caisse, des pertes de valeurs, des fraudes externes, des fraudes internes et 13 missions d'audit.

Ces missions ne tiennent pas compte des 8 vérifications ponctuelles et inopinées des encaisses (box de change) réalisées en 2013 de 2 missions de passation de service et 5 missions des travaux ayant trait à la validation des circulaires. De plus, l'audit a pu constater la bonne mise en œuvre de l'ensemble des préconisations émises par les missions antérieures à 2013.

Par ailleurs, une part toujours croissante du budget est consacrée à la couverture des Directions du siège à travers des missions d'audit thématiques. Ces audits d'efficacité ou de management s'interrogent sur les mesures prises par rapport aux objectifs poursuivis et proposent des recommandations concrètes afin d'optimiser et sécuriser l'organisation en place.

Au cours de l'année 2013, les missions d'audit ont concerné le Service monétique, la sécurité des biens et des personnes, des outils de scoring, la Direction du système informatique, le Back Office Contrôle et appui, le Back Office Moyens de paiement et domestiques, respect des consignes Embargo, audit filière de transport de fonds, mission de suivi de mise en œuvre des préconisations de l'audit du recouvrement contentieux, audit de la SICAR (filiale) et enfin, l'audit de la IRC (filiale).

Les synergies avec le Groupe Société Générale sont nombreuses et se sont manifestées par la discussion avec les départements en charge du Groupe Société Générale d'un certain nombre de sujets à l'instar des risques opérationnels, la lutte contre le blanchiment, la surveillance permanente, outre la participation de certains inspecteurs à des missions conduites par des auditeurs du groupe Société Générale.

La Direction de l'Audit et Inspection a également réalisé des missions de conseils et d'assistance ponctuelles dans le cadre de grands projets de la banque et a répondu à des demandes d'enquêtes spéciales émanant de la Direction Générale, du Département Qualité ou suite à des lacunes relevées lors de ses propres missions.

Enfin, la Direction de l'Audit et Inspection a procédé au suivi de recommandations des autres corps de contrôle interne (Inspection générale et audit du siège) ainsi que des corps de contrôle externes (commissaires aux comptes et Banque Centrale de Tunisie).

Il est à signaler que dans leurs rapports sur le contrôle interne relatifs à l'exercice 2013 les commissaires aux comptes ont relevé des insuffisances et des faiblesses au niveau du système de contrôle interne et des procédures comptables appliqués au sein de l'UIB dont notamment :

- La banque ne dispose pas d'un manuel comptable.
- La banque ne détient de journal général.
- La banque n'a pas procédé à un inventaire physique des immobilisations depuis plus que 10 ans.
- La banque ne dispose pas d'un inventaire exhaustif de l'ensemble de garanties obtenues.
- Non respect du seuil minimum du ratio de liquidité.

3.2.4. Système d'information :

« Delta Bank » est l'ERP (Enterprise resource planning) du système d'information de l'UIB. Cette solution bancaire intégrée a été mise en place depuis 2006 dans le cadre de la refonte et l'harmonisation des systèmes d'information des filiales du groupe Société Générale.

Depuis cette date, le système d'information de l'UIB est en continuelle évolution afin de pouvoir répondre au mieux aux exigences réglementaires et aux besoins des clients de la banque, de diversifier la gamme des produits de l'UIB et d'améliorer ses performances afin d'assurer la disponibilité des prestations de service.

Par ailleurs, ces évolutions concernent également une meilleure sécurisation du système d'information, pour rester en phase avec les normes internationales et les nouveautés technologiques.

L'architecture fonctionnelle actuelle du SI de l'UIB s'appuie notamment sur :

- Un logiciel bancaire intégré « DELTA BANK » qui constitue le référentiel comptable couvrant essentiellement les activités : agences, bancaire étranger, activités back-office...
- Des applications métiers qui assurent des fonctions complémentaires à DELTA telles que (GRH, Transact pour le scoring des crédits, MEGARA FOREX pour le traitement des opérations des marchés change et monétaire, MEGARA Titres pour la filière titres et Select System pour la gestion de la monétique...);
- Des applications permettant l'échange de données entre l'UIB et ses différents partenaires (BCT, SMT, SIBTEL, REUTER, SWIFT, WESTERN UNION, LA POSTE,...);
- Des applications destinés aux clients dans le cadre de la banque multi-canal (SVI : serveur vocal, CRC : Centre Relation client, UIBNET : Internet Banking pour les particuliers et les professionnels, UIB Banking : Internet Banking pour les Entreprises, ...);
- Des applications utilisés essentiellement pour la maîtrise des risques (Notation des clients, ...), le contrôle et la surveillance permanente (NARVAL), la lutte anti-blanchiment (SIRON) et le reporting.

Quant à l'architecture technique, elle s'appuie sur :

- Un Data Center principal sis à l'immeuble LAFAYETTE.
- Un Data Center de secours définitif sis à Hammamet qui a été totalement aménagé en 2013 selon les normes internationales pour assurer le secours des applications critiques en utilisant la technologie de réplication telles que Delta (Core banking) TC24H , SWIFT, MEGARA FOREX pour le traitement des opérations des marchés de change et monétaire, MEGARA Titres et CUSTODY pour la filière titres. Ce secours est actuellement assuré par le Data Center provisoire du site Habib Bourguiba. A terme, le site de secours de Hammamet abritera toutes les applications critiques et sensibles de la Banque.

- Le réseau informatique de l'UIB qui a été modernisé et a migré depuis 2012 vers l'architecture MPLS avec un secours ADSL pour les agences et téléphonie IP.
- Une liaison spécialisée secourue de 2Mbits/seconde pour se connecter au réseau du groupe Société Générale.

Principaux projets réalisés en 2013

Les principaux projets informatiques et métiers menés en 2013 par l'UIB ont porté essentiellement sur :

1 Projets IT et monétiques :

- Aménagement du site de secours de Hammamet
- Sécurisation réseau interne : Renforcement des règles de filtrage des flux ;
- Centralisation de la vidéo surveillance pour assurer la sécurité des biens et des personnes des sites protégés;
- Mise en place d'un outil de supervision des télécommunications;
- Mise en place du service Change sur les GAB's
- Mise en place d'un outil pour la gestion centralisée des GAB's
- Mise en place d'un outil de monitoring et de suivi de la disponibilité des GAB's
- Evolution des fonctionnalités des GAB's (extrait de compte, Interrogation Solde, demande de chéquier, Recharge de cartes prépayées)

2 Projets Métiers

- Mise en place des Bilans Impacts Métiers (BIA) pour le dispositif Plan de continuité d'activités (PCA)
- Mise en place d'une application de Bancassurance (Lot1)
- Mise en place des assises nécessaires au démarrage de l'activité de Conservation des comptes matières pour les investisseurs institutionnels étrangers dans la Bourse de Tunis.
- Optimisation de la filière titres (harmonisation du processus de dénouement des opérations avec la STICODEVAM, automatisation du rapprochement de la position titre avec le relevé STICODEVAM, automatisation de la prise en charge...)
- Automatisation de la fiche KYC (Know Your Client)
- ARMONI-Advanced Retail Monitoring : qui consiste à l'implémentation d'un outil de reporting visant à renforcer la capacité de pilotage du Retail au niveau de l'UIB.
- Mise en place d'une application « Saisie Arrêt »
- Sécurisation des traitements Front Office : (Automatisation des éditions des retraits et versements, Automatisation des écritures sur livrets)
- Automatisation du Rapprochement de la position de change (scripturale, monétique et hors bilan)
- Mise en place d'une fonctionnalité permettant de contrôler et de superviser des écritures passées sur des comptes
- Contrôle des mouvements sur comptes fermés clientèle et internes
- Montée de version de Delta Achats
- Mise en place de la dernière version du logiciel de lutte anti-blanchiment : Siron
- Poursuite du déploiement de l'outil de surveillance permanente (Narval) dans toute la Banque (réseau des agences et DR)

Principaux chantiers en cours de réalisation en 2014

Pour améliorer davantage les prestations de service de la Banque à sa clientèle tout en assurant une meilleure sécurisation du SI, les projets suivants sont planifiés ou en cours de réalisation pour 2014 :

1 Projets IT et monétiques :

- Finalisation du Projet PCA (Plan de Reprise d'Activité) pour les applications critiques de la Banque dont le Core Banking ;
- Migration vers : Windows 7, la messagerie Exchange, l'outil antivirus Symantec ;
- ELS (Espace libre Service) et GAB multifonctions : dépôt de cash et dépôt de chèques ;
- Mise en place sur les GAB du service de recharge multi-opérateurs et du service paiement des factures via GAB ;
- Mise en place des outils d'administration des équipements informatiques et de réseau ;
- Centralisation de la vidéo surveillance pour assurer un contrôle dynamique des alarmes des différents sites de la Banque ;
- Etude de la Certification PCI/DSS ;
- Mise en place d'une solution de Vidéo Conférence ;
- Mise en place du protocole SSH pour renforcer la sécurisation du SI ;
- Refonte du site institutionnel de l'UIB ;

2 Projets métiers :

- Dans la continuité des chantiers 2013, les projets suivants sont à finaliser ou à réaliser pour 2014 :
- Workflow OLCOM-UIB : outil Workflow développé fin 2013 permettant le traitement, le suivi, le contrôle et l'archivage des documents des ouvertures de compte en respectant les nouvelles exigences en termes de lutte anti-blanchiment (circulaire BCT 2013-15) et les exigences KYC.
- Reporting financier : Mise en place du logiciel SAP BFC pour l'automatisation de l'élaboration des états et des reporting financiers.
- TRADENET (CREDOC) : solution permettant d'offrir à la clientèle d'entreprises un service internet permettant la gestion de leurs activités de commerce international (crédits documentaires import et export).
- Cash Management : mise en place des fonctionnalités nécessaires à la réception et le traitement automatique des ordres de virement MT101 en dinars et en devises.
- IAS Provision : application pour calculer et suivre dans le temps les provisions pour risques de crédits aux normes IAS et les « intérêts IAS » correspondants.
- Révision du Système d'Information RH
- Lancement du projet de révision du process d'archivage et implémentation d'un logiciel approprié ;
- Elargissement de l'offre bancassurance aux Produits PE&BFI et mise en place du (lot 2) Bancassurance pour le retail.
- Mise en place d'un logiciel Workflow pour la Gestion des réclamations externes et internes ;
- Lancement du projet d'implémentation d'un logiciel de gestion des garanties ;
- Lancement du projet d'implémentation d'un logiciel de gestion des provisions.
- Mise en place de la gestion des limites décisionnelles en matière de validation des commandes et des règlements des factures fournisseurs en TND
- Lancement des prés requis nécessaires à l'implémentation de DELTA Immobilisations ;

3.2.5. Politique sociale :

L'effectif de l'U.I.B (effectif permanent + stagiaires SIVP + contractuels) a atteint 1 305 employés au 31/12/2013 contre 1 341 au 31/12/2012. Ainsi, la proportion de cadres dans le total effectif a été portée à 81 %, en ligne avec la moyenne du secteur.

- Formation du Personnel :

Le programme de formation, dispensé en 2013, a porté principalement sur les activités liées aux métiers de la banque. Le volume horaire global de formation s'est élevé à 28 099 heures dont 89,1 % à l'intérieur de la banque. Le nombre de participants s'est élevé à 1 926. Le budget 2014 prévoit 30 000 heures de formation pour 2 000 participants soit une charge de 307 mDT.

- Politique d'Intéressement du personnel :

En application des principes fondamentaux du Groupe SG, la Direction Générale a mis en place un dispositif de rémunération qui prend en compte les objectifs et le contexte de la Banque, la performance individuelle et collective et le contexte du marché. Une rémunération attractive permet en effet, d'attirer, de motiver et de fidéliser les collaborateurs compétents dont la Banque a besoin. Si la part fixe de la rémunération est identique dans le secteur bancaire tunisien, la part variable constitue le seul levier répondant aux principes évoqués supra.

La politique d'intéressement a concerné en 2013 l'ensemble du personnel. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Des commissions sont octroyées aux agents placeurs pour le placement des différents produits offerts par la Banque à la clientèle.
- Les chefs d'agences ayant atteint les objectifs fixés par la Direction Générale bénéficient des primes de performance récompensant leurs efforts.
- Pour les cadres des départements centraux, une prime d'intéressement est également servie aux cadres performants.

3.2.6. Effectifs et réseau de la banque :

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution et la répartition de l'effectif de l'UIB au cours des 3 dernières années :

Catégorie	2011	2012	2013
Cadres supérieurs	280	310	324
Personnel d'encadrement	699	666	709
Personnel d'exécution	312	273	231
Personnel de service	3	3	3
Sivp	69	89	38
Total effectif permanent	1363	1341	1305

Réseau d'agences :

Soucieuse d'être toujours plus proche de ses clients, l'UIB poursuit ses actions, entamées depuis 2008, visant la densification et l'optimisation de son réseau d'agences. A fin juin 2014, le réseau UIB totalise **127** agences.

	2011	2012	2013
Agences	115	122	123
Centre d'affaire (Agences Grandes entreprises)	4	4	4
Total	119	126	127

3.3 ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2013 :

3.3.1. Les Ressources :

3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle :

Les dépôts collectés auprès de la clientèle présentent un solde de 2 956 MDT au 31/12/2013 contre 2 691 MDT au 31/12/2012, soit une progression de 9,87% (+ 265,5 MDT). Ils sont ventilés de la façon suivante :

En mDT

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012*	31/12/2011**	Variation 2013/2012 en %
Dépôts à vue	846 521	822 975	688 875	2,9%
Dépôts d'épargne	1 055 849	982 580	821 742	7,5%
Dépôts à terme et bons de caisse	941 183	744 755	702 942	26,4%
Certificats de dépôts	52 891	62 377	145 164	-15,2%
Autres dépôts et avoirs	60 001	78 206	64 447	-23,3%
TOTAL	2 956 445	2 690 893	2 423 170	9,87%

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

** Chiffres 2011 retraités par la banque pour les besoins de comparabilité

- La variation de 26,4% de l'encours des dépôts à terme et bon de caisse constatée à fin décembre 2013 est expliquée par des nouvelles souscriptions réalisées en 2013.

La part de marché de l'UIB en termes de dépôts clientèle au 31/12/ 2013 est de l'ordre de 7,02%. (sur le panel des 10 grandes banques en Tunisie)

Année	2013	2012	2011
Part de marché dépôt de la clientèle*	7,02%	6,84%	6,70%

*Part de marché calculé par l'UIB sur un panel des dix grandes banques en Tunisie sur la base des indicateurs d'activité de différentes banques.

3.3.1.2 Les emprunts et ressources spéciales :

Ce poste présente au 31/12/ 2013 un solde de 333 MDT contre 338 MDT à fin décembre 2012 soit une diminution de -1,7 %.

La rubrique Emprunt obligataire a enregistré une augmentation nette de 1 MDT expliquée d'une part par la clôture en janvier 2013 de l'emprunt obligataire de 40 MDT émis en 2012 (avec une souscription de 18,6 MDT au cours du mois de janvier 2013 et compte non tenu des dettes rattachées de 1,9 MDT), et d'autre part par le remboursement de 17,6 MDT relatif aux échéances des emprunts obligataires émis par l'UIB en juillet 2009, en septembre et décembre 2011.

La baisse de l'encours de l'emprunt en devises est expliquée par le remboursement des échéances 2013 de l'emprunt en dollars (**5.5 MDT**) contracté auprès de la Société Générale en 2009. L'encours des emprunts et ressources spéciales a été également impacté par la diminution des ressources spéciales de -3 MDT.

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	Variation 2013/2012 en %
Ressources spéciales	23 733	26 664	27 621	-10,99%
Emprunts obligataires	199 647	198 711	165 667	0,47%
Emprunt en devises	21 102	26 606	31 985	-20,69%
Emprunts subordonnés	80 000	80 000	80 000	0%
Dettes rattachées	8 180	6 450	3 710	26,82%
Total	332 662	338 431	308 983	-1,70%

3.3.1.3 Les capitaux propres :

Les capitaux propres de la Banque ont évolué durant les 3 derniers exercices de la manière suivante :

Libellé	2013	2012*	2011**	Variation 2013/2012 en %
Capital	196 000	196 000	196 000	0,00%
Réserve légale	4 760	4 760	4 760	0,00%
Réserve Ordinaire	9 457	9 319	9 169	1,48%
Réserve à Régime Spécial	289	289	289	0,00%
Primes liées au capital	0	0	0	0,00%
Résultats reportés	(187 187)	(229 873)*	(250 143)*	-18,57%
Résultat net de l'exercice	38 016	42 686*	20 270*	-10,94%
Total des capitaux propres	61 335	23 181	(19 656)	164,59%

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

** Chiffres 2011 retraités par la banque pour les besoins de comparabilité.

3.3.2. Les Emplois :

3.3.2.1 Les crédits à la clientèle :

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2013 un solde de 3 151 MDT contre 2 930 MDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 222 MDT.

DESIGNATION	En mDt			
	31/12/2013	31/12/2012*	31/12/2011**	Variation 2013/2012 en %
Comptes ordinaires débiteurs	253 904	261 727	258 736 **	-2,99%
Autres concours à la clientèle	3 244 796	3 031 944	2 705 946**	7,02%
Crédits sur ressources spéciales	27 342	18 792	19 760	45,50%
S. Total	3 526 042	3 312 463	2 984 442	6,45%
Provision pour risque de contrepartie	(273 275)	(274 026)	(277 569)**	-0,27%
Provision à caractère générale dite collective	(10 200)	(7 265)	(6 700)	40,40%
Agios et intérêts réservés	(91 081)	(101 317)	(114 427)	-10,10%
TOTAL	3 151 486	2 929 855	2 585 746	7,56%

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

** Chiffres 2011 retraités par la banque pour les besoins de comparabilité.

-L'évolution de l'encours des crédits sur ressources spéciales est expliquée par des débloquages des crédits sur dotation Fonapra.

La part de marché en termes de crédits à la clientèle a évolué durant les 3 dernières années de la manière suivante :

Année	2013	2012	2011
Part de marché*	7,33%	7,23%	7,15%

* Part de marché calculé par l'UIB sur un panel des dix grandes banques en Tunisie sur la base des indicateurs d'activité de différentes banques.

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risque se présente ainsi :

En mDT

Désignation	2013*	2012**	2011***
Créances Brutes bilan et hors bilan (a)	3 783 469	3 523 025	3 206 843
Classe 0	3 108 722	2 838 587	2 370 383
Classe 1	246 634	203 793	330 845
Créances clientèle (classe 0 et 1)	3 335 356	3 042 380	2 701 229
Classe 2	20 358	11 194	5 786
Classe 3	27 844	12 846	15 952
Classe 4	93 809	114 347	483 876
<i>Contentieux</i>	<i>286 102</i>	<i>342 258</i>	<i>360 696</i>
Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et contentieux) (b)	428 113	480 645	505 614
Provisions affectées en couverture des CDL	261 532	261 195	263 889
Agios réservés affectés en couverture des CDL	88 127	99 557	110 990
Provisions et Agios réservés (c)	349 659	360 752	374 879
Taux de créances classées (b)/(a)	11,32%	13,64%	15,77%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (c)/(b)	81,67 %	75,04%	74,14%

*Chiffres figurant dans le rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT relatif à l'exercice 2013

**Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

*** Chiffres 2011 retraités par la banque pour les besoins de comparabilité.

3.3.2.2 Le Portefeuille titres:

3.3.2.2.1 Portefeuille-titres Commercial :

Cette rubrique présente un solde nul au 31 décembre 2013, ainsi qu'au 31 décembre 2012.

3.3.2.2.2 Portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 46 031 mDT contre 50 475 MDT au 31 décembre 2012. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	Variation 2013/2012
-Titres d'investissement	47 643	50 941	55 153	-6,47%
-Titres de Participation	3 567	2 289	2 742	55,83%
-Part dans les Entreprises Liées	3 659	3 659	5 659	0,00%
Total Brut	54 869	56 889	63 554	-3,55%
-Provisions /Dépréciation de titres d'investissement	-6 304	-4 965	-5 664	26,97%
-Provisions /Dépréciation de titres	-2 195	-1 073	-995	104,57%
-Provisions Pour Dépréciation parts dans les entreprises liées	-339	-376	-357	-9,84%
Total provisions	-8 838	-6 414	-7 016	37,79%
TOTAL Net	46 031	50 475	56 538	-8,80%

- L'évolution des titres de participation de 55,83% est expliquée par une opération de conversion de créance en participation.

3.3.2.3 Les Immobilisations nettes :

Les valeurs immobilisées accusent au 31 décembre 2013 un solde de 43 418 mDT contre 44 534 mDT au 31 décembre 2012.

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	En mDT
				Variation 2013/2012 en %
Immobilisations nettes	43 418	44 534	38 710	-2,51%

3.3.3. Les résultats d'exploitation :

3.3.3.1 Le Produit Net Bancaire

Atteignant 183 955 mDT au 31/12/2013, le PNB a progressé de 14,4% (+23 191 mDT) par rapport au 31/12/2012.

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	En mDT
				Variation 2013/2012 en %
Marge d'intérêt	123 320	106 366	89 366	15,94%
Commissions Nettes	46 926	42 283	38 231	10,98%
Revenu du portefeuille titres	13 709	12 115	13 248	13,16%
Produit Net Bancaire	183 955	160 764	140 845	14,43%

3.3.3.2 La marge d'intérêt

La marge d'intérêt se situe à 123 320 mDT en 2013 contre 106 366 mDT en 2012 soit une progression de 16 954 mDT équivalente à une hausse de 15,9%.

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	En mDT
				Variation 2013/2012 en %
Intérêts et revenus assimilés	214 131	180 125	158 306	18,88%
Intérêts encourus et charges assimilées	(90 811)	(73 759)	(68 940)	23,12%
Total	123 320	106 366	89 366	15,94%

3.3.3.3 Les commissions nettes

Les commissions nettes progressent de 4 643 mDT au 31/12/2013 pour passer de 42 283 mDT à fin 2012 à 46 926 mDT à fin 2013.

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	En mDT
				Variation 2013/2012
Commissions perçues	49 612	44 783	40 406	10,78%
Commissions encourues	(2 686)	(2 500)	(2 175)	7,44%
Commissions nettes	46 926	42 283	38 231	10,98%

3.3.3.4 Les autres revenus (non bancaires)

Les gains sur Portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 11 258 mDT au 31 décembre 2013 et les gains sur portefeuille investissement totalisent 2 451 mDT au 31 décembre 2013.

Désignation	En mDT			
	2013	2012	2011	Variation 2013/2012 en %
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	11 258	8 934	9 424	26,01%
Sous total	11 258	8 934	9 424	26,01%
Intérêts sur bons de trésor assimilables	1 759	1 898	1 936	-7,32%
Intérêts sur titres d'investissement (E.O)	148	135	149	9,63%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	342	832	1 005	-58,90%
Intérêts sur titres d'investissement SICAR	202	442	716	-54,30%
Charges sur opérations sur titres modification comptable	-	(126)	-	-
Intérêts sur obligations	-	-	18	-
Sous total	2 451	3 181	3 824	-22,97%
Total	13 709	12 115	13 248	13,16%

-La variation des dividendes et revenus assimilés sur titres de participation de -58.9% est expliquée par le niveau des dividendes encaissées en 2013.

3.3.3.5 Les frais d'exploitation (charges opératoires) :

Les frais d'exploitation de la Banque s'élèvent à 93 515 mDT au 31/12/2013 contre 94 425 mDT au 31/12/2012, affichant ainsi une baisse de -1%.

Désignation	En mDT			
	2013	2012	2011	Variation 2013/2012 en %
Frais de personnel	67 573	68 574	59 829	-1,5%
Charges générales d'exploitation	18 428	18 939	18 358	-2,7%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	7 513	6 912	6 014	8,7%
Frais d'exploitation	93 515	94 425	84 201	-0,96%

3.3.3.6 Les soldes en pertes de créances :

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 306 416 mDT au 31/12/2013 contre 300 341 mDT au 31/12/2012 soit une augmentation de 6 075 mDT et se détaille comme suit :

	En mDT			
	2013*	2012**	2011***	Variation 2013/2012
Désignation				en %
Provisions pour créances douteuses	161 424	150 022	136 145	7,60%
Provision sur créances douteuses décotes des garanties	111 851	124 004	141 424	-9,80%
Provisions pour risques de contre partie hors bilan douteux	3 988	2910	2 071	37,04%
Provision a caractère général dite collective	10 200	7 265	6 700	40,40%
Provisions pour dépréciation de titres	2 534	1 449	1 352	74,88%
Provisions pour dépréciation fonds géré sicar	6 304	4 965	5 665	26,97%
Provisions pour risques sur autres postes d'actifs	755	375	1 368	101,33%
Provisions pour passif et charges	9 360	9 351	3 621	0,10%
TOTAL	306 416	300 341	298 346	2,02%

*Chiffres retraités au 30 juin 2014.

**Données retraitées pour les besoins de comparabilité.

*** Chiffres 2011 retraités par la banque pour les besoins de comparabilité.

3.3.3.7 Le résultat net :

Le résultat net est passé de 42 686 mDT à 38 016 mDT au 31/12/2013 affichant ainsi une diminution de -10,94% :

	En mDT			
	31/12/2013	31/12/2012*	31/12/2011**	Variation 2013/2012
Désignation				en%
Résultat net	38 016	42 686	20 270	-10,94%

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

** Chiffres 2011 retraités par la banque pour les besoins de comparabilité

3.4 ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 30/06/2014 :

3.4.1. Les Ressources :

3.4.1.1 Les dépôts de la clientèle :

Les dépôts collectés auprès de la clientèle présentent un solde de 3 165 MDT au 30/06/2014 contre 2 801 MDT au 30/06/2013, soit une progression de 13,02% (+ 364 MDT).

				En mDT
DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013*	31/12/2013	Variation Juin 2014 / Juin 2013 en %
Dépôts à vue	930 892	807 377	846 521	15,30%
Dépôts d'épargne	1 076 149	999 952	1 055 849	7,62%
Dépôts à terme et bons de caisse	1 025 346	871 938	941 183	17,59%
Certificats de dépôts	31 895	45 950	52 891	-30,59%
Autres dépôts et avoirs	101 206	75 707	60 001	33,68%
TOTAL	3 165 488	2 800 924	2 956 445	13,02%

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

La variation des certificats de dépôts de -30,59% provient du non renouvellement de certains certificats qui arrivent à échéance.

3.4.1.2 Les emprunts et ressources spéciales :

Ce poste présente au 30/06/2014 un solde de 317 MDT contre 350 MDT au 30/06/2013 soit une diminution de -9,57 %.

				En mDT
Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	Variation Juin 2014 / Juin 2013 en %
Ressources spéciales	23 376	26 418	23 733	-11,51%
Emprunts obligataires	186 831	209 962	199 647	-11,02%
Emprunt en devises	17 971	24 509	21 102	-26,68%
Emprunts subordonnées	80 000	80 000	80 000	0,00%
Dettes rattachées	8 620	9 432	8 180	-8,61%
Total	316 798	350 321	332 662	-9,57%

3.4.1.3 Les capitaux propres :

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 88 141 mDT au 30/06/2014 contre 26 236 mDT au 30/06/2013 retraité, soit une variation de 61 905 mDT.

En mDT

Libellé	30/06/2014	30/06/2013*	31/12/2013	Variation Juin 2013 / Juin 2014 en %
Capital	196 000	196 000	196 000	0,00%
Réserve légale	4 760	4 760	4 760	0,00%
Réserve Ordinaire	9 543	9 371	9 457	1,84%
Réserve à Régime Spécial	289	289	289	0,00%
Primes liées au capital	0	0	0	0,00%
Résultats reportés	(149 171)	(187187)	(187187)	-20,31%
Résultat net de l'exercice	26 720	3 003*	38 016	789,78%
Total des capitaux propres	88 141	26 236	61 335	235,95%

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

-La variation de 789,78% pour le résultat net de l'exercice provient des modifications comptables.

3.4.2. Les Emplois :

3.4.2.1 Les crédits à la clientèle :

En mDT

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013*	31/12/2013	Variation Juin 2014 / Juin 2013 en %
Comptes ordinaires débiteurs	271 079	266 906	253 904	1,56%
Autres concours à la clientèle	3 406 774	3 121 791*	3 244 796	9,13%
Crédits sur ressources spéciales	28 689	19 007	27 342	50,94%
S. Total	3 706 543	3 407 704	3 526 042	8,77%
Provision pour risque de contrepartie	(277 991)	(304 413)*	(273 275)	-8,68%
Provision à caractère générale dite collective	(10 227)	(8 488)	(10 200)	20,49%
Agios et intérêts réservés	(93 884)	(106 062)	(91 081)	-11,48%
TOTAL	3 324 441	2 988 741	3 151 486	11,23%

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

-L'évolution significative de l'encours des crédits sur ressources spéciales est expliquée par des débloquages des crédits sur dotation Fonapra.

En mDT

Désignation	30/06/2014	30/06/2013*	31/12/2013*
Créances Brutes bilan et hors bilan (a)	4 007 413	3 653 120	3 783 469
Classe 0	3 233 056	2 897 270	3 108 722
Classe 1	340 541	301 661	246 634
Créances clientèle (classe 0 et 1)	3 573 597	3 198 932	3 335 356
Classe 2	17 104	19 261	20 358
Classe 3	26 500	15 779	27 844
Classe 4	390 213	419 149	93 809
<i>Dont contentieux</i>	292 576	333 023	286 102
Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3 et 4) (b)	433 816	454 188	428 113
Provisions affectées en couverture des CDL	266 242	287 490	261 532
Agios réservés affectés en couverture des CDL	91 916	103 907	88 127
Provisions et Agios réservés (c)	358 157	391 397	349 659
Taux de créances classées (b)/(a)	10,83%	12,43%	11,32%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (c)/(b)	82,56%	86,18%	81,67 %

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

3.4.2.2 Le Portefeuille titres:**3.4.2.2.1 Portefeuille-titres Commercial :**

Cette rubrique présente un solde nul au 30 Juin 2014, ainsi qu'au 30 Juin 2013.

3.4.2.2.2 Portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 91 838 mDT contre 50 559 mDT au 30/06/2013. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	Variation Juin 2014 / Juin 2013 en %
-Titres d'investissement	92 400	52 096	47 643	77,36%
-Titres de Participation	3 417	2 289	3 567	49,28%
-Part dans les Entreprises Liées	3 659	1944	3 659	88,22%
-Part dans les entreprises associées et coentreprises	-	1 715	-	-100,00%
Total Brut	99 476	58 044	54 869	71,38%
-Provisions /Dépréciation de titres d'investissement	-5 262	-6 125	-6 304	-14,09%
-Provisions /Dépréciation de titres	-2 195	-1 021	-2 195	114,99%
-Provisions Pour Dépréciation parts dans les entreprises liées	-181	-339	-339	-46,61%
Total provisions	-7 638	- 7 485	-8 838	2,04%
TOTAL Net	91 838	50 559	46 031	81,65%

3.4.2.3 Les Immobilisations nettes :

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 42 532 mDT au 30/06/2014 contre un solde de 43 418 mDT au 31/12/2013. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Désignation	En mDT			Variation Juin 2014 / Juin 2013 en %
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	
Immobilisations nettes	42 532	44 397	43 418	-4,20%

3.4.3. Les résultats d'exploitation :

3.4.3.1 Le Produit Net Bancaire :

Atteignant 94 665 mDT au 30/06/2014, le PNB a progressé de 5,98% (+5 343 mDT) par rapport au 30/06/2013 (89 322 mDT).

Désignation	En mDT			Variation Juin 2014 / Juin 2013 en %
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	
Marge d'intérêt	60 231	58 440	123 320	3,06%
Commissions Nettes	27 177	23 696	46 926	14,69%
Revenu du portefeuille titres	7 257	7 186	13 709	0,99%
Produit Net Bancaire	94 665	89 322	183 955	5,98%

3.4.3.2 La marge d'intérêt :

La marge d'intérêt se situe à 60 231 mDT au 30/06/2014 contre 58 440 mDT en au 30/06/2013 soit une progression de 1 791 mDT équivalente à une hausse de 3,06%.

Désignation	En mDT			Variation Juin 2014 / Juin 2013 en %
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	
Intérêts et revenus assimilés	116 039	101 545	214 131	14,27%
Intérêts encourus et charges assimilées	(55 808)	(43 105)	(90 811)	29,47%
Total	60 231	58 440	123 320	3,06%

3.4.3.3 Les commissions nettes

Les commissions nettes progressent de 3 481 mDT, pour passer de 23 696 mDT au 30/06/2013 à 27 177 mDT au 30/06/2014.

Désignation	En mDT			
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	Variation Juin 2014 / Juin 2013 en %
Commissions perçues	28 565	24 914	49 612	14,65%
Commissions encourues	(1 388)	(1 218)	(2 686)	13,96%
Commissions nettes	27 177	23 696	46 926	14,69%

3.4.3.4 Les autres revenus (non bancaires)

Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille investissement.

-Les gains sur Portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 4760 mDT au 30 Juin 2014.

-Les revenus du portefeuille investissement totalisent 2 497 mDT au 30 Juin 2014

Désignation	En mDT			
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	Variation Juin 2014 / Juin 2013 en %
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4 760	5 792	11 258	-17,82%
Sous total	4 760	5 792	11 258	-17,81%
Intérêts sur bons de trésor assimilables	1 386	959	1 759	44,53%
Intérêts sur titres d'investissement (E.O)	67	68	148	-1,47%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	901	255	342	253,33%
Intérêts sur titres d'investissement SICAR	143	112	202	27,68%
Charges sur opérations sur titres modification comptable	-	-	-	
Intérêts sur obligations	-	-	-	
Sous total	2 497	1 394	2 451	79,12%
Total	7 257	7 141	13709	1,62%

3.4.3.5 Les frais d'exploitation (charges opératoires) :

Les charges opératoires s'élèvent à 46 874 mDT au 30/06/2014 contre 47 211 mDT au 30/06/2013, affichant ainsi une baisse de - 0,71%.

Désignation	En mDT			
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	Variation Juin 2014 / Juin 2013 en %
Frais de personnel	34 047	34 659	67 573	-1,77%
Charges générales d'exploitation	8 981	8 851	18 428	1,47%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 846	3701	7 513	-1,77%
Frais d'exploitation	46 874	47 211	93 515	-0,71%

3.4.3.6 Les soldes en pertes de créances :

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 307 446 mDT au 30/06/2014 contre 331 841 mDT au 30/06/2013 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2014	30/06/2013*	31/12/2013	Variation Juin 2013/ Juin 2014 en %
Provisions pour créances douteuses	166 142	170 120	161 424	-2,34%
Provision sur créances douteuses décotes des garanties	111 849	134 293	111 851	-16,71%
Provisions pour risques de contre partie hors bilan douteux	3 988	1 571	3 988	153,85%
Provision a caractère général dite collective	10 227	8 488	10 200	20,49%
Provisions pour dépréciation de titres	2 376	1 360	2 534	74,71%
Provisions pour dépréciation fonds géré sicar	5262	6 125	6 304	-14,09%
Provisions pour risques sur autres postes d'actifs	705	467	755	50,96%
Provisions pour passif et charges	6 897	9 416	9 360	-26,75%
TOTAL	307 446	331 841	306 416	-7,35%

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

3.4.3.7 Le résultat net :

Le résultat net est passé de 3 003 mDT au 30/06/2013 à 26 720 mDT au 30/06/2014 affichant ainsi une augmentation de +23 717 mDT

Désignation	30/06/2014	30/06/2013*	31/12/2013	Variation Juin 2013/ Juin 2014 en %
Résultat net	26 720	3 003	38 016	789,78%

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

3.5. Indicateurs d'activité trimestriels au 30/06/2014 :

(en mDT)						
	Du 01 /04/2014 au 30/06/2014	Du 01 /04/2013 au 30/06/2013	Au 30/06/2014 (Chiffres audités)	Au 30/06/2013 (Chiffres audités)	Au 31/12/2013 (Chiffres Certifiés)	Variation T22014-- T22013
1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	78 767	71 308	151 862	133 645	277 452	13,63%
- Intérêts	59 009	52 895	116 039	101 545	214 131	14,27%
- Commissions en produits	14 836	13 766	28 565	24 914	49 612	14,65%
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	4 923	4 647	7 258	7 186	13 709	0,99%
2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	29 400	22 915	57 196	44 323	93 497	29,04%
- Intérêts encourus	28 770	22 273	55 808	43 105	90 811	29,47%
- Commissions encourues	630	642	1 388	1 218	2 686	13,94%
3 PRODUIT NET BANCAIRE	49 368	48 393	94 666	89 322	183 955	5,98%
4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	32	33	64	44	108	44,54%
5 CHARGES OPERATOIRES	21 627	21 697	43 028	43 510	84 747	-1,11%
- Frais de personnel	16 885	17 118	34 047	34 659	67 573	-1,77%
- Charges générales d'exploitation	4 742	4 579	8 981	8 851	18 428	1,46%
6 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE :	-	-	91 838	50 559	46 031	81,64%
- Portefeuille titres commercial	-	-	-	-	-	-
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	91 838	50 559	46 031	81,64%
7 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE (1) e	-	-	3 324 441	2 988 741	3 151 486	11,23%
8 ENCOURS DE DEPOTS	-	-	3 165 488	2 800 924	2 956 445	13,02%
- Dépôts à vue	-	-	930 891	807 377	846 521	15,30%
- Dépôts d'épargne	-	-	1 076 150	999 952	1 055 849	7,62%
- Dépôts à Terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers	-	-	1 057 241	917 888	994 074	15,18%
- Autres Dépôts et avoirs	-	-	101 206	75 707	60 002	33,68%
9 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	316 798	350 321	332 662	-9,57%
10 CAPITAUX PROPRES (1)	-	-	88 141	26 236	61 335	235,95%

(1) Les données au 30/06/2013 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité suite à l'application de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013

COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2014

1- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 30 juin 2014, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 juin 1999.

2- Principes comptables appliqués

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des produits

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 30/06/2014, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 30/06/2014.

2-2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par l'internationale SICAR, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

Faits marquants

- Les dépôts -tous types de clientèle confondus- ont augmenté de **13%** pour atteindre un montant de **3 165,5 MTND** au 30 juin 2014 vs 2800,9 MTND au 30 juin 2013.
- L'encours net des crédits à la clientèle a augmenté de **11,2%** pour atteindre, au 30 juin 2014, un montant de **3 324,4 MTND** vs 2 988,7 MTND à fin juin 2013. A cet effet, les données au 30 juin 2013 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité suite à l'application la circulaire BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint **316,8 MTND** au 30 Juin 2014 contre 350,3 MTND à fin juin 2013. Cette variation s'explique par le remboursement d'un montant de **23,1 MTND** relatif aux échéances des emprunts obligataires émis par l'UIB en juillet 2009, en septembre 2011 et décembre 2011. L'encours des emprunts et ressources spéciales a été également impacté par l'amortissement à hauteur de **6,5 MTND** de l'emprunt en dollar contracté auprès de la Société Générale et par la diminution des ressources spéciales de **3 MTND** (compte non tenu des dettes rattachées de **-1 MTND**).
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont atteint **151,9 MTND** au 30 juin 2014, ce qui correspond à une évolution de + **13,7 %** par rapport au 30 juin 2013
- La marge d'intérêt a atteint **60,2 MTND** au 30 juin 2014 contre 58,4 MTND au 30 juin 2013, soit une progression de **+3,1%** en lien avec la baisse des marges d'intermédiation consécutive aux nouvelles conditions réglementaires et conjoncturelles.
- La marge sur les commissions perçues a augmenté de **14,7%** en passant de 23,7 MTND à fin juin 2013 à **27,2 MTND** à fin juin 2014.
- L'effet conjugué de l'accroissement de la marge d'intérêt et de la progression de la marge sur les commissions perçues, s'est traduit par une amélioration du Produit Net Bancaire qui a atteint au 30 juin 2014 un montant de **94,7 MTND** contre 89,3 MTND au 30 juin 2013, en progression de **+6%**.
- Les frais de personnel ont atteint **34 MTND** au 30 juin 2014 contre 34,7 MTND au 30 juin 2013, soit une baisse de **-1,8 %**.
- Les charges opératoires (frais de personnel & charges générales d'exploitation) ont atteint un montant de **43 MTND** au 30 juin 2014 vs 43,5 MTND au 30 juin 2013, soit une baisse de **-1,1 %**.
- L'effet cumulé de la croissance du Produit Net Bancaire et de la maîtrise des charges générales d'exploitation a permis une amélioration du coefficient d'exploitation (**45,5%** au 30 juin 2014 vs 48,7% au 30 juin 2013).
- Le résultat brut d'exploitation est passé de 42,2 MTND, au terme du 1^{er} semestre 2013, à **47,9 MTND** au terme du 1^{er} semestre 2014, soit un taux de croissance de **+13,5%**.

3.6. MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET RISQUES)

Forces <ul style="list-style-type: none">• Adossement à un grand groupe (Société Générale) avec une ambition régionale• Actionnariat stable• Offre de produits et services compétitifs• Taille et qualité de la couverture géographique du réseau d'agences• Taille du fonds de commerce clientèle de particuliers	Faiblesses <ul style="list-style-type: none">• Ratios prudentiels à redresser par le biais du plan de recapitalisation envisagé• Offre de produits à compléter (OPCVM, Leasing, affacturage...)• Faible part de marché sur le segment des entreprises à renforcer
Opportunités <ul style="list-style-type: none">• Potentiel de développement du marché Entreprises à la faveur des synergies avec la SG.• Poursuite du dynamisme du marché des particuliers• Potentiel de recouvrement sur le portefeuille compromis	Menaces <ul style="list-style-type: none">• Environnement national et international peu porteur• Tension accrue sur la liquidité bancaire• Réglementation trop rigide des taux d'intérêt• Faible demande des crédits bancaires entreprise

3.7. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE :

3.7.1 Risque lié aux fonds propres :

Il est à signaler que la situation des fonds propres de la banque au 31/12/2013 sont en deçà du minimum légal exigé par l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

A cet effet, la réduction et augmentation du capital envisagées devraient permettre à la banque de ramener ses fonds propres à un montant supérieur à la moitié de son capital et d'absorber les pertes comme l'exige l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

3.7.2 Risque de solvabilité :

Le ratio de solvabilité de la banque au 31/12/2013 étant de 5.16% est inférieur au taux minimum prudentiel fixé par la BCT, soit 9%.

A rappeler que ce taux prudentiel permet de s'assurer de la capacité de la banque à faire face aux risques éventuels liés à ses activités (non remboursement de crédits distribués ou autres pertes de valeur de ses actifs).

3.7.3 Risque de liquidité :

Le ratio de liquidité de la banque au 31/12/2013 étant de 87.74%, est inférieur au taux minimum prudentiel fixé par la BCT, soit 100%.

Ce ratio est calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, permet de renseigner sur la solvabilité de la banque à court terme.

Le risque de liquidité est géré au niveau du département contrôle de gestion et ALM (Asset Liability Management) rattaché à la direction financière.

L'ALM gère le risque de liquidité découlant de toutes les opérations réalisées par l'UIB et qui figurent au niveau de son bilan (dépôts, crédits, emprunts, placements, immobilisations, capitaux propres, dettes...) et de son hors bilan. Des reportings présentant les gaps de liquidité sont produits mensuellement.

Le déploiement du calcul des deux ratios bâlois ratios LCR et NSFR en 2013 par l'UIB en respect des exigences du groupe Société Générale qui imposent à la banque des pondérations sévères pour les types de dépôts considérés instables (dépôts des corporates et des institutionnels).

3.7.4 Risque de crédit :

L'UIB dispose d'un système de mesure des risques du crédit qui lui permet d'identifier l'engagement détaillé par contrepartie (ou contreparties considérées comme un même bénéficiaire), par classe de risque, par marché, par région, par activité...

Ces informations sont communiquées aux membres du Comité Exécutif de Crédit (qui s'est tenu 6 fois en 2013) et au conseil d'administration à chacune de sa réunion.

L'UIB dispose, depuis décembre 2007, d'un système de notation interne (outil STARWEB) des contreparties Non Retail, validé par le conseil d'administration.

Le système mis en place au sein de l'UIB est basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs qui sont révisés périodiquement (tous les 2 ans) tout comme la pertinence des statistiques exploitées dans le système de notation interne qui est vérifié également périodiquement. La dernière révision du système a eu lieu en 2013 suite à la dégradation de la note Pays.

Le processus de notation est initié par le gestionnaire de la contrepartie et validé par le Pôle Risque ; la notation des contreparties permettant d'estimer la probabilité de défaut à un an des contreparties.

L'UIB utilise également, depuis mars 2006, un outil de scoring (Transact) des crédits aux particuliers hors crédits hypothécaires. C'est un outil d'aide à la décision avec, in fine, une décision système fournie au bout de l'opération de scoring qui peut être *Accepté, Refusé ou Etude*, et est soumise à la validation définitive du décideur habilité.

Par ailleurs, l'UIB s'est rapproché de son actionnaire de référence afin de former un ou deux de ses cadres aux techniques de simulations de crise, essentiellement en lien avec les principales concentrations de risques.

3.7.5 Risque de marché :

a- Risque de change

- Organisation du suivi du risque lié aux opérations de change : qui est actuellement assuré par deux contrôleurs dédiés rattachés à la Direction de la Surveillance et du Suivi des Risques,

elle même rattachée au Pôle Risques. Les travaux de contrôle se rapportent exclusivement aux activités du marché des changes (change au comptant, à terme, opérations de swap) et sont définis dans une circulaire interne.

-Modalités de suivi du risque lié aux opérations de change : les travaux de contrôle portent essentiellement sur le suivi quotidien de la position de change, notamment le respect des limites (limites « stop loss » et « overnight ») et la conformité des transactions (conformité des tickets de change et la comptabilisation des transactions de change), ainsi que le rapprochement mensuel de la position de change de gestion avec la position de change scripturale et justification des écarts.

-Mesure du risque global par l'approche fondée sur la notion de perte potentielle maximale :est assurée par l'outil du suivi des opérations à terme et de swap « CVI ». L'outil « CVI » permet de calculer la valeur à risque conditionnelle (CVaR) ou risque de remplacement qui donne la mesure du coût du remplacement d'une opération en cas de défaut de la contrepartie d'origine et la nécessité de fermer auprès d'une autre contrepartie la position qui en découle;

Les limites fixées en matière de risque de marché sont déterminées conformément à la circulaire BCT n°97/08 du 09 Mai 1997 :

- Limite de positions de change maximales dans chaque devise à 10% des fonds propres nets de la Banque et la limite de position de change globale à 20% des fonds propres nets de la Banque.
- La limite de « Stop Loss » sur les positions de changes ouvertes : La réglementation de la BCT prévoit une limite à la perte ou « Stop Loss » de 3% du montant de la position par devise lorsque celle-ci dépasse 0,2 millions de dinars.
- Limites Interbancaires (par contrepartie et par maturité).
- Révision annuelle des limites fixées en matière de risque de marché.
- Stress scenarii utilisés : pour mesurer le risque encouru en cas de forte variation des paramètres de marché, l'UIB a demandé à la Société Générale de former un ou deux de ses cadres aux techniques de simulations de crise, notamment en cas de fortes variations des paramètres de marché
- Analyse des écarts entre les résultats comptables et les résultats de gestion : la conduite des travaux de réconciliation du solde comptable et du solde de gestion de la position de change se fait quotidiennement. Les écarts identifiés sont communiqués aux directions opérationnelles pour régularisation.

b- Risque Global de Taux d'intérêt

Le risque de taux est géré au niveau du département contrôle de gestion et ALM (Asset Liability Management) rattaché à la direction financière. L'ALM gère le risque de taux découlant de toutes les opérations réalisées par l'UIB et qui figurent au niveau de son bilan (dépôts, crédits, emprunts, placements, immobilisations, capitaux propres, dettes...) et de son hors bilan.

L'ALM prépare trimestriellement un rapport « Assets and Liabilities Committee » servant à la tenu du comité risques structurels.

Ce rapport présente, outre les informations financière et l'analyse du bilan et du compte de résultat, une analyse de la position de liquidité, de la position de taux (gap de taux fixe et sensibilité) ainsi que la position de change.

La gestion du risque de taux permet de mesurer les impacts, sur les résultats de la banque et la valeur de son bilan, en cas de variation défavorable de taux d'intérêt. Il est appréhendé, à travers le gap de taux fixe.

Des reportings permettant de calculer les gaps de taux ainsi que la sensibilité à court, moyen et long terme sont produits trimestriellement.

Actuellement, la gestion du risque de taux se base sur des positions statiques. L'introduction de la nouvelle production pour le calcul des gaps de taux dynamique sera réalisée dans une deuxième phase.

Une réflexion est menée au sein de l'UIB sur la méthodologie à adopter pour mener des stress tests sur le risque de taux.

Des limites de sensibilité sont fixées pour chaque devise et sont validées par le comité des risques de l'UIB. Ces limites cadrent la position totale en toutes devises ainsi que les principales devises prises individuellement (TND, EURO, USD). Ces limites sont révisées annuellement.

Les dépassements de limite font l'objet d'explications et de recommandations pour ramener la sensibilité aux niveaux des limites fixées.

3.7.6 Risque de règlement :

Le suivi du risque de règlement au niveau de l'UIB est appliqué pour maîtriser le risque en lien avec les opérations de Marché boursier qui peuvent générer des problèmes de règlement des ordres émis par la clientèle, la procédure appliquée au niveau de la Banque prévoit deux niveaux de contrôle :

- Contrôle au niveau de l'agence, sous la responsabilité du chef d'agence au préalable à l'envoi de l'ordre au Back office Titres pour exécution.
- Contrôle au niveau du Back office Titres, qui vérifie la bonne application de l'agence des contrôles liés au fonctionnement du compte et à la disponibilité de la provision sur la base des confirmations apposées sur l'ordre.

3.7.7 Risque opérationnel :

L'UIB est dotée d'un responsable des risques opérationnels et d'un responsable de la surveillance permanente tous les deux rattachés à la Direction du Contrôle Permanent.

Chaque entité de la Banque dispose d'un correspondant (Risques opérationnels / surveillance permanente) qui est tenu de reporter les informations relatives aux risques opérationnels et à la surveillance permanente aux responsables précités :

- Au fil de l'eau pour les pertes opérationnelles ;
- Trimestriellement pour les indicateurs de risques opérationnels ;
- Trimestriellement pour les rapports de la surveillance permanente.

Des missions trimestrielles de contrôle de la qualité de la surveillance permanente au niveau des services, sont prises en charge par la Direction du Contrôle Permanent à travers les Contrôleurs de la surveillance permanente.

En application des exigences de bâle II en matière de gestion des risques opérationnels, l'UIB mesure et surveille ces dits risques à travers :

- ✓ La collecte des pertes au fil de l'eau et leur déclaration dans un outil de gestion des risques opérationnels du Groupe Société Générale, et la mise en place de plans d'actions en cas de pertes significatives et / ou récurrentes.

- ✓ Le contrôle trimestriel des indicateurs clé de risque KRI "Key Risk Indicators", permettant la prévention contre les risques opérationnels au niveau de toutes les entités de la Banque, et la mise en place de plans d'actions en cas de dépassement récurrent et significatif des seuils d'alerte.
- ✓ L'analyse annuelle des cinq scénarios les plus catastrophiques auxquels peut être exposée la Banque, et la mise en place des plans d'actions appropriées en cas de défaillance.
- ✓ L'exercice biennal RSCA (Risk & Control Self Assessment), consistant à une auto-évaluation des risques et des contrôles au niveau de toutes les entités de la Banque, et la mise en œuvre des actions correctrices en cas de constatation de risque élevé résiduel.

L'UIB dispose de 5 circulaires internes décrivant la gestion des risques opérationnels au sein de la Banque.

Le dispositif de la surveillance permanente mis en place par l'UIB depuis 2004, sous ses deux composantes, à savoir la sécurité au quotidien, et la supervision formalisée, permet d'assurer un contrôle permanent au sein de la Banque sur, le respect des procédures, la régularité des comptes, la détection et la déclaration des anomalies et la mise en œuvre des plans d'actions.

La remontée trimestrielle des rapports de la surveillance permanente établis par les différents responsables des différentes entités, au responsable de la Surveillance Permanente, conjuguée avec la collecte des pertes ainsi que l'analyse trimestrielle des indicateurs clés de risques, permet à la Banque d'être proactive et de limiter au maximum son exposition aux risques opérationnels.

3.7.8 Risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme :

L'UIB a mis en place des circulaires internes régissant la procédure de la connaissance et l'identification du client « KYC » et les opérations nécessitant une vigilance particulière ou une vigilance renforcée au niveau des agences (personnes politiquement exposées, les associations dont les partis politiques, les correspondants bancaires, et les clients occasionnels, virements internationaux...).

Les agences sont tenues aussi dans le cadre de cette circulaire, d'enregistrer sur un registre spécifique les opérations dépassant les seuils fixés par la Banque, en précisant l'origine ou la destination des fonds, notamment celles en espèces.

Les critères et les seuils de significativité pour la détection des opérations inhabituelles, sont définis en fonction de la nature du client et de la transaction.

Les seuils des opérations en espèces pour le marché des particuliers et pour le marché des Professionnels et des Entreprises sont fixés pour chaque marché selon les recommandations du Groupe Société Générale et son expérience sur le sujet.

Toutes les opérations complexes, inhabituelles ou n'ayant pas d'objet économique apparent ou d'objet licite visible, doivent selon la circulaire, être systématiquement détectées par les agences et consignées dans le registre approprié.

Un outil de profilage « SIRON AML » permet de détecter les opérations remarquables et/ou douteuses qui s'écartent du fonctionnement habituel du compte d'un client et/ou du profil défini pour celui-ci. Les alertes générées sont analysées au sein de l'unité de lutte anti-blanchiment en collectant les informations nécessaires auprès des agences et des charges d'affaires concernées. A la lumière des renseignements recueillis, les alertes sont clôturées dans l'application en cas de levée du doute. Le cas échéant, et si les doutes sont confirmées après analyse du dossier, ce dernier fait l'objet d'une déclaration de soupçon à la Commission Tunisienne des Analyses Financières.

Un outil de filtrage « LABO ON LINE » est mis à la disposition de toutes les agences afin de vérifier si le prospect est black-listé ou non avant toute entrée en relation.

Un outil de filtrage « OCR » est mis à la disposition de toutes les agences afin de vérifier si le prospect est une personne politiquement exposée ou non avant toute entrée en relation.

Un outil de filtrage « LABO 2 » est déployé au niveau de l'Unité AML afin d'effectuer un 2eme contrôle trimestriellement sur la base des clients UIB et les listes de sanctions et PPE obtenues de nos correspondants, et ce afin de s'assurer qu'aucune entrée en relation n'ait été nouée avec des personnes sanctionnées ou des PPE sans respect de la procédure en vigueur traitant du sujet.

3.8. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR:

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par la circulaire N°99-04 du 19/03/1999 et la circulaire N° 2001-04 du 16/02/2001 et N° 2001-12 du 04/05/2001.

1- Application de l'article 1 :

Conformément à l'article premier de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus doit être inférieur à :

- 3 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets; et
- 1,5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Au 31/12/2013, le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élève 477 614 mDT, représentant 3,95 fois des fonds propres nets.

Ce ratio n'est pas respecté par l'UIB.

Au 31/12/2013, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets de la banque, s'élève à 179 162 mDT, représentant 1,48 fois des fonds propres nets de la banque.

Ce ratio est respecté par l'UIB.

2- Application de l'article 2 :

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire de la BCT n° 91 -24 tel que modifié par la circulaire n°99-04 du 19/03/1999, ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque.

Au 31/12/2013, l'UIB présente des risques encourus dépassant 25% de ses fonds propres nets sur 7 relations à savoir :

Relation	Total risque encouru	Risque encouru/FP
POULINA	56 920	47,02%
TUNISIE TELECOM	55 562	45,90%
BEN AYED MOHAMED HEDI	50 481	41,70%
STEG	45 008	37,18%
ELLOUMI TAOUFIK	40 090	33,12%
MEZNI JALILA	37 194	30,73%
SASSI ABDELAZIZ	34 143	28,21%
TOTAL	319 397	263,87%

Ce ratio n'est pas respecté par l'UIB.

3- Application de l'article 3 :

Conformément à l'article 3 de la circulaire BCT n° 91-24 tel que modifié la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, ne doit pas excéder une (01) fois les fonds propres nets.

Au 31/12/2013, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève à 19 670 mDT, représentant 0,16 fois des fonds propres nets de la banque.

Ce ratio est respecté par l'UIB.

4- Application de l'article 4 :

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 tel que modifié par la circulaire BCT n°2012-09 du 29 juin 2012, les fonds propres nets de la banque doivent représenter en permanence au moins 9% du total des risques encourus pondérés. Les fonds propres nets de base ne peuvent être inférieurs en permanence à 6% des risques encourus.

Au 31/12/2013, les fonds propres nets s'élevant à 121 044 mDT divisés par un total des risques encourus pondérés de 2 346 138 mDT confèrent un ratio de solvabilité de 5,16% inférieur au minimum prévu par l'article 4 de la circulaire susvisée.

Les fonds propres nets de base s'élevant à 60 522 mDT divisés par un total des risques encourus pondérés de 2 346 138 confèrent un ratio « TIER ONE » de 2,58% inférieur au minimum prévu par l'article 4 de la circulaire susvisée.

Ce ratio n'est pas respecté par l'UIB.

3.9. LITIGE OU ARBITRAGE :

Risque fiscal :

La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 MDT et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 MDT. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 MDT et a procédé à l'élaboration de la déclaration rectificative de l'exercice 2012.

Elle a procédé aussi à l'élaboration des déclarations rectificatives relatives à l'exercice 2008, 2009, 2010, et 2011 et à la liquidation du redressement fiscal sur les exercices 2008-2011 sur la base des bulletins de versements reçus le 30 avril 2014.

A l'issue des diverses déclarations rectificatives ci-dessus indiquées, le résultat du contrôle fiscal 2008-2011 se dresse ainsi :

	En mDT
Libellé	Montant
Perte fiscale	2 748
Reprise utilisée	2 748
Reprise devenue disponible	652
Excédent IS payé suite dépôt diverses déclarations rectificatives	1478
Total	2 130

Pour couvrir le risque fiscal résiduel au titre de l'exercice 2012, une provision de 478 mDT a été comptabilisée en 2014.

Risque social:

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 MDT. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 MDT.

En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 MDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 MDT.

La Cour d'Appel de Tunis a renvoyé l'affaire objet de l'opposition aux 25 états de liquidation dressés par la CNSS pour l'audience du 08/10/2014 (25 affaires) en demandant à la CNSS de produire le rapport des résultats de la vérification.

3.10. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE :

Les investissements en cours de réalisation :

- Le réaménagement et la rénovation des agences actuelles pour atteindre une couverture de 100% du réseau à fin 2014.
- La rénovation des sièges de la banque (Lafayette et Habib Bourguiba)
- Les investissements informatiques (licences, serveur monétique, logiciels, renouvellement de matériels bureautiques, acquisition de DAB.)

Les investissements futurs :

- L'expansion du réseau à travers l'ouverture de 40 nouvelles agences pendant la période 2014-2018 et ce afin de permettre au réseau d'avoir un meilleur émaillage géographique, nombre total des agences est ainsi passé à 127 au 31 Décembre 2013 (hors box de changes, qui s'élève à 4) et devrait atteindre 167 à fin 2018.
- La rénovation des infrastructures informatiques (Licence, acquisition de matériels informatique et de télécommunication, acquisition de GABs, acquisition de TPEs)

Projet d'investissement de la banque sur la période 2014-2018

En DT

	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Total
Acquisition Matériels informatique	1 728 519	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	8 928 519
Acquisition Logiciels informatique	2 119 114	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 119 114
Immobilier Aménagement et Matériels	9 504 000	4 574 000	3 172 000	2 788 000	3 030 000	23 068 000
Total	13 351 633	8 374 000	6 972 000	6 588 000	6 830 000	42 115 633

CHAPITRE 4 : PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTAT

4.1. PATRIMOINE DE LA BANQUE AU 31/12/2013 :

4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2013 :

4.1.1.1 Terrains :

En dinars			
Date d'acquisition	Désignations	Valeur d'origine	VCN
01/05/1976	SIEGE SOCIAL	36 450	36 450
01/03/1980	KERKENNAH	2 780	2 780
aout 1980	AVENUE DE LA LIBERTE	185 000	185 000
01/01/1981	MENZEL JEMIL	7 000	7 000
01/01/1982	LA MARSA, 14 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	49 466	49 466
01/08/1982	EZZAHRA	32 653	32 653
01/03/1983	DEGUECHE	173	173
01/03/1983	SOUSSE	40 519	40 519
01/04/1983	NEFTA (1)	28 014	28 014
01/04/1983	NEFTA (2)	15 010	15 010
01/06/1983	HAMMAM-LIF	105 510	105 510
01/06/1984	MENZEL BOURGUIBA	50 000	50 000
01/11/1984	TOZEUR	4 000	4 000
01/09/1983	ZAGHAOUN	6 813	6 813
28/11/2001	terrain polyclinique Ettaoufik 1030m2	9 046	9 046
30/12/2002	terrain agricole sise à SFAX route de MAHDIA km13+terrain de 9300m2	22 794	22 794
22/10/1997	Villa Houmet souk	130 077	130 077
01/01/2005	Etude de définition du programme fonctionnelle du futur siège social de l'U.I.B	9 874	9 874
01/02/1993	SETOF TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES	264	264
04/03/2003	Certificat de Propriété	16	16
	Total	735 458	735 458

4.1.1.2 Immeubles d'exploitation :

En Dinar				
Date d'acquisition	Désignations	Valeur d'origine	Amortissement cumulé 2013	VCN
01/01/64	SIEGE SOCIAL	108 479	108 479	0
01/02/75	IMMEUBLE 5 RUE D'ALGER	35 000	27 202	7 798
01/03/75	INFORMATIQUE	4 686	4 686	0
01/01/76	AG.U S A (1)	28 000	21 282	6 718
01/02/76	U.S.A (1)	4 374	4 374	0
01/12/76	AG. SAADI	61 800	46 569	15 231
01/07/77	MATEUR	2 337	2 337	0
01/07/77	AG. MATEUR	16 000	11 681	4 319
01/10/77	AG. BARDO	65 000	46 362	18 638
01/11/77	AG.CENTRALE	70 210	21 067	49 143
01/12/77	PARKING	2 000	1 443	557
01/09/78	DEPOT BEN AROUS	105 000	74 206	30 794
05/02/79	TOZEUR	75 307	39 164	36 143
01/11/79	AG.BEJA	34 414	23 518	10 896
01/03/80	BARDO	11 308	11 308	0
01/03/80	BEJA	6 722	6 722	0
01/03/80	SAADI	11 635	11 635	0
01/03/80	SAADI	2 613	2 613	0
01/04/80	AG.LA MARSA	86 139	55 133	31 005
01/07/80	TERRAIN KERKENNAH	453	453	0
01/09/80	APPART 8 RUE D'ALGER	35 000	23 335	11 665
01/12/80	TERRAIN BEN AROUS	16 587	16 587	0
01/03/81	MENZEL JEMIL	1 100	1 100	0
01/03/81	RUE D'ALGER (2)	496	496	0
01/08/82	AG. KHEIREDDINE	119 080	72 447	46 633
01/09/82	TERRAIN SFAX	22 108	22 108	0
13/09/82	EZZAHRA	6 003	6 003	0
01/01/83	U.S.A (2)	8 004	8 004	0
01/01/83	AG. U S A (2)	47 000	29 143	17 857
01/01/83	AG. ZAGHOUAN	59 739	37 227	22 512
01/01/83	AG. GAFSA	89 210	45 056	44 154
26/01/83	GAFSA	12 965	12 965	0
01/03/83	TERRAIN SFAX COURGAGE	2 600	2 600	0
01/03/83	KHEIREDDINE	329	329	0
01/04/83	NEFTA	2 162	2 162	0
01/06/83	AG. MENZEL JEMIL	152 173	93 088	59 086
01/08/83	VILLA KEIREDDINE	11 398	11 398	0
01/08/83	TERRAIN ZAGHOUAN	1 442	1 442	0
01/08/83	IMMEUBLE BOUHAJLA	97 163	57 790	39 373

Date d'acquisition	Désignations	Valeur d'origine	Amortissement cumulé 2013	VCN
01/10/83	TERRAIN BOUHAJLA	3 650	3 650	0
01/11/83	DEGUECHE	8 944	8 944	0
01/11/83	INFORMATIQUE	70 956	70 956	0
01/11/83	LA GOULETTE	6 498	6 498	0
01/11/83	AG. LA GOULETTE	41 580	25 089	16 491
19/12/83	TERRAIN NEFTA	2 552	2 552	0
02/04/84	U.S.A (3)	6 250	6 250	0
14/12/84	GAFSA	66	66	0
31/12/84	U.S.A (4)	1 131	1 131	0
03/05/85	TOZEUR	10 074	10 074	0
15/05/85	KERKENNAH	3 868	3 868	0
01/12/85	AG.NAFTA	113 836	63 761	50 075
01/01/86	AVENUE DE LA LIBERTE	29 304	29 304	0
03/02/86	TOZEUR	599	599	0
01/07/86	IMMEUBLE AV DE LA LIBERTE	1 614 720	898 369	716 351
07/02/88	GAFSA	839	839	0
04/04/88	SAADI	595	595	0
01/01/89	SOUK EL AHAD SOUSSE	11 112	2 889	8 223
25/03/89	AUTORISATION DE BATIR TOZEUR	55	55	0
10/04/89	AUTORISATION DE BATIR	110	110	0
10/04/89	EZZAHRA	110	110	0
08/07/89	reg. main -levée hypothèque ter.M.BOURGUIBA	5 673	5 673	0
20/09/89	frais de topographie AG. BOUHAJLA	446	446	0
20/09/89	frais d'enregistrement AG .BOUHAJLA	48	48	0
22/02/90	frais d'établissement des bornes T.F.2576052	421	421	0
16/11/90	frais de bornage local S. AMOR BOUHAJLA	44	44	0
21/11/90	TERRAIN AG. MATEUR	322	322	0
13/12/90	BORNES DU TERRAIN M. BOURGUIBA	256	256	0
08/02/91	FRAIS BORNAGE TERRAIN M. BOURGUIBA	12	12	0
28/03/91	FRAIS TERRAIN SOUK EL AHAD SOUSSE	400	400	0
29/05/91	AUTORISATION DE BATIR M.BOURGUIBA	85	85	0
07/06/93	AUTORISATION DE BATIR ARCHIVE B.AROUS	3 936	3 936	0
22/10/93	FRAIS D'ENREGISTREMENT AG.JENDOUBA	570	570	0
03/02/94	TERRAIN BEN AROUS	120	120	0
04/03/94	SAPRIM REZ-DE CHAUSSEE	228 000	90 452	137 548
04/04/94	FRAIS D'ENREGIS. ARCHIVE B. AROUS	10	10	0
10/09/94	FRAIS D'ETUDE TERRAIN A SFAX	275	275	0

Date d'acquisition	Désignations	Valeur d'origine	Amortissement cumulé 2013	VCN
12/10/94	TERRAIN SOUK EL AHAD SOUSSE	339	339	0
14/10/94	F.E. AG. GAFSA	35	35	0
25/10/94	FRAIS DE CONSTRUCTION "UNION VALEURS"	360	360	0
18/11/94	LOCAL SFAX 2000 AL JADIDA	199 445	75 066	124 379
26/01/95	AG. EL MANAR	204 324	76 975	127 349
08/02/95	COMPLEXE KERKENNAH	303 819	114 930	188 889
05/06/95	DOSSIER DU PATRIMOINE AG NAFTA	255	255	0
05/01/96	frais d'enregistrement AG EL MANAR	13 788	13 788	0
22/02/96	Frais d'enregistrement aux berges du lac	17 458	17 458	0
22/04/96	CONSTRUCTION DEPÔT BEN AROUS	622 724	219 855	402 870
17/07/96	MARIE TABARKA acquis;AG TA	287 500	100 391	187 109
02/08/96	Frais d'enregistrement AG ZARZIS	12 160	12 160	0
20/08/96	SOPROGOLF ACQUIS.AG ZAR	202 000	70 038	131 962
13/12/96	Contrat de vente ag.TABARKA	8 835	8 835	0
07/04/97	Titre foncier n°249142 Dtion. Reg.SUD	300	300	0
12/05/97	THYNASOL fact n°16 Géo.imm.terrain sousse	3 190	3 190	0
12/05/97	FORACO fact. n°9705 AG. GAFSA	6 660	6 660	0
05/06/97	frais d'acq. immob. AG. EZZAHRA	713	713	0
11/07/97	TF.N°50753 souk el ahed	2 794	2 794	0
16/07/97	ACQ.1er ETAGE N°12 BARDO	150 000	49 258	100 742
09/12/97	Regisseur des recettes de la CPF GAFSA	878	878	0
01/01/98	HOUMT SOUK JERBA (agence+lot)	1 762	458	1 304
18/03/98	Honoraire d'avocat/contrat de vente Tabarka et Bardo.	750	750	0
18/03/98	Honoraire d'avocat/contrat de vente Tabarka et Bardo.	750	750	0
27/05/98		703	703	0
31/08/98		235	235	0
15/09/98	Règlement frais judiciaires pour immatriculation du terrain Sfax Boudria route Mahdia km13 terrain agricole de1900m2.	661	661	0
22/09/98		450	450	0
24/11/99	ACQUISITION AGENCE AFRIQUE	235 700	66 402	169 298
31/12/99	Frais d'enregistrement du local sis à Douar Hicher	1 460	409	1 051
01/01/00	Acq local AC14 ,Douar hicher"sté SPRIC"	118 500	34 109	84 391
01/01/00	Construction ag EZZAHRA	200 605	52 170	148 434
01/01/00	Construction arch BEN AROUS	214 574	55 813	158 761
01/01/00	Construction ag ML BOURGUIBA	275 349	71 621	203 728
01/01/00	Construction ,imm R+3 GAFSA	688 421	179 065	509 356

Date d'acquisition	Désignations	Valeur d'origine	Amortissement cumulé 2013	VCN
01/01/01	Sous sol(p20,sup463m2)rue Tazarka Tunis	1	0	1
01/01/01	Agence ML BOURGUIBA	88 992	23 152	65 841
01/01/01	LOCAL EL MOUROUJ	184 712	45 991	138 720
01/01/01	Agece HOUMT SOUK	229 557	59 672	169 885
01/01/01	Agence SOUK EL AHAD	709 008	180 884	528 123
17/12/03	Syndicat des co-proprétaires de l'immeuble	860	173	687
26/01/04	Certificat de Propriété	8	1	7
01/11/04	Honoraires d'études à la rénovation des installations électriques	1 734	318	1 416
01/11/04	Etude pour la Climatisation de l'agence Saadi	1 734	318	1 416
01/11/04	Travaux de déménagement de l' Ag.0045 (Décompte Définitif)	33 293	6 102	27 191
01/11/04	Travaux de déménagement de l' Ag.0045 (Décompte Provisoire)	51 798	9 494	42 304
01/11/04	Travaux de déménagement de l' Ag.0045 (Décompte Provisoire)	98 306	18 018	80 288
22/11/04	R / G sur le Décompte Provisoire N°1	5 019	914	4 105
22/11/04	R / G sur le Décompte Provisoire N°2	5 653	1 030	4 623
22/11/04	Travaux de déménagement de l' Ag.0037 (Décompte Provisoire)	43 751	7 969	35 783
22/11/04	Travaux de déménagement de l' Ag.0037 (Décompte Provisoire)	49 282	8 976	40 306
22/11/04	Travaux de déménagement de l' Ag.0037 (Décompte Provisoire)+01/01/05 Reprise / Acquisition : décompte provisoire N° 3 (Ag.0037)	54 107	9 989	44 118
01/01/05	R.G / Décompte N° 1 & 2 : E.B.B (Ag.0045)	17 287	3 111	14 176
18/09/06	évaluation du local Imm.Sis à Tunis 65 ,H.Bourguiba objet du T.F N° 60299 Tunis	2 640	385	2 255
31/12/06	Frais d'enregistrement de l'avenant du local abritant notre Ag.El mourouj	120	120	0
02/02/07	Frais d'enregistrement de l'avenant du local abritant notre Ag.El mourouj	6 783	937	5 845
06/07/06	Immeuble M'HIRSI immobilisation Action en défense :ag ennasr	61 964	9 283	52 681
06/07/06	Reliquat pour l'acquisition des biens immeubles à la propriété de M.M'hirsi créancier en faveur de l'U.I.B : ag ennasr	450 000	67 389	382 611
06/07/06	Etude préliminaire du dossier foncier de chedly Mhirs : agence ennasr	3 300	494	2 806
31/12/09	Reclassement REX	734 700	58 776	675 924
31/12/10	complement rex	28 300	1 081	26 602
30/12/10	frais d'enregistrement du local rex à sfax	45 833	2 755	43 078
06/09/13	Reliquat frais d'enregistrement agence ennasr	11 094	71	11 023
Total		10 280 833	3 957 564	6 322 652

4.1.1.3 Immobilisations incorporelles :

En mDT

	V.Brute au 31/12/2012	Acquis /Cession	V.Brute au 31/12/2013	Amort Cumulé 31/12/2013	VCN 31/12/2013
Logiciels	8 566	524	9 090	6 575	2 515
Fonds de Commerce	277	0	277	176	101
Droit au bail	62	10	72	0	72
Immobilisations (logiciel) en cours	306	-5	301	0	301
Total immobilisations incorporelles	9 211	529	9 740	6 751	2 989

4.1.1.4 Immobilisations corporelles :

En mDT

Libellé	V.Brute au 31/12/2012	Acquis /Cession	V.Brute au 31/12/2013	Amort Cumulé 31/12/2013	VCN 31/12/2013
Terrains	735	-	735	-	735
Immeubles d'exploitation	10 270	11	10 281	3 958	6 323
Immeubles H. exploitation	2 659	0	2 659	543	2 116
Matériel et mobilier	10 685	333	11 018	8 323	2 695
Matériel de transport	1 608	114	1 722	1234	489
Matériel Informatique	14 404	774	25 097	11 108	4 070
Equipement logement de fonction	110	1	111	94	17
Agencements Aménagements et Installations	43 474	4 151	47 625	23 949	23 676
Immobilisations en cours	1	307	326	0	308
Total immobilisations corporelles	83 946	5 691	99 575	49 209	40 429

4.1.2 Portefeuille titre au 31/12/2013 :

Le portefeuille d'investissement est composé des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et des parts dans les entreprises liées.

Au 31/12/2013, le portefeuille titres d'investissement de l'UIB s'élève à 46 031 mDT. Les provisions globales s'élèvent à 8 838 mDT.

Désignation	En mDT			
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	Variation 2013/2012 en %
-Titres d'investissement	47 643	50 941	55 153	-6,48%
-Titres de Participation	3 567	2 289	2 742	55,83%
-Part dans les Ent. Associées Et Co-Eses	-	-	2 000	0,00%
-Part dans les Entreprises Liées	3 659	3 659	3 659	88,22%
Valeurs brutes	54 869	56 889	63 554	-3,55%
-Provisions /Dépréciation de titres d'investissement	(6 304)	(4 965)	(5 664)	26,97%
-Provisions /Dépréciation de titres	(2 195)	(1 073)	(995)	104,57%
-Provisions Pour Dépréciation parts dans les entreprises liées	(339)	(376)	(357)	-10,11%
Total provisions	(8 838)	(6 414)	(7 016)	37,79%
Valeurs Nettes	46 031	50 475	56 538	-8,80%

4.1.2.1. Titres d'investissement :

Le portefeuille titres d'investissement est composé des emprunts obligataires, bons de trésors et les fonds gérés par la SICAR et s'élève à 47 643 mDT au 31/12/2013.

Désignation	En mDT			
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	Variation 2013/2012 en %
Emprunt obligataire	2 538	2 769	3 000	-8,34%
Créances rattachées sur emprunt obligataire	-	-	148	Ns
BTA titres d'investissement	27 000	30 000	30 000	-10,00%
Créances rattachées sur BTA	234	519	479	-54,91%
Fonds gérés SICAR	15 162	15 162	19 115	0,00%
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	2 709	2 491	2 411	8,71%
TOTAL	47 643	50 941	55 153	-6,48%

4.1.2.2 Portefeuille des titres de participations au 31/12/2013 :

Ci- après la répartition du portefeuille titres de participations au 31/12/2013 :

En dinar

Raison Sociale	Valeur au 31/12/2013	Provision au 31/12/2013
S.T.A.M.	100	0
S. El Fouledh	25 000	25 000
Carthago	207 700	0
S. HOT. Saphir	150 000	
Sototel.H.Président	135 000	135 000
Ind.Mécan.Magh.	100 000	100 000
S.F.C.J.F.	24 750	24 750
S.O.T.U.L.U.B.	126 000	0
S.Tun.Coord.Techn.	5 000	5 000
Maison Du Banquier	497 299	311 693
S.W.I.F.T.	304	304
Monétique Tunisie	230 800	0
CTA (Compagnie Touristique Arabe)	1 277 550	1277550
Ste Dev.Parc.ActEco.Zarzis	75 000	637
Sté El Mansoura Tabarka	240 000	240 000
Sté de Gestion à l'exportation	20 000	20 000
Sté Inter Bank Services	73 445	0
Internationale Obligataire Sicav	100	0
SIBTEL	193 542	0
S.T.G	130 000	0
Sté.Khadamet	49 445	49 444
Sté.Istikhlass	6 000	6 000
Total	3 567 035	2 195 378

4.1.2.3. Titres admis au marché principal de la cote de la bourse au 31/12/2013:

Néant

4.1.2.4. Parts dans les entreprises associées et co-entreprises au 31/12/2013 :

Néant

4.1.2.5 Parts dans les entreprises liées au 31/12/2013:

En dinar

R. Sociale	Capital social	Val Nom /action	Nbre d'actions détenues	Valeur comptable	% part directe	Provisions constituées
INTERNATIONALE SICAR	5 000 000	10	169 990	1 714 900	34%	0
L'Internationale de Recouvrement de créances	1 000 000	5	199 940	999 700	99,97%	0
L'Intermédiaire International	1 094 400	48	22 764	944 557	99,84%	338 594
				3 659 157		338 594

4.2. PATRIMOINE DE LA BANQUE AU 30/06/2014 :

4.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 30/06/2014:

	V. Brute au 31/12/2013	Acquis	Cessions	Reclass	V. Brute au 30/06/2014	Amort. Cumulé 30/06/2014	VCN Au 30/06/2014
Logiciels informatiques	9 090	403	-	185	9 678	-7 126	2 552
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	-183	94
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Immobilisations incorporelles en cours	301			185	116	-	116
Total Immobilisations Incorporelles	9 740	403	-	-	10 143	-7 309	2 834
Terrains	735	-	-	-	735	-	735
Immeubles d'exploitation	10 281	-	-	-	10 281	-4 056	6 225
Immeubles hors exploitation	2 659	-	-	-	2 659	-570	2 089
Agencement aménagement installation	47 625	1 706	-	-	49 331	-25 813	23 518
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 919	-	-	-	9 919	-9 919	-
Autre matériel informatique	15 178	528	-	-	15 706	-12 032	3 674
Matériel roulant	1 723	80	-	-	1 803	-1 312	490
Matériel et mobilier de bureau	11 018	243	-	-	11 261	-8 615	2 646
Equipements logements de fonction	111	-	-	-	111	-99	12
Immobilisations corporelles en cours	308	-	-	-	308	-	309
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	-18	-
Total Immobilisations Corporelles	99 575	2 557	-	-	102 132	-62 434	39 698
TOTAL	109 315	2 960	-	-	112 275	-69 743	42 532

4.2.2 Portefeuille titre au 30/06/2014:

Le portefeuille d'investissement est composé des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et des parts dans les entreprises liées.

Au 30/06/2014, le portefeuille titres d'investissement de l'UIB s'élève à 99 476 mDT. Les provisions globales s'élèvent à 7 638 mDT.

Désignation	En mDT			
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	Variation 2014/2013 en %
-Titres d'investissement	92 400	52 096	47 643	77,36%
-Titres de Participation	3 417	2 289	3 567	49,28%
-Part dans les Ent. Associées Et Co-Eses		1715	-	-100,00%
-Part dans les Entreprises Liées	3 659	1 944	3 659	88,22%
Valeurs Brutes	99 476	58 044	54 869	71,38%
-Provisions /Dépréciation de titres d'investissement	-5 262	-6 125	-6 304	-14,09%
-Provisions /Dépréciation de titres	-2 195	-1 021	-2 195	114,99%
-Provisions Pour Dépréciation parts dans les entreprises liées	-181	-339	-339	-46,61%
Provisions	-7 638	-7 485	-8 838	2,04%
Valeurs Nettes	91 838	50 559	46 031	81,65%

4.2.2.1 Titres d'investissement :

Le portefeuille titres d'investissement est composé des emprunts obligataires, bons de trésors et les fonds gérés par la SICAR et s'élève à 92 400 mDT au 30/06/2014 :

Désignation	En mDT			Variation
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	2014/2013 en %
Emprunt obligataire	2 538	2 769	2 538	-8,34%
Créances rattachées sur emprunt obligataire	67	68	-	-1,47%
BTA titres d'investissement	72 000	30 000	27 000	140,00%
Créances rattachées sur BTA	332	1478	234	-77,54%
Fonds gérés SICAR	14 607	15 162	15 162	-3,66%
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	2 856	2 619	2 709	9,05%
TOTAL	92 400	52 096	47 643	77,36%

4.2.2.2 Titres de participations :

La répartition du portefeuille titres de participations au 30/06/2014 est comme suit :

Raison Sociale	En mDT		
	Valeur au 30/06/2014	Provision au 30/06/2014	VCN au 30/06/2014
S.T.A.M.	100	0	100
S. El Fouledh	25 000	25 000	0
Carthago	207 700	0	207 700
Sototel.H.Président	135 000	135 000	0
Ind.Mécan.Magh.	100 000	100 000	0
S.F.C.J.F.	24 750	24 750	0
S.O.T.U.L.U.B.	126 000	0	126 000
S.Tun.Coord.Techn.	5 000	5 000	0
Maison Du Banquier	497 299	311 693	185 606
S.W.I.F.T.	304	304	0
Monétique Tunisie	230 800	0	230 800
CTA (Compagnie Touristique Arabe)	1 277 550	1 277 550	0
Ste Dev.Parc.ActEco.Zarzis	75 000	637	74 363
Sté El Mansoura Tabarka	240 000	240 000	0
Sté de Gestion à l'exportation	20 000	20 000	0
Sté Inter Bank Services	73 445		73 445
Internationale Obligataire Sicav	100	0	100
SIBTEL	193 542	0	193 542
S.T.G	130 000	0	130 000
Sté.Khadamet	49 445	49 444	1
Sté.Istikhlass	6 000	6 000	0
Total	3 417 035	2 195 378	1 221 657

4.2.2.3 Parts dans les entreprises liées :

En DT

R. Sociale	Capital social	Val Nom /action	Nbre d'actions détenues	Valeur comptable	% part directe	Provisions constituées	VCN au 30/06/2014
Internationale SICAR	5 000 000	10	169 990	1 714 900	34%	0	1 714 900
L'Internationale de Recouvrement de créances	1 000 000	5	199 940	999 700	99,97%	0	999 700
L'Intermédiaire International	1 094 400	48	22 764	944 557	99,84%	181 050	763 507
Total				3 659 157		181 050	3 478 107

4.3 Acquisitions et cessions d'immobilisations, corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2014:

En mDT

Libellé	Acquisitions	Cessions
Immobilisations en cours (Logiciels)	16	0
Immobilisations Incorporelles (a)	16	0
Aménagements Agencements & Installations	203	0
Mobilier de bureau	39	0
Immobilisations Corporelles (b)	242	19
Immobilisations Financières (c)	0	0
Total (a+b+c)	258	19

4.4. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2013 :

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013, soulèvent les observations suivantes par rapport au système comptables des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes nécessaires notamment :

-Une note portant sur les « Titres de participation » comportant les règles de classification et d'évaluation des titres (portefeuille d'investissement) et de constatation des revenus y afférents et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 32 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

-Une note portant sur les « Créances sur les établissements bancaires et financiers », comportant toutes les informations exigées par les dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, indiquant notamment la ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers :

- selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale ;
- selon la nature de la relation: entreprises liées, entreprises associées et co- entreprises, et autres ;
- selon qu'elles sont matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire.

Et comportant :

- les mouvements des créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers et des provisions correspondantes au cours de l'exercice: montants à la clôture de l'exercice précédent, augmentations (dotations) de l'exercice, diminutions (reprises) de l'exercice, montants à la clôture de l'exercice.
- le montant des créances sur les établissements bancaires et financiers existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les intérêts ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et le montant de ces intérêts.

-Une note portant sur les « Créances sur la clientèle » comportant toutes les informations exigées par les dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, portant sur :

- la ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale.
- le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et le montant de ces revenus.
- le cas échéant, le montant des crédits sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque de quelque nature que se soit, ainsi que le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant.

-Une note portant sur les « Autres actifs » portant sur les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice: à la clôture de l'exercice précédent, dotations et reprises au cours de l'exercice, montants à la clôture de l'exercice.

-Une note portant sur les « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » portant sur la ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires :

- selon la nature de la relation: entreprises liées, entreprises associées et co- entreprises, et autres
- selon qu'ils soient matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire.

-Une note portant sur les « Emprunts et ressources spéciales » portant sur la ventilation des emprunts et ressources spéciales, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires:

- selon la durée résiduelle en distinguant les échéances suivantes: jusqu'à 3 mois, plus de 3 mois et moins d'un an, plus d'un an et moins de 5 ans, et plus de 5 ans
- selon la nature de la relation: entreprises liées, entreprises associées et co- entreprises, et autres emprunteurs.

-Une note portant sur les « Capitaux propres », conformément aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 02 relative aux Capitaux propres, et du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, portant sur:

- l'étendue des droits que confèrent à leur détenteur les titres de chaque catégorie de titres composant le capital.
- la nature de chaque réserve, ainsi que les restrictions affectant leur distribution ;
- la ventilation de la réserve pour fonds social pour distinguer les utilisations remboursables de celles non remboursables.

-Une note portant sur « L'état des engagements hors bilan » et ce conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur:

- la ventilation des engagements hors bilan selon la nature de la relation: entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, autres, et ce conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- la nature des garanties reçues et le montant total ainsi que celui considéré douteux des postes d'actif ou de hors bilan auxquels se rapportent ces garanties en ce qui concerne le poste « HB 7 - Garanties reçues ».

-Une note portant sur les « Revenus du portefeuille d'investissement » conformément aux dispositions des paragraphes 25 et 36 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, portant sur la ventilation desdits revenus entre:

- dividendes et revenus assimilés sur les parts dans les entreprises associées et les co- entreprises.
- dividendes et revenus assimilés sur les parts dans les entreprises liées.

-Une note sur l'Etat des flux de trésorerie conformément aux dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

-Une note portant sur la constatation ou non de la dotation aux provisions pour indemnité de départ à la retraite.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014.

4.4.1. Etats financiers comparés au 31 décembre :

4.4.1.1 Bilans comparés au 31 décembre (en mDT) :

	Note	31/12/2013	31/12/2012*	31/12/2011**
ACTIF				
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	71 019	79 753	46 310
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	271 808	106 092	73 042
AC 3- Créances sur la clientèle	3	3 151 486	2 929 855	2 585 746
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	46 031	50 475	56 538
AC 6- Valeurs immobilisées	5	43 418	44 534	38 710
AC 7- Autres actifs	6	38 470	36 585	38 687
TOTAL ACTIF		3 622 232	3 247 294	2 839 033
PASSIF				
PA 1- Banque centrale et C.C.P	7	-	67 158	12 002
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	154 353	28 667	38 257
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 956 445	2 690 893	2 423 170
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	10	332 662	338 431	308 983
PA 5- Autres passifs	11	117 437	98 964	76 257
TOTAL PASSIF		3 560 897	3 224 113	2 858 689
CAPITAUX PROPRES				
CP 1- Capital		196 000	196 000	196 000
CP 2- Réserves	12	14 506	14 368	14 217
CP 5- Résultats reportés		-187 187	-229 873	-250 143
Résultat reporté hors modifications comptables		-61 852	-88 450	-111 769
Effet des modifications comptables		-125 335	-141 423	-138 374
CP 6- Résultat de l'exercice		38 016	42 686	20 270
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	61 335	23 181	-19 656
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 622 232	3 247 294	2 839 033

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

(**) Chiffres 2011 retraités par la banque pour les besoins de comparabilité

4.4.1.2 Etat des engagements hors bilan comparés au 31 Décembre (en mDT) :

PASSIFS EVENTUELS	Note	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<i>HB 1- Cautions, avals et autres garanties données</i>	14	543 745	468 892	486 911
<i>HB 2- Crédits documentaires</i>	15	78 573	55 929	73 115
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		622 318	524 821	560 026
 ENGAGEMENTS DONNES				
<i>HB 4-Engagements de financement donné</i>	16	85 521	83 904	101 681
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		85 521	83 904	101 681
 ENGAGEMENTS RECUS				
<i>HB 7- Garanties reçues</i>	17	846 858	856 978	945 522
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		846 858	856 978	945 522

4.4.1.3 Etat de résultat comparé au 31 Décembre (en mDT) :

	Note	31/12/2013	31/12/2012*	31/12/2011**
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>				
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	18	214 131	180 125	158 306
PR 2- Commissions perçues	19	49 612	44 783	40 406
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	11 258	8 934	9 424
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	21	2 451	3 181	3 824
Total produits d'exploitation bancaire		277 452	237 023	211 960
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>				
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	22	90 811	73 759	68 940
CH 2- Commissions encourues	23	2 686	2 500	2 175
Total charges d'exploitation bancaire		93 497	76 259	71 115
PRODUIT NET BANCAIRE		183 955	160 764	140 844
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	-31 826	-27 080	-34 491
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	-1 207	5 061	-616
PR 7- Autres produits d'exploitation		108	52	51
CH 6- Frais de personnel	26	-67 573	-68 574	-59 830
CH 7- Charges générales d'exploitation	27	-18 428	-18 939	-18 357
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		-7 513	-6 912	-6 014
RESULTAT D'EXPLOITATION		57 516	44 372	21 588
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		284	225	112
CH 11- Impôt sur les sociétés	28	-20 002	-3 020	-220
PR9/CH10 - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments Extraordinaires		218	1 109	-1 210
RESULTAT DE L'EXERCICE		38 016	42 686	20 270
Effet de la modification comptable		-125 335	-141 423	-138 374
Résultat net après modifications comptables		-87 319	-98 737	-118 104
Résultat par Action (en DT)	29	1,94	2,178	-6,026

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

(**) Chiffres 2011 retraités par la banque pour les besoins de comparabilité

4.4.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 Décembre (en mDT) :

	Note	31/12/2013	31/12/2012*	31/12/2011**
<u>Flux d'exploitation</u>				
Produits d'exploitation encaissés		265 567	222 695	205 932
Charges d'exploitation décaissées		-89 917	-73 167	-67 276
Dépôts / Retrait de dépôts des Etablissements Bancaires		0	1 450	5 840
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements Financiers		-593	781*	-244
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-242 229	-357 440*	-472 183
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		262 972	268 589*	168 461
Titres de placement / Titres de transaction		0	5	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-87 570	-78 765*	-72 054
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-1 030	9 892	18 506
Impôt sur les bénéfices		-1 927	-443	-606
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		105 273	-6 403	-213 623
<u>Flux d'investissement</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 518	3 210	3 236
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		3 170	11 094	352
Acquisition/Cession sur Immobilisations		-6 061	-11 422	-10 695
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-373	2 882	-7 107
<u>Flux de financement</u>				
Emission/Remboursement d'Emprunts		-4 569	27 665	67 771
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		-3 049	-839	1 829
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-7 618	26 826	69 600
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		97 282	23 305	-151 544
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		91 755	68 450	231 579
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	30	189 037	91 755	80 450

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

(**) Chiffres 2011 retraités par la banque pour les besoins de comparabilité

4.4.1.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 :

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

En application de ces dispositions, la Banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

Au mois de juin 2013, la Société Générale a procédé au paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires. Le montant de cet engagement de paiement est de 40 018mDT.

2.2.2 Provisions collectives.

En 2013 et en application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, une provision de 2 935 mDT a été dotée au cours de l'année 2013. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 Décembre 2013, à 10 200 mDT.

2.2.3 "Provisions additionnelles: Changement de méthodes comptables

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, Cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à (125 335) mDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 12 592 mDT et d'une reprise sur provisions de 10 515 mDT.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2012 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 141 423 mDT ainsi qu'une dotation aux provisions additionnelles de 6 735 mDT et une reprise sur provisions de 22 823 mDT.

2.3- Traitement des impayés

- Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 306 416 mDT au 31/12/2013 contre 300 341 mDT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Désignation	En mDT		
	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Publié
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	273 275	274 026*	150 022
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	3 988	2 910*	1 579
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties			
Provision à caractère général dite collective	10 200	7 265	7 265
Provision pour dépréciation de titres	2 534	1 449	1 449
Provision pour dépréciation fonds gérés Sicar	6 304	4 965	4 965
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	755	375	375
Provision pour passifs et charges	9 360	9 351	9 351
Total	306 416	300 341	175 006

*Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de modification comptable exigée par la circulaire 2013-21 pour un montant de 125 335 mDT.

2.5- Immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité: bilan

Au 31/12/2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2012 :

Retraitements du bilan

En mDT

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et Financiers		104 710	1 382		106 092
	Reclassement du compte retrait/nos GAB clients des confrères de AC7 (b) à AC2 (a)		1 382		
AC3 - Créances sur la clientèle		3 051 542	2 317	(124 004)	2 929 855
	Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21			(124 004)	
	Reclassement du Stock des crédits Agencements Ameublement aux personnels de AC7 à AC3		2 104		
	Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3(a) à AC3(a)		209		
	Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3(e) à AC3(a)		4		
AC7-Autres actifs		37 616	(1 031)		36 585
	Reclassement du chèque non payé à présentation selon le sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		(2 793)		
	Reclassement du Stock des crédits Agencements Ameublement aux personnels de AC7 à AC3		(2 104)		
	Reclassement du compte retrait/nos GAB clients des confrères de AC7 (b) à AC2 (a)		(1 382)		
	Reclassement du compte virements reçus confrères à régulariser à imputer selon le sens de AC7 (b) à PA5(b)		(22)		
	Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(12)		

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
	Reclassement du compte escompte chèque devise à cours provisoire à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(5)		
	Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		3		
	Reclassement du compte Traveller's chèques à recouvrer de PA5(a) à AC7 (b)		6		
	Reclassement compte attente chèque à présenter compensation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		27		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers centre de traitements selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		34		
	Reclassement du compte Etat impôt taxe foprolos à payer de AC7 (b) à PA5 (b)		67		
	Reclassement du compte caisse de retraite de PA5(b) à AC7 (b)		285		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers direction du contentieux selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		491		
	Reclassement du compte client interne UIB à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		609		
	Reclassement du compte liaison westunion de PA5(a) à AC7 (b)		746		
	Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)		3 020		
PA2 - Dépôts et avoirs des Etablissements bancaires et financiers		28 896	(229)		28 667
	Reclassement des soldes OPTIMA des Organismes Financiers de PA2(b) à PA3 (a)		(229)		
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle		2 690 451	442		2 690 893
	Reclassement des soldes OPTIMA des Organismes Financiers de PA2(b) à PA3 (a)		229		
	Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3(a) à AC3(a)		209		
	Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3(e) à AC3(a)		4		

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
PA5 - Autres passifs		95 178	2 455	1 331	98 964
	Encours des provisions sur risque de conrepartie hors bilan retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21			1 331	
	Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)		3 020		
	Reclassement du compte liaison westunion de PA5(a) à AC7 (b)		746		
	Reclassement du compte client interne UIB à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		609		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers direction du contentieux selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		491		
	Reclassement du compte caisse de retraite de PA5(b) à AC7 (b)		285		
	Reclassement du compte Etat impôt taxe foprosos à payer de AC7 (b) à PA5 (b)		67		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers centre de traitements selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		34		
	Reclassement compte attente chèque à présenter compensation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		27		
	Reclassement du compte Traveller's chèques à recouvrer de PA5(a) à AC7 (b)		6		
	Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		3		
	Reclassement du compte escompte chèque devise à cours provisoire à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(5)		
	Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(12)		
	Reclassement du compte virements reçus confrères à régulariser à imputer selon le sens de AC7 (b) à PA5(b)		(22)		
	Reclassement du chèque non payé à présentation selon le sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		(2 793)		

Retraitements de l'état de résultat

En mDT

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(43 168)	16 088	(27 080)
	Coût net du risque retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21		16 088	

2.9- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité de flux de Trésorerie

Au 31/12/2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2012 :

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		683	98	781
	Reclassement comptes OPTIMA des organismes de Leasing		98	
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(355 298)	(2 142)	(357 440)
	Reclassement des crédits agencement & ameublement aux personnels		(2 104)	
	Reclassement des soldes débiteurs des comptes en devises		(38)	
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		268 649	(60)	268 589
	Reclassement comptes OPTIMA des organismes de Leasing		(98)	
	Reclassement des soldes débiteurs des comptes en devises		38	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(81 232)	2 467	(78 765)
	Reclassement des crédits agencement & ameublement aux personnels		2 104	
	Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		363	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		22 942	363	23 305
	Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		363	

Notes explicatives
(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)

3.1 Notes sur les postes de l'actif.

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 71 019 mDT contre un solde débiteur de 79 753 mDT au 31 décembre 2012. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
BCT comptes ordinaires	36 665	18 057
Caisse espèce en dinars	20 258	35 984
Alimentation GAB	5 917	4 193
Remise des fonds à IBS	4 917	19 973
Caisse espèces en devises	2 007	1 158
Espèces en route	1 291	467
CCP comptes ordinaires	15	31
Sous total	71 070	79 863
Provision sur suspens caisse, CCP et BCT	(51)	(110)
Total	71 019	79 753

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 271 808 mDT au 31 décembre 2013 contre 106 092 mDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012
		Retraité	
Placements devises chez la BCT	99 498	68 695	68 695
Placements chez les correspondants	154 064	24 129	24 129
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	16 390	11 514	11 514
AUTRES CREANCES /SG			
Autres concours	2 031	1 981*	599
Sous total	271 983	106 319	104 937
Provision sur suspens correspondants locaux et étrangers	-175	-227	-227
Total	271 808	106 092	104 710

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf note 2.8)

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Placements chez la BCT & les correspondants	244 060	11 533	-	-	255 593
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	16 390	-	-	-	16 390
Créances brutes sur les établissements bancaires et financiers	260 450	11 533	-	-	271 983

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2013 un solde de 3 151 486 mDT contre 2 929 855 mDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 221 631 mDT et se détaillent ainsi :

Désignation	En mDT		
	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	253 904	261 727*	261 515
Autres concours à la clientèle	3 244 796	3 031 944*	3 029 839
Crédits sur ressources spéciales	27 342	18 792	18 792
Sous total	3 526 042	3 312 463	3 310 146
Provision sur créances douteuses	-148 832	-150 022	-150 022
Provision sur créances douteuses décotes des garanties	-124 443	(124 004)**	
Provisions à caractère générale dite collective	-10 200	-7 265	-7 265
Agios et intérêts réserves	-91 081	-101 317	-101 317
Total	3 151 486	2 929 855	3 051 542

(*)Chiffres retraités pour le besoin de la comparabilité (Cf note 2.8)

(**)Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de modification comptable exigé par la circulaire BCT 2013-21

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

Désignation	En mDT				
	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Autres concours à la clientèle	518 377	458 128	1 660 786	607 505	3 244 796
Comptes ordinaires débiteurs	253 904				253 904
Crédits sur ressources spéciales	1 260	2 805	12 431	10 846	27 342
Créances brutes sur la clientèle	773 541	460 933	1 673 217	618 351	3 526 042

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	En mDT				
	Filiales	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	5	0	0	253 899	253 904
Autres concours à la clientèle	35	0	0	3 244 761	3 244 796
Crédits sur ressources spéciales	0	0	0	27 342	27 342
Sous total	40	0	0	3 526 002	3 526 042
Provisions pour risque de contrepartie	0	0	0	(283 475)	(283 475)
Agios et intérêts réserves	0	0	0	(91 081)	(91 081)
Total	40	0	0	3 151 446	3 151 486

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

En mDT

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Provision sur créances douteuses	-161 424	-150 022	-150 022
Provision sur créances douteuses décotes des garanties	-124 851	-124 004*	
Total Provisions risque de contrepartie	-273 275	-274 026	-150 022
Provision à caractère général dite collective	-10 200	-7 265	-7 265
Total Provisions sur créances sur la clientèle	-283 475	-281 291	-157 287
Agios sur comptes non mouvementés	-45 907	-55 326	-55 326
Intérêts réservés sur consolidation	-8 730	-9 897	-9 897
Intérêts réservés sur crédits à court terme	-3 817	-2 532	-2 532
Intérêts réservés sur crédits à moyen terme	-27 293	-28 483	-28 483
Intérêts réservés sur crédits sur ressources spéciales	-2 446	-2 358	-2 358
Commissions réservées sur cautions	-115	-308	-308
Autres commissions réservées	-2 773	-2 413	-2 413
Total agios et intérêts réservés	-91 081	-101 317	-101 317
Total	-374 556	-382 608	-258 604

(*) Encours des provisions retraits rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21 d'un montant de 124 004 mDT.

La ventilation des engagements de la banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Engagements bilan(*)	3 104 221	2 839 673	413 147	466 920	3 517 368	3 306 593
Engagements hors bilan	243 204	198 521	14 724	13 654	257 928	212 175
Total	3 347 425	3 038 194	427 871	480 574	3 775 296	3 518 774
Autres Engagements					8 674**	5 870
Total	3 347 425	3 038 194	427 871	480 574	3 783 970	3 524 638

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 9 602 mDT.

** Dont +9 514 mDT d'intérêts courus non échus et -2 317 mDT d'intérêts perçus d'avance

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

<i>Stock de départ au 31/12/2012</i>	<i>(274 026)</i>
<i>Dotations aux provisions</i>	<i>(36 892)</i>
<i>Dotations aux provisions sur décotes des garanties</i>	<i>(12 592)</i>
<i>Reprises sur provisions</i>	<i>12 349</i>
<i>Reprises sur provisions sur décotes des garanties</i>	<i>10 457</i>
<i>Utilisations (dont 1 696 / Décotes garanties)</i>	<i>31 351</i>
<i>Reprises sur créance rétrocedées</i>	<i>(3 922)</i>
<i>Solde au 31/12/2013</i>	<i>(273 275)</i>

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 46 031 mDT contre 50 475 mDT au 31 décembre 2012. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	En mDT	
	31/12/2013	31/12/2012
Titres d'investissement	47 643	50 941
Titres de participation	3 567	2 289
Part dans les entreprises liées	3 659	3 659
Sous total	54 869	56 889
Provision pour dépréciation fonds gérés Sicar	(6 304)	(4 965)
Provision pour dépréciation de titres	(2 195)	(1 073)
Provision pour dépréciation de part dans les entreprises liées	(339)	(376)
Total provisions	(8 838)	(6 414)
Total	46 031	50 475

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

Désignation	En mDT											
	Valeurs brutes au 31/12/2012	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2012	Acquisitions/ autres entrées 2013	Cessions/ autres sorties 2013	Valeurs brutes au 31/12/2013	Créances rattachées	Dotations	Reprises	Provision	Total net au 31/12/2013
Titres d'investissement - BTA	30 000	519		30 519	17 000	20 000	27 000	234			0	27 234
Titres d'investissement - FG SICAR	15 162	2 491	4 965	12 688			15 162	2 709	2 460	1 121	6 304	11 567
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	2 769			2 769		231	2 538				0	2 538
Titres de participation	2 289		1 073	1 216	1 278		3 567		1 323	201	2 195	1 372
Part dans les entreprises liées	3 659		376	3 283			3 659			37	339	3 320
Total	53 879	3 010	6 414	50 475	18 278	20 231	51 926	2 943	3 783	1 359	8 838	46 031

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	En mDT	
	31/12/2013	31/12/2012
Bons de trésor assimilables (BTA)	27 000	30 000
Fonds gérés Sicar	15 162	15 162
Emprunt obligataire	2 538	2 769
Créances rattachées sur fonds gérés Sicar	2 709	2 491
Créance rattachées sur titres d'investissement	234	519
TOTAL	47 643	50 941

La subdivision des titres de participations, selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit :

Désignation	En mDT	
	31/12/2013	31/12/2012
Titres cotés	0	0
Provision sur titres cotés	0	0
Sous total titres cotés	0	0
Titres non cotés	3 567	2 289
Provision sur titres non cotés	(2 195)	(1 073)
Sous total titres non cotés	1 372	1 216
Total	1 372	1 216

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Titre	% de détention	En mDT		Valeur brute 31/12/2012	Provision 31/12/2012
		Valeur brute 31/12/2013	Provision 31/12/2013		
CTA (Compagnie Touristique Arabe)	8,46%	1 278	1 278	0	0
Maison Du Banquier	5,92%	497	312	497	362
Sté El Mansoura Tabarka	1,52%	240	240	240	194
Monétique Tunisie	8,55%	231	0	231	0
Carthago	0,64%	208	0	208	0
SIBTEL	5,53%	194	0	194	0
S. HOT. Saphir	7,50%	150	0	150	150
Sototel.H.Président	3,15%	135	135	135	135
S.T.G	4,33%	130	0	130	0
S.O.T.U.L.U.B.	2,29%	126	0	126	0
Ind.Mécan.Magh.	0,33%	100	100	100	100
Ste Dev.Parc.ActEco.Zarzis	1,26%	75	1	75	2
Sté Inter Bank Services IBS	3,10%	73	0	73	0
Sté.Khadamet	0,00%	49	49	49	49
S. El Fouledh	0,28%	25	25	25	25
S.F.C.J.F.	15,00%	25	25	25	25
Sté de Gestion à l'exportation	10,00%	20	20	20	20
Sté.Istikhlass	0,00%	6	6	6	6
S.Tun.Coord.Techn.	1,96%	5	5	5	5
S.W.I.F.T.	0,00%	0	0	0	0
S.T.A.M.	0,03%	0	0	0	0
Internationale Obligataire Sicav	0,00%	0	0	0	0
Titres de participations		3 567	2 195	2 289	1 073

Les parts dans les entreprises liées se détaillent comme suit :

Titre	% de détention	Valeur brute 31/12/2013	Provision 31/12/2013	En mDT	
				Valeur brute 31/12/2012	Provision 31/12/2012
Internationale Sicar	34,00%	1 715	0	1 715	0
L'Internationale de Recouvrement	99,97%	1 000	0	1 000	0
UIB Finance	99,84%	945	339	945	376
Parts dans les entreprises liées		3 659	339	3 659	376

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	En mDT	
				Capitaux propres 2013	Résultat net 2013
Internationale Recouvrement Créances	de de 45 Alain Savary, 1002 Tunis	Recouvrement des créances	99,97%	1 991	887
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,84%	766	159
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	5 040	(1 035)

Note 5 : Valeurs immobilisée

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 43 418mDT au 31 décembre 2013 contre un solde de 44 534 mDT au 31décembre 2012. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Libellé	En mDT								
	V.Brute au 31/12/12	Acquis	Cession/ Reclass	V.Brute au 31/12/13	Amort. Au 31/12/12	Dotations 2013	Sortie suite Cessions 2013	Amort. 2013	VCN
Logiciels informatiques acquis	8 566	616	(92)	9 090	(5 618)	(957)	0	(6 575)	2 515
Matériel pour traitements informatiques Delta	9 919	0	0	9 919	(9 919)	0	0	(9 919)	0
Autres matériels pour traitements informatiques	14 404	1 074	(300)	15 178	(9 046)	(2 095)	(33)	(11 108)	4 070
Immeubles d'exploitation	10 270	11	0	10 281	(3 762)	(196)	0	(3 958)	6 323
Immeuble hors exploitation	2 659	0	0	2 659	(491)	(52)	0	(543)	2 116
Agencement, aménagement et installations	43 474	4 151	0	47 625	(20 454)	(3 495)	0	(23 949)	23 676
Terrains	735	0	0	735	0	0	0	0	735
Fonds de commerce	277	0	0	277	(163)	(13)	0	(176)	101
Matériel roulant	1 608	292	(177)	1 723	(1 300)	(111)	(177)	(1 234)	489
Matériel et mobilier de bureau	10 685	333	0	11 018	(7 704)	(619)	0	(8 323)	2 695
Equipements logements de fonction	110	1	0	111	(85)	(9)	0	(94)	17
Immobilisations (logiciel) en cours	306	12	(17)	301	0	0	0	0	301
Immobilisations en cours	1	307	0	308	0	0	0	0	301
Droit au bail	62	10	0	72	0	0	0	0	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	0	0	18	(18)	0	0	(18)	0
Total	103 094	6 807	(586)	109 315	(58 560)	(7 547)	(210)	(65 897)	43 418

Note 6 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 38 470 mDT au 31 décembre 2013 contre 36 585 mDT au 31 décembre 2012 et se détaille ainsi :

En mDT			
Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Crédits aux personnels	14 308	13 436*	15 540
Créances prises en charge par l'Etat	9 602	10 475	10 475
Comptes d'attentes et de régularisation	9 129	8 879*	7 806
Actions en défense	4 994	3 036	3 036
Autres Actif	966	797	797
Sous total	38 999	36 623	37 654
Provision sur comptes de régularisation	-529	-38	(38)
Sous total	-529	-38	(38)
Total	38 470	36 585	37 616

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf note 2.8)

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

En mDT			
Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Etat impôts & taxes	3 109	4 201*	1 114
Produit à recevoir	1 208	743	743
Charges payées d'avance	811	944	944
Divers comptes d'attente	4 001	2 991*	5 005
Total	9 129	8 879	7 806

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf note 2.8)

3.2 Notes sur les postes du passif

Note 7 : Banque Centrale & CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CPP présente un solde nul au 31 décembre 2013 contre 67 158 mDT au 31 décembre 2012.

En mDT			
Désignation	31/12/2013		31/12/2012
Emprunt dinars auprès de la BCT		-	66 000
Dettes rattachées		-	581
CCP		-	577
Total		-	67 158

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & Financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2013 à 154 353 mDT contre 28 667 mDT au 31 décembre 2012 se détaillant comme suit :

	En mDT		
Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	154 079	27 800	27 800
Dépôts et avoirs des établissements financiers	274	867*	1 096
Total	154 353	28 667	28 896

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf note 2.8)

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 154 079 mDT au 31 décembre 2013 se détaillant comme suit :

	En mDT	
Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts sur le marché monétaire	6 800	20 000
Correspondants étrangers Lori	5 783	7 783
Dettes Rattachée	1	17
Placement devise SG	141 284	0
Intérêts couru sur placement devise SG	211	0
Total	154 079	27 800

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires par maturité se présentent comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	12 795		141 284		154 079
Dépôts et avoirs des établissements financiers	274				274
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	13 069		141 284		154 353

Note 9 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2 956 445 mDT au 31/12/2013 contre 2 690 893 mDT au 31 décembre 2012. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	En mDT		
Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Dépôts à vue	846 521	822 975*	822 536
Dépôts d'épargne	1 055 849	982 580	982 580
Dépôts à terme et bons de caisse	941 183	744 755	744 755
Certificats de dépôts	52 891	62 377	62 377
Autres dépôts et avoirs	60 001	78 206*	78 203
Total	2 956 445	2 690 893	2 690 451

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf note 2.8)

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

Désignation	En mDT				Total
	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	
Comptes d'épargne	1 055 849				1 055 849
Dépôts à vue	846 521				846 521
Comptes à Terme, Bons de Caisse et Autres Produits Financiers	573 899	299 929	67 355		941 183
Autres dépôts et avoirs	60 001				60 001
Certificats de Dépôts	36 391	16 500			52 891
Dépôts de la clientèle	2 572 661	316 429	67 355		2 956 445

La ventilation des dépôts clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue	1 455			845 066	846 521
Dépôts d'épargne				1 055 849	1 055 849
Dépôts à terme et bons de caisse	3 200			937 983	941 183
Certificats de dépôts				52 891	52 891
Autres dépôts et avoirs				60 001	60 001
Total	4 655	0	0	2 951 790	2 956 445

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Ce poste présente un solde de 332 662 mDT au 31 décembre 2013 contre 338 431 mDT au 31 décembre 2012 ; il se détaille comme suit :

Désignation	En mDT	
	31/12/2013	31/12/2012
Ressources spéciales	23 733	26 664
Emprunts obligataires	199 647	198 711
Emprunt en devises	21 102	26 606
Emprunts subordonnées	80 000	80 000
Dettes rattachées	8 180	6 450
Total	332 662	338 431

La Banque a émis au cours du second semestre 2012 un emprunt obligataire de 40 000 mDT qui a été clôturé début 2013. Les souscriptions au titre de cet emprunt effectuées en 2013 s'élèvent à 18 600 mDT.

La baisse de l'encours de l'emprunt en devise est expliquée par le règlement des montants échus de l'emprunt en dollar auprès de la Société Générale pour un montant de 5 504 mDT.

Note 11 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 117 437 mDT au 31 décembre 2013 contre 98 964 mDT au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2013	En mDT	
		31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Etat impôts et taxes	25 709	8743*	5 657
Comptes d'attentes et de régularisation	21 343	21476*	20 323
Valeurs exigibles après encaissement	17 124	13075*	15 144
Sommes dues au personnel	16 409	15 761	15 761
Provision pour passifs	13 348	12 261*	10 930
Saisies arrêts clients	8 825	9 512	9 512
Provision sur chèques certifiés	5 177	6 496	6 496
Charges provisionnées pour congé à payer	4 010	5 238	5 238
Cotisation CNSS	2 972	3252*	2 967
Fournisseurs factures à payer	2 520	3 150	3 150
Total	117 437	98 964	95 178

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf note 2.8)

Les Provisions pour Passifs et Charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	En mDT	
		31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	2 715	1 579	1 579
Provision engagement hors bilan / décote de garantie	1 273	1 331*	
Provision pour action en justice	145	145	145
Provision pour risques divers	4 912	4 912	4 912
Provision pour risques administratif	2 690	2 625	2 625
Provision sur action en défense	1 613	1 669	1 669
Total	13 348	12 261	10 930

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf note 2.8)

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

	En mDT		
Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Autres charges à payer	16 203	15 909	15 909
Divers comptes de suspens	1 672	2 250*	1 097
Prime d'assurance crédit à reverser	1 556	953	953
Produits perçus d'avance	1 321	1 802	1 802
Commission de garantie et de péréquation change	461	459	459
Assurance vie personnel	69	46	46
Fournisseurs bons de carburant	61	57	57
Total	21 343	21 476	20 323

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf note 2.8)

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 12 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 14 506 mDT au 31 décembre 2013 contre 14 368 mDT au 31 décembre 2012 soit une augmentation de 138 mDT. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	En mDT	
Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Réserves légales	4 760	4 760
Réserves à régime spécial	289	289
Fond social	9 457	9 319
Total	14 506	14 368

Note 13 : Capitaux Propres

A la date du 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 196 000 mDT composé de 17 600 000 d'actions et 2 000 000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 61 335 mDT au 31 Décembre 2013 contre 23 181 mDT au 31 décembre 2012, soit une variation 38 154 mDT.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit:

En mDT

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves à régime spécial	Résultat reporté	Modification comptable	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2012	196 000	4 760	9 319	289	(88 450)	-	26 598	148 516
Effet modification comptable						(141 423)	16 088	
Solde au 31-12-2012 retraité	196 000	4 760	9 319	289	(88 450)	(141 423)	42 686	23 181
Affectation du résultat					26 598	16 088	(42 686)	-
Réserves fonds Social			138					138
Résultat au 31-12-2013							38 016	38 016
Solde au 31-12-2013	196 000	4 760	9 457	289	(61 852)	(125 335)	38 016	61 335

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 543 745 mDT au 31 décembre 2013 contre 468 892 mDT au 31 décembre 2012. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En mDT

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Cautions émises en faveur de la clientèle	157 397	142 344
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	358 610	306 519
Avals donnés en dinars	4 024	3 910
Avals donnés en devises	23 714	16 119
TOTAL	543 745	468 892

Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 78 573 mDT au 31 décembre 2013 contre 55 929 mDT au 31 décembre 2012. Le solde se détaille ainsi :

En mDT

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Ouverture de Credoc import confirmé	43 428	28 370
Ouverture Credoc import non confirmé	8 875	5 280
Règlement Credoc import confirmé	16 721	12 811
Règlement Credoc import non confirmé	2 465	2 449
Acceptation de crédit acheteur import	0	44
Sous total Credoc import	71 489	48 954
Confirmation de Credoc export	5 979	6 160
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	1 105	815
Sous total Credoc export	7 084	6 975
Total	78 573	55 929

Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 85 521 mDT au 31/12/2013 contre 83 904 mDT au 31 décembre 2012 :

	En mDT	
Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Engagement de financement en faveur de la clientèle	85 521	83 904
Total	85 521	83 904

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 846 858 mDT au 31 décembre 2013 contre 856 978 mDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	En mDT	
Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Garanties reçues des autres établissements de crédit	531 108	518 427
Garanties reçues de la clientèle	218 256	227 643
Garanties reçues de l'Etat	97 494	110 908
Total	846 858	856 978

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 531 108 mDT au 31 décembre 2013 contre 518 427 mDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	En mDT	
Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	358 609	306 519
Garanties reçues des correspondants locaux	6 644	4 428
Garanties reçues des correspondants étrangers	48 109	46 473
Confirmation banque Credoc export	7 083	6 976
Garanties données par la Société Générale	108 753	152 718
Garanties reçues des compagnies d'assurance	1 910	1 313
Total	531 108	518 427

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 218 256 mDT au 31 décembre 2013 contre 227 643 mDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	En mDT	
Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Nantissements d'actions et valeurs mobilières	17 302	8 700
Garanties hypothécaires	200 954	218 943
Total	218 256	227 643

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 97 494 mDT au 31 décembre 2013 contre 110 908 mDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	En mDT	
	31/12/2013	31/12/2012
SOTUGAR	17 030	17 639
FNG ET FOPRODI	16 725	7 674
Autres garanties de l'Etat	63 739	85 595
Total	97 494	110 908

– Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

Désignation	En mDT
	31/12/2013
Achat au comptant	24 951
Vente au comptant	24 947

- Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2013 comme suit :

Désignation	En mDT
	31/12/2013
Achat à terme	159 918
Vente à terme	157 543

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 214 131 mDT au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

Désignation	En mDT	
	Exercice 2013	Exercice 2012
Opérations avec les établissements bancaires & financiers	2 468	1 650
Opérations avec la clientèle	205 466	172 615
Autres intérêts et revenus assimilés	6 197	5 860
Total	214 131	180 125

Note 19 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 49 612mDT au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

	En mDT	
<i>Désignation</i>	<i>Exercice 2013</i>	<i>Exercice 2012</i>
Commissions sur crédits	14 594	11 229
Commissions sur monétique banque à distance	13 734	12 137
Autres produits sur services financiers	5 193	5 396
Commissions sur comptes	4 346	4 775
Commissions sur moyens de paiement	6 245	6 036
Autres commissions	4 158	3 997
Commissions sur opérations de caisse	1 342	1 213
Total	49 612	44 783

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 11 258 mDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	En mDT	
<i>Désignation</i>	<i>Exercice 2013</i>	<i>Exercice 2012</i>
Gain net sur opérations de change	11 258	8 929
Gain net sur titres de transaction	-	5
Total	11 258	8 934

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 2 451 mDT au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

	En mDT	
<i>Désignation</i>	<i>Exercice 2013</i>	<i>Exercice 2012</i>
Intérêts sur bons de trésor assimilables	1 759	1 898
Intérêts sur titres d'investissement (EO)	148	135
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	342	832
Intérêts sur titres d'investissement Sicar	202	442
Charges sur opérations sur titres modification comptable	-	-126
Total	2 451	3 181

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 90 811mDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	En mDT	
<i>Désignation</i>	<i>Exercice 2013</i>	<i>Exercice 2012</i>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	4 851	5 670
Opérations avec la clientèle	69 031	53 120
Emprunts et ressources spéciales	15 884	14 205
Autres intérêts et charges	1 045	764
Total	90 811	73 759

Note 23 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 2 686 mDT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	En mDT	
	Exercice 2013	Exercice 2012
Commissions monétiques	1 681	1 398
Redevances et prestations	358	256
Rémunération du fonds géré Sicar	171	212
Frais de confection carnet de chèque	106	93
Autres commissions	84	138
Frais Télégrammes Téléx	226	219
Règlement Telecom SMS Banking	60	183
Total	2 686	2 500

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non de provisions s'élèvent à 31 826 mDT au 31 décembre 2013 :

Désignation	En mDT		
	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Coût net du risque clientèle	31 175	23 445**	39 533
Coût net du risque divers	651	3 635	3 635
Total	31 826	27 080	43 168

(**) Retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21.

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Désignation	En mDT		
	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	38 087	41 816	41 816
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie provenant de la décote	12 592	6 736**	-
Dotations aux provisions collectives	2 935	565	565
Pertes couvertes de contrepartie	7 436	1 949	1 949
Cessions de créances à l'IRC	23 914	22 611	22 611
Pertes non couvertes de contrepartie	485	1 027	1 027
Reprises sur provision de contrepartie devenue disponible	-12 408	-4 453*	-3 872
Reprises sur provision de contrepartie devenue disponible provenant de la Décote	-10 515	-22 823**	-
Reprises sur provisions de contrepartie utilisées	-29 655	-23 983*	-24 563
Reprises sur provisions de contrepartie utilisées/Décote	-1 696	-	-
Coût Net du Risque de Contrepartie	31 175	23 445	39 533

(**) Retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21.

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

Désignation	En mDT	
	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations aux provisions pour risques et charges	708	5 702
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	85	273
Pertes sur éléments hors exploitation	799	3 815
Reprises sur provisions pour risques et charges	(400)	(1 838)
Gains sur éléments hors exploitation	(473)	(3 014)
Reprises de provision sur comptes d'actifs	(68)	(1 303)
TOTAL	651	3 635

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent au 31 décembre 2013 un solde de -1 207 mDT et se détaillent comme suit :

Désignation	En mDT	
	Exercice 2013	Exercice 2012
Plus value cession titres d'investissement	1 217	4 809
Dotation aux provisions sur titres de participation	(1 324)	(96)
Dotation aux provisions sur titres d'investissement	(1 798)	(498)
Pertes sur titres d'investissement	(1)	(351)
Reprise de provisions sur titres participation	239	-
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	460	1 197
Total	(1 207)	5 061

Note 26: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 67 573 mDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	En mDT	
	Exercice 2013	Exercice 2012
Rémunération du personnel	50 073	50 848
Charges sociales	13 213	12 736
Autres charges de personnel	4 287	5 091
Reprise provisions / indemnité fin de carrière	-	(101)
Total	67 573	68 574

Note 27 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 18 428 mDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	En mDT	
	Exercice 2013	Exercice 2012
Travaux fournitures et services extérieurs	7 940	7 182
Frais divers de gestion	10 488	11 757
Total	18 428	18 939

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 7 940 mDT et se détaillent comme suit :

Désignation	En mDT	
	Exercice 2013	Exercice 2012
Loyers commerciaux	2 615	2 386
Maintenance logiciel informatique	1 424	1 123
Autres services extérieurs	673	734
Assurance globale banque	484	486
Maintenance matériel informatique	435	282
Entretien et nettoyage immeubles	434	435
Honoraires commissaires aux comptes	361	397
Assurance immeubles et voitures	310	245
Loyer personnel logements de fonction	263	254
Rémunération d'intermédiaires	247	146
Gardiennage et surveillance	239	234
Frais judiciaires	185	185
honoraires service assistance Société Générale	115	123
Sous-traitance archives	95	95
Sous- traitance informatique	25	28
Maintenance et consommable photocopieurs	22	16
Entretien et réparation divers	13	13
Total	7 940	7 182

Note 28 : Impôt sur les sociétés:

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2013 totalise 20 002mDT et s'établit comme suit :

Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt	115 612
+ Déductions nets Réintégrations	(4 850)
Résultat fiscal avant provision	110 762
- Déduction provision 2012	53 614
Résultat fiscal	57148
Résultat Imposable	57 148
Taux d'impôt	35,00%
Impôt théorique	20 002
Impôt sur les sociétés	20 002

Note 29 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31 décembre 2013, est de 1,940 DT

Désignation	En mDT		
	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Résultat Net (En mDT)	38 016	42 686	26 598
Nombre moyen d'actions	19 600 000	19 600 000	19 600 000
Résultat par action (en DT)	1,94	2,178	1,357

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2013, un solde de 189 037 mDT contre 91 755 mDT au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

Désignation	En mDT		
	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	71 069	79 863	79 286
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	271 835	106 252*	104 870
EMPRUNTS AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE	0	-66 577	-66 000
DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	-153 867	-27 783	-27 783
Total	189 037	91 755	90 373

(*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf note 2.9)

3.6- Autres notes aux états financiers.

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie » ce, pour un montant total de 3000 mDT.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société « Nestlé Tunisie » s'élèvent à 0,5 mDT y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie Distribution » ce, pour un montant total de 6000 mDT.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société « Nestlé Tunisie Distribution » s'élèvent à 1 mDT y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04, et ce pour un montant total de 80 000mDT.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 31 Décembre 2012 avec échéance le 31 Décembre 2013, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement du groupe « ELLOUMI», s'élèvent à 466 mDT y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04, et ce pour un montant total de 32 700 mDT.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012 avec échéance le 31 Décembre 2013 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,2832% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement du groupe « Tunisie Télécom », s'élèvent à 108 mDT y compris la TVA non déductible.

- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 000 mDT, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007.

La Société Générale a procédé, en vertu de cet engagement approuvé par le Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2008, au paiement, au mois de juin 2013, en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires, s'élevant à 40 018 mDT

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie, s'élèvent à 113 mDT y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 mDT. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie s'élèvent à 125 mDT y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu des décisions du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013 et du 19 Décembre 2013, une convention de placement avec la « Société Générale », en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant globale de 125000 K EUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 mois
- Taux : EURIBOR 3 mois +65bps

La « Société Générale » a effectué un premier placement de 62 500 K EUR en date du 31/10/2013 avec une échéance le 31/01/2015.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention entre l'UIB et la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2013, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 59 mDT HTVA.

L'UIB, sur décision de son Conseil d'Administration du 29 octobre 2009, a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :

- Nominal : 30.000.000 USD
- Durée : du 23/11/2009 au 23/11/2016
- Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle
- Taux : Libor 6 Mois+ 62bps

L'encours dudit emprunt au 31/12/2013 s'élève à 21.102 mDT. La charge d'intérêt en 2013 au titre dudit emprunt s'élève à 289 mDT.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009.

Le montant de la redevance supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'est élevé à 92 mDT HTVA.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1602 mDT.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1602 mDT.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 000 Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette convention, se sont élevés à 115 mDT HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 mDT HTVA.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élève à 136 mDT HTVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 08 avril 2011, un contrat d'assistance, conseil et support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Le coût du projet est de 713 mDT HTVA (licence et frais de mise en place) et le coût de la maintenance annuelle est de 91 mDT HTVA à partir du 01 janvier 2013.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 3200 Euros H.T.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 7 mDT.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2013. L'encours de ces opérations au 31/12/2013 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre valeur
PLACEMENT DEVICES*	EUR	67 311	152 160
	USD	1 160	1 904
TOTAL			154 064
GARANTIES REÇUES / CONCOURS A LA CLIENTELE	TND	46 831	46 831
	EUR	37	84
TOTAL			46 915
CREDOC IMPORT	JPY	59 032	923
	USD	9 020	14 805
	EUR	6 621	14 968
TOTAL			30 696
CREDOC EXPORT	TND	445	445
	USD	912	1 497
	EUR	1 824	4 124
TOTAL			6 065
GARANTIES EMISES	MAD	1 200	241
	USD	3	4
	EUR	2 043	4 618
TOTAL			4 864
GARANTIES REÇUES	TND	64 205	64 205
	GBP	1 051	2 852
	USD	8 837	14 504
	EUR	102 462	231 622
TOTAL			313 182

* Les placements en devise auprès de la Société Générale se font en vertu de la circulaire BCT N° 92-13

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », 4 931 créances totalisant 36 835 mDT et répartis en 3 lots pour un montant global de 5 mDT :
 - Un 1^{er} lot de 1 597 créances totalisant 25 472 mDT pour un montant de 2 mDT.
 - Un 2^{ème} lot de 2 471 créances totalisant 9 977 mDT pour un montant de 2 mDT.
 - Un 3^{ème} lot de 863 créances totalisant 1 386 mDT pour un montant de 1 mDT
- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance comptable avec l'IRC. Cette convention a été validée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 13 novembre 2012 et prend en charge les travaux d'assistance comptable, l'établissement et le contrôle des déclarations fiscales. La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction, les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel 20 mDT HTVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013 s'élève à 20 mDT.
- L'UIB a conclu, en vertu de décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013 avec la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », un contrat de rétrocession partielle portant sur certaines créances totalisant 3 923 mDT.

Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 MDT HTVA, en contrepartie de ses services. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 10 mDT HTVA.
- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention l'UIB Finance, perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage. A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2013, s'élèvent à 4 mDT HTVA.
- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'« UIB Finance » pour une durée de 3 ans renouvelables, un étage au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2013, s'élèvent à 5 mDT HTVA. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 mDT HTVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013 s'élève à 5 mDT HTVA. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un nouveau contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 mDT HTVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2013 est de 5 mDT HTVA. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

Opérations avec la société « International – Sicar »

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société « International – Sicar», en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 45 mDT TTC, en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 17 mDT HTVA.

- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque. Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 1^{er} Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2013, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 15 162 mDT. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2013 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élève à 171 mDT HTVA.

- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « l'International Sicar » consistant à faire bénéficier à la Sicar du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 53 mDT HTVA.
- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec « l'International Sicar » moyennant un loyer annuel de 11 mDT HTVA. Ce contrat a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

Encours des opérations bancaires avec les administrateurs

- L'encours total au 31/12/2013 des engagements du groupe M'zabi s'élève à 16 349 mDT.
- L'encours total au 31/12/2013 des dépôts du groupe M'zabis'élève à 47 494 mDT.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

La rémunération brute du Directeur Général telle que fixée par le Conseil d'Administration du 22 mai 2012 se détaille comme suit :

	Directeur Général		Administrateurs	
Avantages à court terme :	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
- Salaire	429 810	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	166 234	166 234	-	-
- Charges sociales et fiscales	162 874	72 285	-	-
- Congés payés	19 087	72 947	-	-
- Autres avantages	11 808	-	-	-
TOTAL	789 813	311 466	-	-

Note 31 – Passifs éventuels - Provisions.

La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 mDT et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 mDT. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 mDT. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale.

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 mDT. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 mDT. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 mDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 mTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire suit encore son cours.

Note 32 – Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 6 mars 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.4.2. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013: 4.4.2.1. Rapport général :



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Immeuble International City Center – Tour
des bureaux
Centre Urbain Nord – 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB) RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 61 335 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 38 016 KTND.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

- a. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 2.2.3 « Provisions additionnelles : Changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à 125 335 KTND. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 12 592 KTND et d'une reprise sur provisions de 10 515 KTND.

- b. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 13 « Capitaux propres » qui fait apparaître des fonds propres de 61 335 KTND, en deçà de la moitié du capital social de la banque qui s'élève à 196 000 KTND.

A cet effet, le ratio de solvabilité de la banque s'élève au 31 décembre 2013 à 5,16% ; il est en deçà du seuil minimum de 9% exigé par l'article 4 (nouveau) de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration réuni le 6 Mars 2014 s'est proposé de procéder à une opération de recapitalisation de l'ordre de 150 000 KTND afin de consolider la situation des fonds propres de la banque.

- c. Nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes exposées dans la note aux états financiers 31 « Passifs éventuels - Provisions » :

- La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 KTND et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale.

- La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND.

En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de

2 157 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces situations ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

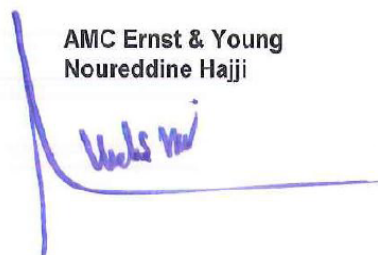
Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 avril 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji



FINOR
Mustapha Medhioub



4.4.2.2. Rapport Spécial



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Immeuble International City Center – Tour
des bureaux
Centre Urbain Nord – 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB) RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2013.

Conventions conclues avec la Société Générale

- 1- Le Conseil d'Administration du 21 Juin 2013 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie Distribution » et ce, pour un montant total de 6 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie s'élèvent à 1 KTND y compris la TVA non déductible.

- 2- Le Conseil d'Administration du 21 Juin 2013 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie » et ce, pour un montant total de 3 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie s'élèvent à 0,5 KTND y compris la TVA non déductible.

3- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 2 Octobre 2013, une convention de placement avec la « Société Générale », en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant global de 125 000 KEUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 mois
- Taux : EURIBOR 3 mois +65 points de base

La « Société Générale » a effectué un premier placement de 62 500 KEUR en date du 31 octobre 2013, avec une échéance le 31 janvier 2015.

4- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013, un contrat de maintenance de l'application de pilotage de la surveillance permanente (Narval) avec la Société Générale, moyennant une redevance annuelle de 3 200 EUR Hors Taxes.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 7 KTND.

Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

1-L'UIB a cédé, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », des créances totalisant 36 835 KTND qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 5 KTND.

2-L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un acte de résiliation partielle de certaines créances qui ont été cédées en 2006, 2007, 2010, 2011 et 2012 à « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC » et totalisant un montant de 3 923 KTND.

Convention conclue avec la société « International Sicar »

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société « International – Sicar », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 45 KTND TTC, en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 17 KTND HTVA.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Conventions conclues avec la Société Générale

1- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 millions de dinars, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007.

En vertu de cet engagement approuvé par le Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2008, l'UIB a procédé au mois de juin 2013, à la mise en jeu totale de ladite garantie dont le solde s'élève à 40 018 KTND.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie, s'élèvent à 113 KTND y compris la TVA non déductible.

2- Le Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 80 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie qui demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013, s'élèvent à 466 KTND y compris la TVA non déductible.

- 3- Le Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 32 700 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,2832% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie qui demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013, s'élèvent à 108 KTND y compris la TVA non déductible.

- 4- Le Conseil d'Administration du 11 Février 2010, a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie s'élèvent à 125 KTND y compris la TVA non déductible.

- 5- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élève à 136 KTND HTVA.

- 6- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009.

Le montant de la redevance supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élève à 92 KTND HTVA.

- 7- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 602 KTND.

- 8- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est remboursable sur une durée de 10 ans ; il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 602 KTND.

- 9- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels conclu avec la Société Générale, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 EUR hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 000 EUR par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élèvent à 115 KTND HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 EUR hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 KTND HTVA.

10- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 08 avril 2011, un contrat d'assistance, de conseil et de support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet destiné aux entreprises, avec la Société Générale. Le coût de mise en place de ce projet s'est élevé à 713 KTND.

En vertu de ce contrat de maintenance la Société Générale procède à la facturation des coûts de maintenance à partir de l'année qui suit celle du déploiement du projet IBE, soit à compter du 1^{er} Janvier 2013.

Le coût de la maintenance annuelle s'élève en 2013, à 91 KTND HTVA.

Convention conclue avec la filiale de la Société Générale « Société Générale Securities Services (SGSS) »

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la société « SGSS », filiale de la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues par la « SGSS » pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2013, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 59 KTND HTVA.

Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, un contrat d'assistance comptable avec la société « IRC », en vertu duquel la banque prend en charge les travaux d'assistance comptable, d'établissement et de contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. En vertu de cette convention, la banque perçoit des honoraires annuels de 20 KTND HTVA, en contre partie de ces services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 20 KTND HTVA.

Conventions conclues avec la société « UIB Finance »

1- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND HTVA, en contre partie de ces services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 10 KTND HTVA.

2- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, « l'UIB Finance » perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2013, s'élèvent à 4 KTND HTVA.

3- L'UIB a conclu le 30 Août 2012, un contrat de maintenance du parc informatique et accessoires avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND HTVA, en contre partie de ces services. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

4- L'UIB a conclu le 30 Août 2012, un contrat de gestion du service back office titres avec la société « UIB Finance » à partir du 1^{er} septembre 2012, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND HTVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

5- L'UIB a conclu le 23 Juillet 2012 un contrat de mise à disposition des bureaux de la banque situés au rez-de-chaussée de l'immeuble les Reflets du Lac, avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit un loyer annuel de 5 KTND HTVA, en contre partie de la mise à disposition de ses bureaux. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

Conventions conclues avec la société « International Sicar »

- 1- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque.

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 1^{er} Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2013, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 15 162 KTND. Il est à préciser que les débloquages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Les montants facturés à la banque en 2013 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élèvent à 171 KTND HTVA.

- 2- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « l'International Sicar » consistant à faire bénéficier la Sicar des conditions spécifiques du compte à rendement optimum.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 53 KTND HTVA.

- 3- L'UIB a conclu le 02 Mai 2012 un contrat de sous location d'un local sis à Bab el jedid avec la société « L'International Sicar », en vertu duquel la banque perçoit un loyer annuel de 11 KTND HTVA.

Le loyer facturé par la banque au titre de l'exercice 2013, s'élève à 11 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Conseil d'Administration du 22 Mai 2012. Il reçoit un salaire annuel fixe, un intéressement sous forme de bonus et bénéficie de la prise en charge des frais d'utilité.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme :				
- Salaires bruts	429 810	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	166 234	166 234	-	-
- Charges sociales et fiscales	162 874	72 285	-	-
- Congés payés	19 087	72 947	-	-
- Autres avantages	11 808	-	-	-
TOTAL	789 813	311 466	-	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 18 avril 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji



FINOR
Mustapha Medhioub



4.4.3 Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31/12/2013

1. Note relative à l'application de la circulaire 91-24

- **Risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque pour chacun d'entre eux est supérieur à 15% des fonds propres nets de la banque**

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n° 2012-09 du 26 Juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de la Banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds.

Au 31/12/2013, le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets de la Banque s'élève à 197 162 mDT, représentant ainsi 1,48 fois les fonds propres nets de la Banque.

➤ **Ce ratio est respecté par l'UIB**

- **Risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque est supérieur pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la banque**

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n° 2012-09 du 26 Juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la Banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds.

Au 31/12/2013, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la Banque s'élève à 477 614 mDT, représentant ainsi 3,95 fois les fonds propres nets de la Banque.

➤ **Ce ratio n'est donc pas respecté par l'UIB**

- **Risques encourus sur un même bénéficiaire dont le risque est supérieur à 25% des fonds propres nets de la banque**

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 Décembre 1991, tel que modifié par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la Banque.

Au 31/12/2013, les bénéficiaires ayant des risques encourus dépassant cette limite se présentent comme suit:

Relation	Classe UIB	Total risques encourus	Risques encourus/FP
POULINA	C0	56 920	47,02%
Groupe TUNISIE TELECOM	C0	55 562	45,90%
BEN AYED MOHAMED HEDI	C0	50 481	41,70%
STEG	C0	45 008	37,18%
ELLOUMI TAOUFIK	C0	40 090	33,12%
MEZNI JALILA	C0	37 194	30,73%
SASSI ABDELAZIZ	C0	34 143	28,21%
<i>Total Actifs courants</i>		319 397	263,87%

➤ **Ce ratio n'est pas respecté**

- **Risques encourus sur les dirigeants, les administrateurs et les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque**

Conformément aux dispositions de l'article 3 de la circulaire BCT n° 91-24 précitée, le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 2012-09 du 26 Juin 2012 ne doit pas excéder une fois les fonds propres nets.

Au 31/12/2013, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève à 19 670 mDT, représentant 0,16 fois les fonds propres nets de la banque, et se détaille comme suit :

Relation	Classe UIB	Total Risques encourus	Risques encourus/FP
ARTES Auto (*)	C0	16 350	13,51%
Internationale SICAR	C0	1 715	1,42%
L'Internationale de Recouvrement	C0	1 000	0,83%
L'Intermédiaire International	C0	606	0,50%
Total général		19 670	16,25%

(*) Société du Groupe Moncef Mzabi administrateur de l'UIB.

➤ **Ce ratio est donc respecté par l'UIB**

- **Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets**

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991, tel que modifié par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, les fonds propres nets de la Banque doivent représenter en permanence au moins 9% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus. Les fonds propres nets de base ne peuvent être en permanence inférieurs à 6% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Au 31/12/2013, le montant des fonds propres nets de la Banque s'élève à 121 044 mDT.

Au 31/12/2013, les fonds propres nets de la Banque représentent 5,16% des risques encourus pondérés, contre un taux de 10.62% au 31 /12/ 2012.

⇒ **Ainsi, le ratio de solvabilité 5.16% est en deçà du seuil minimum de 9%**

Au 31/12/2013, le montant des fonds propres nets de base de la banque s'élève à 60 522 mDT et les fonds propres nets de base de la banque représentent 2.58% des risques encourus pondérés.

⇒ **Ainsi, le ratio « Tier One » 2.58% est en deçà du seuil minimum de 6%**

- **Fonds propres nets:**

Au 31/12/2013, le montant des fonds propres nets de la Banque, tels que définis par l'article 5 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire 2012-09 du 29 Juin 2012 s'élève à 121 044 mDT. Il tient compte du résultat de l'exercice 2013 qui s'élève à 38 016 mDT.

	En mDT
FONDS PROPRES DE BASE	248 522
Capital social	196 000
Réserves légales	4 760
Réserves ordinaires(*)	9 746
Résultats nets de la distribution de dividende	38 016
Eléments à déduire	(188 000)
Report à nouveau débiteur	(187 187)
Non-valeurs nettes d'amortissements	(813)
FONDS PROPRES NETS DE BASE	60 522
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	60 522
FONDS PROPRES NETS	121 044

(*) Les réserves ordinaires se détaillant au 31 Décembre 2013, comme suit :

	En mDT
Désignation	Solde au 31/12/2013
Fonds social	9 457
Réserves à régime spécial	289
Total	9 746

- **Ratio de liquidité :**

La situation arrêtée au 31/12/2013, fait apparaître un solde de liquidités et équivalents de liquidités positif de 189 037 mDT.

Le total pondéré des actifs réalisables s'élève à 809 243 mDT, alors que le volume pondéré des passifs exigibles a atteint 922 315 mDT.

Le ratio de liquidité est alors de 87,74%, se situant en deçà du seuil minimum de 100% exigé par l'article 13 (nouveau) de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle qu'ajouté par la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001.

2. Note complémentaire à la note 2.6 « Règles d'évaluation du portefeuille titres »

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

➤ Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

➤ Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

➤ Titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

➤ Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3. Note explicative sur les raisons de l'adoption de plusieurs taux pour l'amortissement du matériel informatique (Note 2.5)

Durée de vie	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
Intitulé du chapitre	Immobilisation Matériel Informatique / 3ANS	Immobilisation Matériel Informatique/ 4ANS	Immobilisation Matériel Informatique / 5ANS	Immobilisation Matériel Informatique / 6ANS
Equipement informatique	Postes de travail (de bureau et laptop)	Grosses machines	Scanners chèques	DAB
	Imprimantes	onduleurs	Routeurs/Switchers	
	TPE			
	Scanners			
	RSA secure token			

L'utilisation des différents taux d'amortissement pour le matériel informatique par l'UIB est en lien avec la durée d'utilisation estimée du matériel. En effet, selon la norme comptable NC05 paragraphe 06 « L'amortissement est la répartition systématique du montant amortissable d'une immobilisation sur sa durée d'utilisation estimée. Il traduit la diminution irréversible de la valeur d'une immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement technique et toute autre cause. La dotation aux amortissements de l'exercice est constatée en charge »

Sur le plan fiscal, le décret n°2008-492 du 25 février 2008 a fixé des taux d'amortissement des actifs corporels et des actifs incorporels qui prennent en considération les spécificités de certains éléments d'actif tels que notamment le matériel informatique pour lequel il a été prévu un taux d'amortissement maximum de 33,33% qui reflète l'utilisation économique du matériel.

4. Note explicative sur la note 2.8

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013. Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux « modifications comptables », cette nouvelle obligation instaurée par ladite

circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à (125 335) mDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 12 592 mDT et d'une reprise sur provisions de 10 515 mDT.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2012 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 141 423 mDT ainsi qu'une dotation aux provisions additionnelles de 6 735 mDT et une reprise sur provisions de 22 823 mDT.

5. Note explicative sur la note 2.9

Les retraitements des rubriques de l'état des flux de trésorerie sont générés à la suite des reclassements de certains comptes d'une rubrique à une autre. Exemple : le reclassement des crédits agencement & ameublement aux personnels de la rubrique « Sommes versées au personnel et créditeurs divers » vers la rubrique « Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ».

6. Note complémentaire à la note 2 « Créances sur les établissements bancaires et financiers »

Désignation	31/12/2012	Dotation	Reprise	Autres variations	31/12/2013	Eligible au refinancement de la BCT	Nature de la relation	Matérialisé par des titres	Créances dont les intérêts ne sont pas constatés en produit de l'exercice
Placements devises chez la BCT	68 695			30 803	99 498	non	Autres	non	0
Placements chez les correspondants	24 129			129 935	154 064	non	Autres	non	0
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	11 514			4 876	16 390	non	Autres	non	0
Autres concours	1 981			50	2 031	non	Autres	non	0
Sous total	106 319			165 664	271 983				0
Provision sur suspens correspondants locaux et étrangers	-227	-85	137		-175	non	Autres	non	0
Total	106 092	-85	137	165 664	271 808				0

7. Note complémentaire à la note 3 « créances sur la clientèle »

Désignation	31/12/2012	31/12/2013	Dont Eligible au refinancement de la BCT (31-12- 2013)	Dont Encours des créances classées (les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice	Dont des crédits sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque en 2013	Montant ressources
Comptes ordinaires débiteurs	261 727	253 904				
Autres concours à la clientèle	3 031 944	3 244 796	167 618	324 954		
Crédits sur ressources spéciales	18 792	27 342				8 209
Sous total	3 312 463	3 526 042	167 618	324 954		8 209

8. Note complémentaire à la note 6 « Autres actifs »

Désignation	31/12/2012	Dotation	Reprise	31/12/2013
Provision sur comptes de régularisation	-38	-493		-529
Total	-38	-493		-529

➤ 9. Note complémentaire à la note 8 « Dépôts et avoirs des établissements bancaires »

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Nature de la relation	Matérialisé par des titres	Ese Liée/associées/co- Entreprise
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	154 079	27 799	Banque	Non	Non
Dépôts et avoirs des établissements financiers	274	868	Banque	Non	Non
Total	154 353	28 667			

10. Note complémentaire à la note 10 « Emprunts et ressources spéciales »

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	Nature de la relation
Ressources spéciales	6 016	111	1 407	16 199	23 733	Autres Emprunteurs
Emprunts obligataires	13 062	10 059	92 504	84 022	199 647	Autres Emprunteurs
Emprunts en devise		7 034	14 068		21 102	Autres Emprunteurs
Emprunts subordonnées				80 000	80 000	Autres Emprunteurs
Dettes rattachées	8 180				8 180	Autres Emprunteurs
TOTAL	27 258	17 204	107 979	180 221	332 662	

11. Note complémentaire à la note 13 « Capitaux propres »

Libellé	Capital sans droit de vote	Capital avec droit de vote	Réserve légale*	Réserves Fonds social remboursables*	Réserves à régime spécial*	Résultat reporté**	Modification comptable**	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2012	20 000	176 000	4 760	9 319	289	-88 450	-	26 598	148 516
Effet modification comptable							(141 423)	16 088	
Solde au 31-12-2012 retraité	20 000	176 000	4 760	9 319	289	-88 450	(141 423)	42 686	23 181
Affectation du résultat						26 598	16 088	-42 686	-
Réserves fonds Social				138					138
Résultat au 31-12-2013								38 016	38 016
Solde au 31-12-2013	20 000	176 000	4 760	9 457	289	-61 852	-125 335	38 016	61 335

*Réserve non distribuable

** Réserve ou résultat distribuable

12. Note complémentaire à la note 3.4 « Etats des engagements hors bilan »

Engagements hors bilan	Nature de la relation	31/12/2013	31/12/2012
Cautions, avals et autres garanties données	Autres	543 745	468 892
Crédits documentaires	Autres	78 573	55 929
Engagements donnés	Autres	85 521	83 904
Garanties reçues	Autres	846 858	856 978

Désignation	31/12/2013	Douteux 2013	31/12/2012
Garanties reçues des autres établissements de crédit	531 108	0	518 427
Garanties reçues de la clientèle	218 256	160 680	227 643
Garanties reçues de l'Etat	97 494	0	110 908
Total	846 858	160 680	856 978

13. Note sur les revenus du portefeuille d'investissement

	Dividendes en dinars	Types
IRC	220 000	Parts dans les Entreprises liées
SOTULUB	20 104	Titres de participation
VISA	5 877	Titres de participation
CARTHAGO	64 284	Titres de participation
Monétique Tunisie	31 608	Titres de participation
Total	341 873	

14. Note sur les provisions pour indemnité de départ à la retraite

La banque comptabilise depuis l'exercice 2008 par référence au cadre conceptuel de la comptabilité financière une provision pour départ à la retraite prévue par la convention collective du secteur bancaire, le montant total de la provision arrêtée au 31 décembre 2013 est de 2 690 mDT.

15. Note complémentaire sur l'état de flux de trésorerie

➤ Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est établi à (105 273) MDT au 31 décembre 2013. Il s'explique notamment par:

➤ Flux nets positifs:

Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour + 265 567 MDT. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour +262 971 MDT.

➤ Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour -242 229 MDT
- Charges d'exploitation bancaire décaissées -89 917 MDT
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour - 87 570 MDT
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation -1 030 MDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour -593 MDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour -1 927 MDT.

➤ Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à -373 MDT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

➤ Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ces flux de trésorerie sont de (7 618 MDT) provenant de l'émission/remboursement d'emprunts de 4 569 MDT et d'une diminution des ressources spéciales de 3 049 MDT

16. Note rectificative de la note 5 « valeurs immobilisées » concernant les immobilisations en cours

Libellé	V.Brute au 31/12/12	Acquis	Cession/ Reclass	V.Brute au 31/12/13	Amort. Au 31/12/12	Dotations 2013	Sortie suite Cessions 2013	Amort. 2013	VCN
Immobilisations en cours	1	307	0	308	0	0	0	0	308
Total	1	307	0	308	0	0	0	0	308

4.4.4 Tableau des mouvements des capitaux propres :

Libellé	En mDT							
	Capital	Réserve légal	Réserves Ordinaires	Réserves à régime spécial	Résultat reporté	Modification comptable	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2011	196 000	4 760	9 168	289	-111 769	0	23 320	121 768
Effet modification comptable						-138 374	-3 050	-141 424
Solde au 31-12-2011 retraité	196 000	4 760	9 168	289	-111 769	-138 374	20 270	-19 656
Affectation du résultat					23 320	-3 050	-20 270	0
Réserves fonds Social			151					151
Résultat au 31-12-2012							42 686	42 686
Solde au 31-12-2012 retraité	196 000	4 760	9 319	289	-88 450	-141 424	42 686	23 180
Affectation du résultat					26 598	16 088	-42 686	0
Réserves fonds Social			138					138
Résultat au 31-12-2013							38 016	38 016
Solde au 31-12-2013	196 000	4 760	9 457	289	-61 852	-125 336	38 016	61 334

4.4.5 Affectation des résultats :

1-Tableau d'affectation des résultats (conformément aux PV des AGO)

	En mDT		
	2013	2012	2011
Bénéfice Net	38 016	26 598	23 320
Report à nouveau	- 61 852	- 88 450	- 111 769
Modification comptable	- 125 335		
Résultats reportés	- 149 171	- 61 852	- 88 449

2-Tableau d'affectation des résultats retraités

	En mDT		
	2013	2012*	2011*
Bénéfice Net	38 016	42 686	20 270
Report à nouveau	- 61 852	- 88 450	- 111 769
Modification comptable	- 125 335	- 141 423	- 138 374
Résultats reportés	- 149 171	- 187 187	- 229 873

*Retraités pour les besoins de comparabilité

4.4.6 Evolution des dividendes :

La banque n'a pas distribué de dividendes depuis l'exercice 2002.

4.4.7 Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation :

	En mDT		
	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Total produit d'exploitation bancaire	211 960	237 023	277 452
Produit Net Bancaire	140 844	160 764	183 955
Résultat d'exploitation	21 588	44 372	57 516
Capital social	196 000	196 000	196 000
Nombre de titres de capital (Actions et Certificats d'investissement)	19 600 000*	19 600 000*	19 600 000*
Produit d'exploitation / titre de capital (en dinars)	10,814	12,093	14,156
Produit Net Bancaire / titre de capital (en dinars)	7,186	8,202	9,385
Résultat d'exploitation / titre de capital (en dinars)	1,101	2,264	2,934

*Dont 2 000 000 certificats d'investissement

4.4.8 Evolution des bénéfices nets :

	En mDT		
	31/12/2011*	31/12/2012*	31/12/2013
Capital social	196 000	196 000	196 000
Nombre de titres de capital **	19 600 000	19 600 000	19 600 000
Bénéfice avant impôt	21 700	45 706	58 038
Bénéfice net	20 270	42 686	38 016
Bénéfice consolidé avant impôt	27 130	45 240	59 002
Bénéfice consolidé net	16 527	26 432	34 130
Bénéfice avant impôt par titre (en dinars)	1,107	2,332	2,961
Bénéfice net par titre (en dinars)	1,034	2,178	1,940
Bénéfice consolidé net par titre (en dinars)	0,843	1,349	1,741

*Retraité pour les besoins de comparabilité

** (17 600 000 actions et 2 000 000 certificats d'investissement)

4.4.9 Evolution de la marge brute d'autofinancement :

	En mDT		
	31/12/2011*	31/12/2012*	31/12/2013
Bénéfice net	20 270	42 686	38 016
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	34 491	27 080	31 826
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	616	-5 061	1207
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 014	6 912	7513
Marge d'autofinancement	61 391	71 617	78 562

*Retraité pour les besoins de comparabilité

4.4.10 Emprunts obligataires garantis par l'UIB :

Néant.

4.4.11. Encours emprunts obligataires émis par l'UIB :

Libellés de l'emprunt	Montant Initial	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MDT	Encours au 31/12/2013 en MDT
UIB 2009-1	100 MDT	Cat A 5,25	10	100	297 000	29,7	17,82
		Cat B 5,5	15	100	250 000	25	18,33
		Cat C 5,85	20	100	453 000	45,3	36,24
UIB 2011-1	50 MDT	Cat A TMM+ 1%	10	100	182 500	18,25	14,60
		Cat B 6,3	20	100	317 500	31,75	28,57
UIB 2011-2	50-75 MDT	5,9	7	100	514 310	51,43	44,08
UIB2012-1 CA	40-60 MDT	Cat A 6,3	7	100	347 000	34,7	34,70
		Cat B 6,4	10	100	48 500	4,85	4,85
		Cat C 6,7	20	100	4 500	0,45	0,45

4.4.12 Encours des emprunts obligataires souscrits par l'UIB :

L'encours des emprunts obligataires souscrits par l'UIB s'élève au 31/12/2013 à 2 538 mDT. Il correspond à l'emprunt obligataire B.H souscrit le 21/12/2009.

4.4.13 Principaux indicateurs et ratios :

Indicateurs	En mDT		
	31/12/2011*	31/12/2012*	31/12/2013
Dépôts de la clientèle	2 423 170	2 690 892	2 956 445
Créances nettes sur la clientèle	2 585 746	2 929 854	3 151 486
Créances douteuses et litigieuses	505 614	480 645	428 113
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	3 206 843	3 523 025	3 783 469
Total des capitaux propres avant résultat	-39 926	-19 504	23 318
Total des capitaux propres après résultat	-19 656	23 181	61 335
Capital social	196 000	196 000	196 000
Total bilan	2 839 033	3 247 294	3 622 232
Produit Net Bancaire	140 844	160 764	183 955
Commissions nettes	38 232	42 283	46 926
Frais d'exploitation (charges opératoires)	84 201	94 425	93 515
Frais de personnel	59 830	68 574	67 573
Provisions affectées en couverture des créances douteuses et litigieuses	263 889	261 195	261 532
Agios réserves affectés en couverture des créances douteuses et litigieuses	110 990	99 557	88 127
Provisions et agios réservés	374 879	360 752	349 659
Résultat d'exploitation	21 588	44 372	57 516
Résultat net	20 270	42 686	38 016
Résultat net après modifications comptables	-118 104	-98 737	-87 319
Dividendes	0	0	0
Fonds propres nets	201 548	235 131	121 044
Les actifs pondérés par les risques	2 079 653	2 215 047	2 346 138
Effectif	1 363	1341	1305

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Ratios	31/12/2011*	31/12/2012*	31/12/2013
Ratios de structure			
Total capitaux propres après résultat/total bilan	-0,69%	0,71%	1,69%
Dépôts de la clientèle / total bilan	85,35%	82,87%	81,62%
Créances nettes sur la clientèle / total bilan	91,08%	90,22%	87,00%
Dépôts de la clientèle / créances nettes sur la clientèle	93,71%	91,84%	93,81%
Ratios de productivité			
Frais d'exploitation / Produit Net Bancaire	59,78%	58,74%	50,84%
Commissions nettes / Frais de personnel	63,90%	61,66%	69,44%
Frais de personnel / Produit Net Bancaire	42,48%	42,66%	36,73%
Dépôts de la clientèle / Effectif (mDT)	1 777,8	2 006,6	2 265,5
Frais d'exploitation / Effectif (mDT)	61,8	70,4	71,7
Frais de personnel / Effectif (mDT)	43,9	51,1	51,8
Produit Net Bancaire / Effectif (mDT)	103,3	119,9	141,0

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Ratios	31/12/2011*	31/12/2012*	31/12/2013
Ratios de rentabilité			
R.O.E = résultat net / (total des capitaux propres avant résultat - réserves spéciales de réévaluation)	-50,77%	-218,85%	163,03%
R.O.A = Résultat net / Total actif	0,71%	1,31%	1,05%
Résultat net / Produit Net Bancaire	14,39%	26,55%	20,67%
Produit Net Bancaire / Total bilan	4,96%	4,95%	5,08%
Dividendes / capital social	0,00%	0,00%	0,00%
Commissions nettes / Produit Net Bancaire	27,14%	26,30%	25,51%
Ratios prudentiels			
Ratio de liquidité	66,10%	66,81%	87,74%
Ratio de solvabilité	9,69%	10,62%	5,16%
Ratios de risques			
Créances douteuses et litigieuses CDL (en mDT)	505 614	480 645	428 113
Evolution		-4,94%	-10,93%
Provisions et Agios réservés sur CDL (en mDT)	374 879	360 752	349 659
Evolution		-3,77%	-3,07%
Total Engagements Bruts en mDT (hors autres engagements)	3 206 843	3 523 025	3 783 469
Créances douteuses et litigieuses / Total engagements	15,77%	13,64%	11,32%
Provisions et Agios réservés / Créances douteuses et litigieuses	74,14%	75,06%	81,67%

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

4.5 RENSEIGNEMENT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2013

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013, soulèvent les observations suivantes par rapport au système comptable des entreprises, en ce qui concerne les notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note comportant une liste des filiales indiquant, notamment, le pays d'enregistrement ou de résidence, et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note sur la nature de la relation entre la société mère (UIB) et une filiale dont la mère ne détient pas, directement ou indirectement par des filiales, plus de la moitié des droits de vote (Internationale SICAR), et ce conformément aux disposition du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014.

4.5.1. Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2013

En mDT

	Notes	31/12/2013	31/12/2012 *
Actif			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	-1	71 020	79 754
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	-2	271 810	106 093
AC3 Créances sur la clientèle	-3	3 151 334	2 929 706
AC4 Portefeuille-titres commercial	-4	369	367
AC5 Portefeuille d'investissement	-5	58 196	61 617
AC6 Valeurs immobilisées	-6	43 712	44 776
AC7 Autres actifs	-7	39 726	37 861
Actif d'impôt différé	-8	47 124	53 338
Total Actif		3 683 291	3 313 512
Passif			
PA1 Banque Centrale et CCP	-9	-	67 158
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	-10	154 388	28 667
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	-11	2 964 593	2 698 460
PA4 Emprunts et ressources spéciales	-12	332 662	338 431
PA5 Autres passifs	-13	118 897	99 733
Passif d'impôt différé		29	2 027
Total Passif		3 570 569	3 234 476
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		4 012	4 151
Intérêts des minoritaires dans le résultat		-683	-145
Intérêts Minoritaires		3 329	4 006
Capitaux propres			
CP1 Capital		196 000	196 000
CP2 Réserves		16 952	32 973
CP5 Résultats reportés		-137 689	-180 375
Résultat reporté hors modifications comptables		-56 221	-88 450
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		-81 468	-91 925
CP6 Résultat de l'exercice		34 130	26 432
Total capitaux propres	-14	109 393	75 030
Total capitaux propres et passifs		3 683 291	3 313 512

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

4.5.2. Etat des Engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2013 :

		En mDT		
		Notes	31 /12/2013	31/12/2012
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(15)	543 745	468 892
HB2	Crédits documentaires	(16)	78 573	55 929
Total des passifs éventuels			622 318	524 821
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	(17)	85 521	83 904
Total des engagements donnés			85 521	83 904
Engagements reçus				
HB7	Garanties reçues	(18)	846 858	856 978
Total des engagements reçus			846 858	856 978

4.5.3. Etat de Résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2013 :

En mDT

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 *	
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(19)	214 201	180 187
PR2	Commissions perçues	(20)	49 848	45 028
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(21)	11 269	9 001
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(22)	2 634	2 811
Total des produits d'exploitation bancaire			277 952	237 027
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(23)	(90 611)	(73 628)
CH2	Commissions encourues	(24)	(2 537)	(2 288)
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	(1)
Total des charges d'exploitation bancaire			(93 148)	(75 917)
Produit net bancaire			184 804	161 110
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(25)	(29 711)	(26 426)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(26)	(2 122)	4 894
PR7	Autres produits d'exploitation		58	23
CH6	Frais de personnel	(27)	(68 774)	(69 574)
CH7	Charges générales d'exploitation	(28)	(18 880)	(19 298)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(7 534)	(6 946)
Résultat d'exploitation			57 841	43 783
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		260	203
CH11	Impôt sur les bénéfices	(29)	(24 872)	(18 808)
Résultat des activités ordinaires			33 229	25 178
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		218	1 109
Part de résultat revenant aux minoritaires			(683)	(145)
Résultat net du Groupe			34 130	26 432
Effet de la modification comptable			(81 468)	(91 925)
Résultat net après modifications comptables (net d'impôt)			(47 338)	(65 493)
Résultat par action (en DT)		(30)	1,741	1,349

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

4.5.4. Etat de flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2013 :

En mDT

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 *
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		265 883	223 070
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(89 464)	(72 796)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires		-	1 450
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		(593)	781
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(240 094)	(356 393)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		261 215	269 042
Titres de placement		(1)	(28)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(88 654)	(79 823)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 285	4 810
Impôt sur les bénéfices		(2 661)	(759)
Flux de trésorerie net provenant (affectés) des activités d'exploitation		106 916	(10 645)
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 874	2 920
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		2 059	10 824
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(6 132)	(11 425)
Flux de trésorerie net provenant (affectés) des activités d'investissement		(2 199)	2 320
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(4 519)	32 760
Augmentation / diminution ressources spéciales		(3 049)	(839)
Autres flux de financement		99	(319)
Flux de trésorerie net provenant (affectés) des activités de financement		(7 469)	31 603
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		97 248	23 278
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		91 757	68 479
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	(31)	189 005	91 757

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

4.5.5. Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 :

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2013.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration Globale	100,00%
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
UIB Finance	Financier	99,84%	Filiale	Intégration Globale	99,84%
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration Globale	34,00%

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013, et au sens de la circulaire 91-24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 : actifs incertains	20 %
B3 : actifs préoccupants	50 %
B4 : Actifs compromis	100 %

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

Au mois de juin 2013, la Société Générale a procédé au paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires. Le montant de cet engagement de paiement est de 40 018 mDT.

5.2.2 Provisions collectives

En 2013 et en application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, une provision de 2 935 mDT a été dotée au cours de l'année 2013. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 Décembre 2013, à 10 200 mDT.

5.2.3 Provisions additionnelles: Changement de méthodes comptables

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, Cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à (125335) mDT, ayant généré un actif d'impôt différé d'un montant de 43 867 mDT. D'où un impact net sur les capitaux propres de l'exercice 2013 de (81 468) mDT.

Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelles de 12 592 mDT et d'une reprise sur provisions de 10 515 mDT.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2012 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 91 925 mDT ainsi qu'une dotation aux provisions additionnelles de 6 735 mDT et une reprise sur provisions de 22 823 mDT.

5.2.4 Traitement des intérêts impayés sur crédit

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.3- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 443 402 mDT au 31 décembre 2013 contre 417 164 mDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 retraité		31/12/2012
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	406 767	388 562	**	264 558
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	2 715	1 579		1 579
Provision engagement hors bilan / décote de garantie	1 273	1 331	**	
Provision à caractère général dite collective	10 200	7 265		7 265
Provision pour dépréciation de titres	4 464	2 278		2 278
Provision pour dépréciation fonds gérés Sicar	6 304	4 965		4 965
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	535	44	*	375
Provision pour passifs et charges	11 144	11 140	*	9 498
Total	443 402	417 164		290 518

**Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de modification comptable exigée par la circulaire 2013-21 pour un montant de 125 335 mDT.

*Montant retraité pour le besoin de la comparabilité.

5.4- Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

5.5- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 décembre 2013 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidés avec la méthode d'intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB ;
- Les cessions de créances par l'UIB au profit de la société Internationale de Recouvrement de Créances.

7.3- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité : bilan et compte de résultat

Au 31 décembre 2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2012:

Retraitements du bilan

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et Financiers		104 711	1 382		106 093
	Reclassement du compte retrait/nos GAB clients des confères de AC7 (b) à AC2 (a)		1 382		
AC3 - Créances sur la clientèle		3 051 394	2 316	(124 004)	2 929 706
	Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21			(124 004)	
	Reclassement du Stock des crédits Agencements Ameublement aux personnels de AC7 à AC3		2 104		
	Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3(a) à AC3(a)		209		
	Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3(e) à AC3(a)		4		
AC7-Autres actifs		38 892	(1 031)		37 861
	Reclassement du chèque non payé à présentation selon le sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		(2 793)		
	Reclassement du Stock des crédits Agencements Ameublement aux personnels de AC7 à AC3		(2 104)		

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
	Reclassement du compte retrait/nos GAB clients des confrères de AC7 (b) à AC2 (a)		(1 382)		
	Reclassement du compte virements reçus confrères à régulariser à imputer selon le sens de AC7 (b) à PA5(b)		(22)		
	Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(12)		
	Reclassement du compte escompte chèque devise à cours provisoire à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(5)		
	Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		3		
	Reclassement du compte Traveller's chèques à recouvrer de PA5(a) à AC7 (b)		6		
	Reclassement compte attente chèque à présenter compensation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		27		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers centre de traitements selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		34		
	Reclassement du compte Etat impôt taxe fopros à payer de AC7 (b) à PA5 (b)		67		
	Reclassement du compte caisse de retraite de PA5(b) à AC7 (b)		285		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers direction du contentieux selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		491		
	Reclassement du compte client interne UIB à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		609		
	Reclassement du compte liaison westunion de PA5(a) à AC7 (b)		746		
	Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)		3 020		
Actif d'impôt différé		9 470		43 868	53 338

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
	Actif d'impôt différé retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21			43 867	
PA2 - Dépôts et avoirs des Etablissements bancaires et financiers		28 896	(229)		28 667
	Reclassement des soldes OPTIMA des Organismes Financiers de PA2(b) à PA3 (a)		(229)		
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle		2 698 019	441		2 698 460
	Reclassement des soldes OPTIMA des Organismes Financiers de PA2(b) à PA3 (a)		229		
	Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3(a) à AC3(a)		209		
	Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3(e) à AC3(a)		4		
PA5 - Autres passifs		95 946	2 456	1 331	99 733
	Encours des provisions sur risque de contrepartie hors bilan retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21			1 331	
	Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)		3 020		
	Reclassement du compte liaison westunion de PA5(a) à AC7 (b)		746		
	Reclassement du compte client interne UIB à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		609		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers direction du contentieux selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		491		
	Reclassement du compte caisse de retraite de PA5(b) à AC7 (b)		285		
	Reclassement du compte Etat impôt taxe foprols à payer de AC7 (b) à PA5 (b)		67		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers centre de traitements selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		34		
	Reclassement compte attente chèque à présenter compensation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		27		

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
	Reclassement du compte Traveller's chèques à recouvrer de PA5(a) à AC7 (b)		6		
	Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		3		
	Reclassement du compte escompte chèque devise à cours provisoire à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(5)		
	Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(12)		
	Reclassement du compte virements reçus confrères à régulariser à imputer selon le sens de AC7 (b) à PA5(b)		(22)		
	Reclassement du chèque non payé à présentation selon le sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		(2 793)		

Retraitements de l'état de résultat

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(42 514)	16 088	(26 426)
	Coût net du risque retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21		16 088	
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(13 177)	(5 631)	(18 808)
	Effet d'impôt différé suite au retraitement rétrospectif de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21		(5 631)	

7.4- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité de flux de Trésorerie

Au 31 décembre 2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2012:

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Produits d'exploitation bancaire encaissés		223 441	(371)	223 070
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		(371)	
Charges d'exploitations bancaires décaissées		(73 169)	373	(72 796)
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		373	
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		683	98	781
	Reclassement comptes OPTIMA des organismes de Leasing		98	
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(353 863)	(2 530)	(356 393)
	Reclassement des crédits agencement & ameublement aux personnels		(2 104)	
	Reclassement des soldes débiteurs des comptes en devises		(38)	
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		(388)	
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		268 141	901	269 042
	Reclassement comptes OPTIMA des organismes de Leasing		(98)	
	Reclassement des soldes débiteurs des comptes en devises		38	
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		961	
Titres de placements		309	(337)	(28)
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		(337)	
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(82 413)	2 590	(79 823)
	Reclassement des crédits agencement & ameublement aux personnels		2 104	
	Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		363	
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		123	

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		9 903	(5 093)	4 810
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		(5 093)	
Impôt sur les bénéfices		(881)	122	(759)
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		122	
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 475	445	2 920
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		445	
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		15 163	(4 339)	10 824
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		(4 339)	
Emission/Remboursement d'emprunts		27 665	5 095	32 760
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		5 095	
Augmentation/diminution ressources spéciales		(4 364)	3 525	(839)
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		3 525	
Autres flux de financement		-	(319)	(319)
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		(319)	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		23 114	164	23 278
	Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		363	
	Reclassement des titres SICAV		(199)	
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice		67 629	850	68 479
	Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		1 019	
	Reclassement des titres SICAV		(169)	

NOTES EXPLICATIVES
(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)

NOTES SUR LES POSTES D'ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Ce poste présente au 31 décembre 2013 un solde de 71 020 mDT contre 79 754 mDT au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Banque Centrale comptes ordinaires	36 666	18 057
Caisse espèces en dinars	20 258	35 985
Alimentation GAB	5 917	4 193
Remise des fonds à IBS	4 917	19 973
Caisse espèces en devises	2 007	1 158
Espèces en route	1 291	467
CCP et TGT comptes ordinaires	15	31
Sous total	71 071	79 864
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(51)	(110)
Total	71 020	79 754

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31 décembre 2013 un solde de 271 810 mDT contre 106 093 mDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Placements chez les correspondants étrangers	154 063	24 130	24 130
Placements devises chez la BCT	98 498	46 694	46 694
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	16 390	11 514	11 514
Autres concours	2 032	1 981 *	599
Placements dinars chez la BCT	1 000	22 000	22 000
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	2	1	1
Sous total	271 985	106 320	104 938
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(175)	(227)	(227)
Total	271 810	106 093	104 711

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Note 3 : Créances sur la clientèle

Au 31 décembre 2013, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 3 151 334 mDT contre 2 929 706 mDT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité		31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	253 922	261 747	*	261 515
Autres concours à la clientèle	3 493 066	3 248 338	*	3 246 254
Crédits sur ressources spéciales	27 342	18 792		18 792
Sous total	3 774 330	3 528 877		3 526 561
Agios et intérêts réservés	(206 029)	(203 344)		(203 344)
Provisions sur créances douteuses	(282 324)	(264 558)	**	(264 558)
Provision sur créances douteuses décotes des garanties	(124 443)	(124 004)	**	-
Provisions à caractère générale dite collective	(10 200)	(7 265)		(7 265)
Total Net des Provisions	3 151 334	2 929 706		3 051 394

(*)Chiffres retraités pour le besoin de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

(**)Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature se détaillent ainsi:

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité		31/12/2012
Provisions sur créances douteuses	282 324	264 558	**	264 558
Provision sur créances douteuses décotes des garanties	124 443	124 004	**	-
Provisions à caractère générale dite collective	10 200	7 265		7 265
Total des provisions pour risques de contre partie	416 967	395 827		271 823
Agios sur comptes non mouvementés	160 854	157 353		157 353
Intérêts réservés sur consolidations	8 730	9 897		9 897
Intérêts réservés sur crédits à court terme	3 817	2 532		2 532
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	27 293	28 483		28 483
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	2 446	2 358		2 358
Commissions réservées sur cautions dinars	115	308		308
Autres commissions réservées	2 774	2 413		2 413
Total des agios et intérêts réservés	206 029	203 344		203 344
Total	622 996	599 171		475 167

(**)Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 369 mDT au 31 décembre 2013 contre 367 mDT au 31 décembre 2012. Cette rubrique est constituée exclusivement par des titres de placements souscrits par la SICAR.

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique totalise 58 196 mDT au 31 décembre 2013 contre 61 617 mDT au 31 décembre 2012 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Titres d'investissement	31 107	33 579
Titres de participations	37 857	35 281
Sous total	68 964	68 860
Provisions pour dépréciation titres	(4 464)	(2 278)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(6 304)	(4 965)
Total des provisions	(10 768)	(7 243)
Total	58 196	61 617

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Bons de trésor et assimilables (BTA)	27 000	30 000
Emprunts obligataires	2 538	2 769
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 335	291
Créances rattachés sur BTA	234	519
Total	31 107	33 579

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées présentent un solde net de 43 712 mDT au 31 décembre 2013 contre 44 776 mDT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles	99 678	94 272
Amortissement des immobilisations corporelles	(59 274)	(52 930)
Immobilisations incorporelles	9 687	9 142
Amortissement des immobilisations incorporelles	(6 988)	(6 015)
Immobilisations incorporelles en cours	609	307
Total	43 712	44 776

Note 7 : Autres actifs

Ce poste présente un solde de 39 726 mDT au 31 décembre 2013 contre 37 861 mDT au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité		31/12/2012
Crédits aux personnels	14 333	13 443	*	15 540
Créances prises en charge par l'Etat	9 602	10 475		10 475
Comptes d'attente et de régularisation actifs	5 958	4 735	*	8 436
Actions en défense	4 994	3 036		3 036
Etat impôts et taxes	4 290	5 305		-
Divers autres actifs	1 084	911		1 443
Provisions sur autres actifs	(535)	(44)		(38)
Total	39 726	37 861		38 892

(*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Note 8 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31 décembre 2013, 47 124 mDT contre 53 338 mDT au 31 décembre 2012. Il porte principalement sur le stock des provisions constituées par la société mère et non déduites fiscalement.

NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

Note 9 : Banque Centrale & CCP

L'encours des emprunts auprès de la BCT présente au 31 décembre 2013 un solde nul contre 67 158 mDT au 31 décembre 2012.

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Emprunt dinars auprès de la BCT	-	66 000
Comptes CCP ordinaires passif	-	577
Dettes rattachés BCT	-	581
Total	-	67 158

Note 10 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2013 à 154 388 mDT contre 28 667 mDT au 31 décembre 2012 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Placement devise SG	141 284	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidents	6 835	20 000	20 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidents	5 783	7 783	7 783
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	274	867 *	1 096
Intérêts courus sur placements devise SG	211	-	-
Dettes rattachés sur les établissements bancaires	1	17	17
Total	154 388	28 667	28 896

(*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Note 11 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2 964593 mDT au 31 décembre 2013 contre 2 698 460mDT au 31 décembre 2012. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Dépôts à vue	845 070	819 858 *	823 842
Comptes d'épargne	1 055 849	982 580	982 580
Comptes à terme et bons de caisse	937 969	743 854	743 854
Fonds gérés pour compte	12 629	10 279	10 279
Certificats de dépôts	52 891	62 377	62 377
Autres dépôts et avoirs	60 185	79 512 *	75 087
Total	2 964 593	2 698 460	2 698 019

(*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Note 12 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 332 662 mDT au 31 décembre 2013 contre 338 431 mDT au 31 décembre 2012, il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts obligataires	199 647	198 711
Emprunts subordonnés	80 000	80 000
Emprunt en devises	21 102	26 606
Ressources spéciales	23 733	26 664
Dettes rattachées	8 180	6 450
Total	332 662	338 431

La Banque a émis au cours du second semestre 2012 un emprunt obligataire de 40 000 mDT qui a été clôturé début 2013. Les souscriptions au titre de cet emprunt effectuées en 2013 s'élèvent à 18 600 mDT.

La baisse de l'encours de l'emprunt en devise est expliquée par le règlement des montants échus de l'emprunt en dollar auprès de la Société Générale pour un montant de 5 504mDT.

Note 13 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 118 897 mDT au 31 décembre 2013 contre 99 733 mDT au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Etat impôts et taxes	26 286	8 770 *	5 692
Comptes d'attente et de régularisation passif	21 598	21 612 *	20 404
Valeurs exigibles après encaissement	17 124	13 101 *	15 144
Sommes dues au personnel	16 417	15 772 *	15 761
Provision pour passifs et charges	13 859	12 719 *	11 077
Saisies arrêts clients	8 825	9 512	9 512
Provision sur chèques certifiés	5 177	6 496	6 496
Charges provisionnées pour congé à payer	4 059	5 312 *	5 291
Cotisation CNSS	3 031	3 287 *	3 002
Fournisseurs factures à payer	2 521	3 152	3 164
Autres	-	- *	403
Total	118 897	99 733	95 946

(*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note 14 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2013, le capital social du Groupe s'élève à 196 000 MDT correspondant au capital de la société mère UIB. Il est composé de 17 600 000 d'actions et de 2 000 000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT, libérés en totalité.

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2013, accusent au 31 décembre 2013 un total de 109 393 mDT contre 75 030mDT au 31 décembre 2012, soit une variation de 34 363 mDT.

La variation des capitaux propres se détaillent comme :

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Réserves de consolidation groupe	Autres réserves	Fonds social	Modification comptable	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des CP
Situation à l'ouverture de l'exercice 2013	196 000	(88 450)	4 760	18 605	289	9 319	-	140 523	15 975	156 498
Effet modification comptable	-	-	-	-	-	-	(91 925)	(91 925)	10 457	(81 468)
Situation à l'ouverture de l'exercice 2013 retraité	196 000	(88 450)	4 760	18 605	289	9 319	(91 925)	48 598	26 432	75 030
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	42 686	-	(16 254)	-	-	-	26 432	(26 432)	-
Changement de méthodes comptables	-	-	-	3	-	-	-	3	-	3
Autres Reclassements	-	(10 457)	-	(7)	-	138	10 457	131	-	131
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	34 129	34 130
Reclassement / Fonds social	-	-	-	99	-	-	-	99	-	99
Situation à la clôture de l'exercice 2013	196 000	(56 221)	4 760	2 446	289	9 457	(81 468)	75 263	34 130	109 393

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 543 745 mDT au 31 décembre 2013 contre 468 892 mDT au 31 décembre 2012. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Cautions émises en faveur de la clientèle	157 397	142 344
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	358 610	306 519
Avals donnés en devises	23 714	16 119
Avals donnés en dinars	4 024	3 910
Total Cautions, avals et autres garanties données	543 745	468 892

Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 78 573 mDT au 31 décembre 2013 contre 55 929 mDT au 31 Décembre 2012. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Ouverture de Credoc import confirmé	43 428	28 370
Règlement Credoc import confirmé	16 721	12 811
Ouverture Credoc import non confirmé	8 875	5 280
Règlement Credoc import non confirmé	2 465	2 449
Acceptation de crédit acheteur import	-	44
Sous total Credoc import	71 489	48 954
Confirmation de Credoc export	5 979	6 160
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	1 105	815
Sous total Credoc export	7 084	6 975
Total	78 573	55 929

Note 17 : Engagements de financements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 85 521 mDT au 31 décembre 2013 contre 83 904 mDT au 31 décembre 2012 :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financements donnés aux clientèles	85 521	83 904
Total Engagements de financements donnés	85 521	83 904

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 846 858 mDT au 31 décembre 2013 contre 856 978 mDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Garanties reçues des autres établissements de crédit	529 198	517 114
Garanties reçues de la clientèle	218 256	227 643
Garanties reçus de l'Etat	97 494	110 908
Compagnies d'assurance	1 910	1 313
Total	846 858	856 978

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 529 198 mDT au 31 décembre 2013 contre 517 114 mDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	358 609	306 519
Garanties données par la Société Générale	108 753	152 718
Garanties reçues des correspondants étrangers	48 109	46 473
Confirmation banque Credoc export	7 083	6 976
Garanties reçues des correspondants locaux	6 644	4 428
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	529 199	517 114

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 218 256 mDT au 31 décembre 2013 contre 227 643mDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Garanties hypothécaires	200 954	218 943
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	17 302	8 700
Total Garanties reçues de la clientèle	218 256	227 643

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 97 494 mDT au 31 décembre 2013 contre 110 908 mDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Autres garanties reçus de l'Etat	63 739	85 595
SOTUGAR	17 030	17 639
FNG et FOPRODI	16 725	7 674
Total	97 494	110 908

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 214 201mDT au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	2 468	1 650
Opérations avec la clientèle	205 536	172 677
Autres intérêts et revenus assimilés	6 197	5 860
Total	214 201	180 187

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 49 848 MDT au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Commissions sur crédits	14 594	11 229
Commissions sur monétique banque à distance	13 734	12 137
Commissions sur moyens de paiement	6 245	6 036
Autres produits sur services financiers	5 193	5 396
Commissions sur comptes	4 346	4 775
Commissions sur opérations de caisse	1 342	1 213
Autres commissions	4 394	4 242
Total	49 848	45 028

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève à 11 269 KDD au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Gain net sur titres de transaction	-	5
Gain net sur titres de placement	11	67
Gain net sur opérations de change	11 258	8 929
Total	11 269	9 001

Note 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Les gains sur portefeuille d'investissement totalisent 2634 mDT au 31 décembre 2013 et se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Intérêts sur obligations	148	135
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	373	132
Intérêts sur bons de trésor assimilables	1 759	1 898
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	354	646
Total	2 634	2 811

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 90 611 mDT au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	4 854	5 661
Emprunts et ressources spéciales	15 884	14 205
Opérations avec la clientèle	68 828	52 998
Autres intérêts et charges	1 045	764
Total	90 611	73 628

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 2 537 mDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Commissions monétiques	1 681	1 398
Redevances et prestations	358	256
Frais télégrammes télex	226	219
Frais de confection carnet de chèques	106	94
Autres commissions	84	138
Règlement télécom SMS Banking	60	183
Rémunération du fonds géré SICAR	22	-
Total	2 537	2 288

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non couvertes par provisions s'élèvent à 29 711mDT au 31 décembre 2013 :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité	Exercice 2012
Coût net du risque clientèles	29 075	22 510	** 38 598
Coût net du risque divers	636	3 916	3 916
Total	29 711	26 426	42 514

(**) Retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité	Exercice 2012
Dotations aux provisions collectives	2 935	565	565
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	36 897	41 410	** 41 411
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie provenant de la décote	12 592	6 736	** -
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(22 864)	(26 304)	** (3 481)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(7 436)	(1 948)	* (24 950)
Reprise de provision suite aux recouvrements de créances chez l'IRC	(2 078)	(391)	* -
Pertes couvertes de contrepartie	7 436	1 948	1 948
Pertes non couvertes de contrepartie	485	1 046	1 046
Recouvrement sur créances passées par perte	(28)	(51)	(51)
Reprise de provision sur créances cédées à l'IRC	-	-	* 22 611
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	1 195	405	405
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(59)	(906)	(906)
Total	29 075	22 510	38 598

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

(**) Retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations aux provisions pour risques et charges	722	5 912
Reprises sur provisions pour risques et charges	(401)	(1 852)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	85	300
Reprises sur provision sur comptes d'actifs	(96)	(1 250)
Perte sur éléments hors exploitation	441	2 507
Perte sur autres éléments d'exploitation	358	1 262
Gain sur éléments hors exploitation	(473)	(2 963)
Total	636	3 916

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement totalisent 2 122 mDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotation aux provisions sur titres de participation	(2 202)	(263)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(1 798)	(498)
Pertes sur titres d'investissement	(1)	(351)
Plus value cession titres d'investissement	1 217	4 809
Reprise sur provisions sur titres de participation	202	-
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	460	1 197
Total	(2 122)	4 894

Note 27 : Frais de Personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 68 774 mDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Rémunération du personnel	51 821	51 652
Charges sociales	12 588	12 899
Autres charges de personnel	4 297	5 124
Dotation et reprise aux provisions sur indemnité fin de carrière	68	(101)
Total	68 774	69 574

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent 18 880 mDT au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Travaux fournitures et services extérieurs	8 283 *	7 449
Frais divers de gestion	10 597 *	11 849
Total	18 880	19 298

(*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 8 283 mDT et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Loyers commerciaux	2 649	2 434
Maintenance logiciel informatique	1 424	1 123
Autres services extérieurs	709	776
Assurance globale banque	484	486
Entretien et nettoyage immeubles	435	435
Honoraires commissaires aux comptes	391	397
Maintenance matériel informatique	437	282
Loyer personnel logements de fonction	263	254
Assurance immeubles et voitures	317	253
Gardiennage et surveillance	239	234
Frais judiciaires	379	277
Rémunération d'intermédiaires	279	197
Honoraires service assistance Société Générale	115	123
Sous-traitance archives	95	95
Sous-traitance informatique	25	28
Maintenance et consommable photocopieurs	13	16
Entretien et réparation divers	29	25
Autres charges d'exploitation bancaire	-	14
Total	8 283	7 449

Note 29 : Impôt sur les sociétés

Le Groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 35%. La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2013 totalise 24 872mDT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité	Exercice 2012
Impôt courant	20 558	3 200	3 200
Impôt différé	4 314	15 608 *	9 977
Total	24 872	18 808	13 177

(*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Note 30 : Résultat par action

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité	Exercice 2012
Résultat net (en mDT)	34 130	26 432	15 975
Nombre moyen d'actions ordinaires	19 600 000	19 600 000	19 600 000
Résultat par action (en DT)	1,741	1,349	0,815

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 31 : Liquidités et Equivalents de liquidités en début d'exercice.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2013, un solde de 189 005 mDT contre 91 757mDT au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Caisse et avoirs auprès de la BCT, ccp et TGT	71 070	79 863	* 147 982
Créances sur les établissements bancaires	271 838	106 252	* 36 177
Emprunts auprès de la banque centrale	-	(66 577)	* (66 000)
Dépôts des établissements bancaires et financiers	(153 903)	(27 783)	* (27 783)
Titres de transactions	-	-	* 367
Total	189 005	91 757	90 743

(*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.4)

Note 32 – Passifs éventuels - Provisions

La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 mDT et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 mDT. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 mDT. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale.

La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 mDT. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 mDT. En juin 2013, la banque a reçu la mise en demeure relative au dit contrôle qui maintient le même montant du risque soit 2 417 MDT. La taxation d'office avec le même risque social a été communiquée à la banque en juillet 2013. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. Il est à noter que l'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB à la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 mDT. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire suit encore en cours.

Note 33 – Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 6 mars 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.5.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 :



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Immeuble International City Center – Tour
des bureaux
Centre Urbain Nord – 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB) RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 109 393 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 34 130 KTND.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du Groupe « Union Internationale de Banques » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

- a. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 5.2.3 « Provisions additionnelles : Changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 125 335 KTND ayant généré un actif d'impôt différé de 43 867 KTND, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 de 81 468 KTND. L'effet de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 12 592 KTND et d'une reprise sur provisions de 10 515 KTND.

- b. Nous attirons votre attention sur le fait que les états financiers individuels de la société mère « Union Internationale de Banques » font apparaître des fonds propres de 61 335 KTND, en deçà de la moitié du capital social de la banque qui s'élève à 196 000 KTND.

A cet effet, le ratio de solvabilité de la banque s'élève au 31 décembre 2013 à 5,16% ; il est en deçà du seuil minimum de 9% exigé par l'article 4 (nouveau) de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration réuni le 6 Mars 2014 s'est proposé de procéder à une opération de recapitalisation de l'ordre de 150 000 KTND afin de consolider la situation des fonds propres de la banque.

- c. Nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes exposées dans la note aux états financiers 32 « Passifs éventuels - Provisions » :
- La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 KTND et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale.
 - La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND.
En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces situations ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

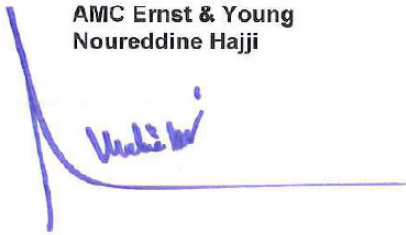
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 18 avril 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji



FINOR
Mustapha Medhioub



4.5.7 Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 :

1. Note complémentaire comportant la liste des filiales avec pays de résidence

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration Globale	100,00%	TUNISIE
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%	TUNISIE
UIB Finance	Financier	99,84%	Filiale	Intégration Globale	99,84%	TUNISIE
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration Globale	34,00%	TUNISIE

2. Note complémentaire sur la nature de la relation entre l'UIB et l'internationale SICAR

- La SICAR est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de l'UIB car elle dispose (§10 NCT35):
 - du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de la SICAR en vertu d'un contrat de gestion d'un fond donné par l'UIB et qui est la principale ressource pour la SICAR.
 - le contrôle est justifié par la nomination d'un directeur général personnel détaché de l'UIB
 - le pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration.

3. Note complémentaire sur « les charges générales d'exploitation (Note 28) »

Les charges générales d'exploitation totalisent 18 880 mDT au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité	Exercice 2012
Travaux fournitures et services extérieurs	8 283	7 449 *	7 182
Frais divers de gestion	10 597	11 849 *	12 116
Total	18 880	19 298	19 298

(*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 8 283 mDT et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i> <i>Retraité</i>	<i>31/12/2012</i>
<i>Loyers commerciaux</i>	2 649	2 434*	2 386
<i>Maintenance logiciel informatique</i>	1 424	1 123	1 123
<i>Autres services extérieurs</i>	708	776*	734
<i>Assurance globale banque</i>	484	486	486
<i>Entretien et nettoyage immeubles</i>	435	436	435
<i>Honoraires commissaires aux comptes</i>	391	397	397
<i>Maintenance matériel informatique</i>	437	282	282
<i>Loyer personnel logements de fonction</i>	263	254	254
<i>Assurance immeubles et voitures</i>	317	253*	245
<i>Gardiennage et surveillance</i>	239	234	234
<i>Frais judiciaires</i>	379	277*	185
<i>Rémunération d'intermédiaires</i>	279	197*	146
<i>honoraires service assistance Société Générale</i>	115	123	123
<i>Sous-traitance archives</i>	95	95	95
<i>Sous- traitance informatique</i>	25	28	28
<i>Maintenance et consommable photocopieurs</i>	13	16	16
<i>Entretien et réparation divers</i>	29	25*	13
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	-	13*	-
<i>Loyer personnel à régime spécial</i>	-	-	-
Total	8 283	7 449	7 182

(*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

4.6. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES ARRETES AU 30 JUIN 2014:

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014 soulèvent les observations suivantes par rapport au système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014 qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur les effets des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupement, les acquisition ou la cession de filiale et les investissements à long terme, restructurations et abondons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur les émissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions ordinaires conformément aux dispositions du paragraphe 9 de NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur les évènements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires conformément aux dispositions du paragraphe 9 de NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2015.

4.6.1. Bilan arrêté au 30 juin 2014

En mDT

		Notes	30 Juin 2014	30 Juin 2013 (retraité)	30 Juin 2013 (publié)	31 Décembre 2013
Actif						
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	105 818	108 335	108 335	71 019
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	345 510	78 244*	76 480	271 808
AC3	Créances sur la clientèle	3	3 324 441	2 988 741*	3 123 081	3 151 486
AC5	Portefeuille d'investissement	4	91 838	50 559	50 559	46 031
AC6	Valeurs immobilisées	5	42 532	44 397	44 397	43 418
AC7	Autres actifs	6	46 616	38 008*	39 432	38 470
Total Actif			3 956 755	3 308 284	3 442 284	3 622 232
Passif						
PA1	Banque Centrale et CCP	7	96 077	19 015	19 015	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	177 484	3 493*	3 613	154 353
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 165 488	2 800 924*	2 800 803	2 956 445
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	316 798	350 321	350 321	332 662
PA5	Autres passifs	11	112 767	108 295*	108 003	117 437
Total Passif			3 868 614	3 282 048	3 281 755	3 560 897
Capitaux propres						
CP1	Capital		196 000	196 000	196 000	196 000
CP2	Réserves	12	14 592	14 420	14 420	14 506
CP5	Résultats reportés		(149 171)	(187 187)*	(61 852)	(187 187)
	Résultats reportés hors modifications comptabl		(149 171)	(61 852)	-	(61 852)
	Effet des modifications comptables		-	(125 335)	-	(125 335)
CP6	Résultat de l'exercice		26 720	3 003*	11 961	38 016
Total capitaux propres			13	88 141	26 236	160 529
Total capitaux propres et passif			3 956 755	3 308 284	3 442 284	3 622 232

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

4.6.2. Etat des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2014:

En mDT

		Notes	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
Passifs éventuels					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	14	536 899	543 494	543 745
HB2	Crédits documentaires	15	133 809	77 854	78 573
Total des passifs éventuels			670 708	621 348	622 318
Engagements donnés					
HB4	Engagements de financements donnés	16	60 800	123 937	85 521
Total des engagements donnés			60 800	123 937	85 521
Engagements reçus					
HB7	Garanties reçues	17	737 863	852 108	846 858
Total des engagements reçus			737 863	852 108	846 858

4.6.3 Etat de résultat arrêté au 30 juin 2014:

En mDT

		Notes	Jusqu'à fin Juin 2014	Jusqu'à fin Juin 2013 retraité	Jusqu'à fin Juin 2013	Jusqu'à fin Décembre 2013
Produits d'exploitation bancaire						
PR1	Intérêts et revenus assimilés	18	116 039	101 545	101 545	214 131
PR2	Commissions (en produits)	19	28 565	24 914	24 914	49 612
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	4 760	5 792	5 792	11 258
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	21	2 497	1 394	1 394	2 451
Total des produits d'exploitation bancaire			151 861	133 645	133 645	277 452
Charges d'exploitation bancaire						
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	22	(55 808)	(43 105)	(43 105)	(90 811)
CH2	Commissions encourues	23	(1 388)	(1 218)	(1 218)	(2 686)
Total charges d'exploitation bancaire			(57 196)	(44 323)	(44 323)	(93 497)
Produit net bancaire			94 665	89 322	89 322	183 955
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(7 786)	(30 721)*	(21 763)	(31 826)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	695	143	143	(1 207)
PR7	Autres produits d'exploitation		64	44	44	108
CH6	Frais de personnel	26	(34 047)	(34 659)	(34 659)	(67 573)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(8 981)	(8 851)	(8 851)	(18 428)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(3 846)	(3 701)	(3 701)	(7 513)
Résultat d'exploitation			40 764	11 577	20 535	57 516
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		1 464	26	26	284
CH11	Impôt sur les bénéfices	28	(15 518)	(8 817)	(8 817)	(20 002)
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		10	217	217	218
Résultat net de l'exercice			26 720	3 003	11 961	38 016
Effet des modifications comptables			-	(125 335)	-	(125 335)
Résultat net après modifications comptables			26 720	(122 332)	-	(87 319)
Résultat par action (en DT)			1,363	0,153	0,610	1,940

*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

4.6.4. Etat de flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2014:

En mDT

Notes	30 Juin 2014	30 Juin 2013 retraité	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
Flux d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaires encaissés	150 865	132 028	132 028	265 567
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(53 301)	(39 827)	(39 827)	(89 917)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires	-	(178)	(178)	-
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	(1 108)	(1 084)*	(964)	(593)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la client	(186 718)	(90 815)	(90 815)	(242 229)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	204 071	106 051*	105 930	262 972
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	(48 298)	(41 512)*	(41 893)	(87 570)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	8 050	7 009	7 009	(1 030)
Impôts sur les bénéfices	(23 516)	(6 119)	(6 119)	(1 927)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	50 045	65 553	65 172	105 273
Flux d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	2 186	238	238	2 518
Acquisition / Cession sur portefeuille d'investissement	(44 800)	1 215	1 215	3 170
Acquisition / Cession sur immobilisations	(2 951)	(3 319)	(3 319)	(6 061)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(45 565)	(1 866)	(1 866)	(373)
Flux de financement				
Emission / Remboursement d'emprunts	(15 947)	9 152	9 152	(4 569)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(356)	(364)	(364)	(3 049)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(16 303)	8 788	8 788	(7 618)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	(11 823)	72 475*	72 094	97 282
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	189 037	91 755	90 373	91 755
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	30	177 214	162 467	189 037

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

4.6.5. Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014:

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 30 Juin 2014, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 Provisions collectives

En 2014 et en application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, une provision de 26 mDT a été dotée au cours de l'année 2014. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 30 Juin 2014, à 10 227 mDT.

2.2.3 Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, Cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de

méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à (125 335) mDT. Son effet sur la période de six mois arrêtée au 30 juin 2014, s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 2 406 mDT et d'une reprise sur provisions de 1 494 mDT.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données au 30 juin 2013 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 125 335 mDT ainsi qu'une dotation aux provisions additionnelles de 11 139 mDT et une reprise sur provisions de 2 181 mDT.

2.3- Traitement des impayés

• Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 307 446 mDT au 30/06/2014 contre 331 841 mDT au 30/06/2013 retraité et se détaille comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013 Retraité	30/06/2013	31/12/2013
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	277 991	304 413	170 120	273 275
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	3 988	1 571	1 571	3 988
Provisions à caractère générale dite collective	10 227	8 488	8 488	10 200
Provision pour dépréciation de titres	2 376	1 360	1 360	2 534
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 262	6 125	6 125	6 304
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	705	467	467	755
Provision pour passifs et charges	6 897	9 416	9 416	9 360
Total	307 446	331 841	197 547	306 416

2.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Retraitements du bilan

Rubriques / Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et Financiers	76 480	1 763		78 243
Reclassement du compte retrait/nos GAB clients des confrères de AC7 (b) à AC2 (a)			1 763	
AC3 - Créances sur la clientèle	3 123 081	(46)	(134 293)	2 988 742
Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21		(134 293)		
Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3(a) à AC3(a)			1	
Reclassement du compte débours huissiers / chèque sans provision de AC7(b) à AC3(a)			(47)	
AC7 - Autres actifs	39 432	(1 424)		38 009
Reclassement du compte retrait/nos GAB clients des confrères de AC7 (b) à AC2 (a)			(1 763)	
Reclassement du compte coupon titre en dépôt encaissé selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)			1	
Reclassement du compte escompte chèque devise à cours provisoire à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)			5	
Reclassement du compte débours huissiers / chèque sans provision de AC7(b) à AC3(a)			47	
Reclassement du compte client interne UIB à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)			(12)	
Reclassement du compte virement reçu confrères à régulariser selon le sens de AC7(b) à PA5(b)			103	

Reclassement du compte assurance flotte personnel UIB selon le sens de AC7(b) àPA5(b)			(159)
Reclassement du compte Etat impôt taxe foprolos à payer selon le sens de AC7(b) àPA5(b)			26
Reclassement du compte caisse de retraite selon le sens de AC7(b) àPA5(b)			326
PA2 - Dépôts et avoirs des Etablissements bancaires et financiers	3 613	(120)	3 493
Reclassement des soldes OPTIMA des Organismes Financiers de PA2(b) à PA3 (a)			(120)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	2 800 803	121	2 800 924
Reclassement des soldes OPTIMA des Organismes Financiers de PA2(b) à PA3 (a)			120
Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3(a) à AC3(a)			1
PA5 - Autres passifs	108 003	292	108 295
Reclassement du compte escompte chèque devise à cours provisoire à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)			5
Reclassement du compte virement reçu confrères à régulariser selon le sens de AC7(b) àPA5(b)			103
Reclassement du compte client interne UIB à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)			(12)
Reclassement du compte assurance flotte personnel UIB selon le sens de AC7(b) àPA5(b)			(159)
Reclassement du compte Etat impôt taxe foprolos à payer selon le sens de AC7(b) àPA5(b)			26
Reclassement du compte caisse de retraite selon le sens de AC7(b) àPA5(b)			326
Reclassement du compte coupon titre en dépôt encaissé selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)			1

Retraitements de l'état de résultat

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(21 763)	(8 958)	(30 721)

Coût net du risque retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21

(8 958)

2.9-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité de flux de Trésorerie

Rubriques / Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	(964)	(120)	(1 084)
Reclassement comptes OPTIMA des organismes de Leasing		(120)	
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	105 930	120	106 051
Reclassement comptes OPTIMA des organismes de Leasing		120	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(41 893)	381	(41 512)
Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		381	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	72 094	381	72 475
Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		381	

**Notes aux états financiers arrêtés au
30 Juin 2014**

Chiffres présentés en milliers de dinars

3.1 Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 30/06/2014 un solde débiteur de 105 818 mDT contre 108 335 mDT au 30/06/2013.

Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Caisse espèces en dinars	23 445	16 737	20 258
Espèces en route	647	1 181	1 291
Alimentation GAB	4 357	3 352	5 917
Caisse espèces en devises	3 933	2 846	2 007
Remise des fonds à IBS	2 546	1 902	4 917
Banque Centrale comptes ordinaires	70 952	82 380	36 665
CCP et TGT comptes ordinaires	15	15	15
Sous total	105 895	108 413	71 070
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(77)	(78)	(51)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	105 818	108 335	71 019

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 345 510 mDT au 30/06/2014 contre 78 243 mDT au 30/06/2013 retraité et se détaille comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013 Retraité	30/06/2013	31/12/2013
Placement dinars chez la BCT	-	23 000	23 000	1 000
Placement devises chez la BCT	150 765	15 712	15 712	98 498
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	20 189	20 313	20 313	16 390
Placements chez les correspondants étrangers	171 314	16 718	16 718	154 064
Créances sur autres établissements financiers	846	178	178	-
Autres concours	2 444	2 635*	871	2 031
Sous total	345 558	78 556	76 792	271 983
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(48)	(312)	(312)	(175)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	345 510	78 244	76 480	271 808

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf note 2.8)

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5	Plus de 5 ans	Total
Placements chez la BCT& les correspondants	299 362	26 007	-	-	325 369
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	20 189	-	-	-	20 189
Total des créances brutes sur les étab. de crédit	319 551	26 007	-	-	345 558

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 30/06/2014 un solde de 3 324 441 mDT contre 2 988 741 mDT au 30/06/2013 retraité, soit une variation de 335 700 mDT et se détaillent ainsi :

	30/06/2014	30/06/2013 Retraité	30/06/2013	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	271 079	266 906	266 906	253 904
Autres concours à la clientèle	3 406 774	3 121 791*	3 121 837	3 244 796
Crédits sur ressources spéciales	28 689	19 007	19 007	27 342
Sous total	3 706 543	3 407 704	3 407 750	3 526 042
Agios et intérêts réservés	(93 884)	(106 062)	(106 061)	(91 081)
Provisions sur créances douteuses	(166 142)	(170 120)	(170 120)	(161 424)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(111 849)	(134 293)*	-	(111 851)
Provisions à caractère générale dite collective	(10 227)	(8 488)	(8 488)	(10 200)
Total Créances sur la clientèle	3 324 441	2 988 741	3 123 081	3 151 486

(*) *Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité*

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	271 079	-	-	-	271 079
Autres concours à la clientèle	379 055	287 939	1 176 336	1 563 445	3 406 775
Crédits sur ressources spéciales	817	4 248	18 898	4 726	28 689
Total des créances brutes sur la clientèle	650 951	292 187	1 195 234	1 568 171	3 706 543

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	30/06/2014	30/06/2013 Retraité	30/06/2013	31/12/2013
Provisions sur créances douteuses	(166 142)	(170 120)	(170 120)	(161 424)
Provisions sur décotes de garanties	(111 849)	(134 293)	-	(111 851)
Total Provisions risque de contrepartie	(277 991)	(304 413)	(170 120)	(273 275)
Provisions à caractère générale dite collective	(10 227)	(8 488)	(8 488)	(10 200)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(288 218)	(312 901)	(178 608)	(283 475)
Agios sur comptes non mouvementés	(47 633)	(57 226)	(57 226)	(45 907)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 549)	(10 094)	(10 094)	(8 730)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(3 888)	(3 783)	(3 783)	(3 817)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(27 970)	(29 340)	(29 340)	(27 293)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 539)	(2 394)	(2 394)	(2 446)
Commissions réservées sur cautions dinars	(117)	(299)	(299)	(115)
Autres commissions réservées	(3 188)	(2 925)	(2 925)	(2 774)
Total agios et intérêts réservés	(93 884)	(106 061)	(106 061)	(91 081)
Total Agios et provisions sur clientèle	(382 102)	(418 962)	(284 669)	(374 556)

La ventilation des engagements de la banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2014	30/06/2013
Engagements bilan	3 280 039	2 953 302	419 434	440 527	3 699 473	3 393 829
Engagements hors bilan	293 558	245 630	14 382	13 661	307 940	259 291
Sous-total	3 573 597	3 198 932	433 816	454 188	4 007 413	3 653 120
Autres engagements					7 070	13 921
Total	3 573 597	3 198 932	433 816	454 188	4 014 483	3 667 041

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Stock de départ au 31/12/2013	(273 275)
Dotations aux provisions	(13 839)
Dotations aux provisions sur décotes de garanties	(2 406)
Reprises sur provisions	5 529
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	1 494
Utilisations	4 525
Autres	(19)
Stock de clôture au 30/06/2014	(277 991)

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 91 838 mDT contre 50 559 mDT au 30/06/2013.
Le détail de cette rubrique est le suivant :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Titres d'investissement	92 400	52 096	47 643
Titres de participations	3 417	2 289	3 567
Part dans les entreprises liées	3 659	1 944	3 659
Part dans les entreprises associées et coentreprises	-	1 715	-
Sous total	99 476	58 044	54 869
Provisions pour dépréciation titres	(2 195)	(1 021)	(2 195)
Provisions sur obligations	-	-	-
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(5 262)	(6 125)	(6 304)
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(181)	(339)	(339)
Total Portefeuille d'investissement	91 838	50 559	46 031

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Autres titres d'investissement	-	-	-
Emprunts obligataires	2 538	2 769	2 538
Créances rattachés sur emprunts obligataires	67	68	-
Créances rattachés sur BTA	332	1 478	234
Bons de trésor et assimilables (BTA)	72 000	30 000	27 000
Placement Fonds SICAR	14 607	15 162	15 162
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	2 856	2 619	2 709
Total Titres d'investissement	92 400	52 096	47 643

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 42 532 mDT au 30/06/2014 contre un solde de 43 418 mDT au 31/12/2013. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. Brute au 31/12/2013	Acquis	Cessions	Reclass	V. Brute au 30/06/2014	Amort. Cumulé 30/06/2014	VCN Au 30/06/2014
Logiciels informatiques	9 090	403	-	185	9 678	(7 126)	2 552
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 919	-	-	-	9 919	(9 919)	-
Autre matériel informatique	15 178	528	-	-	15 706	(12 032)	3 674
Immeubles d'exploitation	10 281	-	-	-	10 281	(4 056)	6 225
Immeubles hors exploitation	2 659	-	-	-	2 659	(570)	2 089
Agencement aménagement Installation	47 625	1 706	-	-	49 331	(25 813)	23 518
Terrains	735	-	-	-	735	-	735
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(183)	94
Matériel roulant	1 723	80	-	-	1 803	(1 312)	490
Matériel et mobilier de bureau	11 018	243	-	-	11 261	(8 615)	2 646
Equipements logements de fonction	111	-	-	-	111	(99)	12
Immobilisations incorporelles en cours	301	-	-	(185)	116	-	116
Immobilisations corporelles en cours	308	-	-	-	308	-	309
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors Exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
TOTAL	109 315	2 960	-	-	112 275	(69 743)	42 532

	Amort. Cumulé 31/12/2013	Dotation	Sortie	Reclass	Amort. Cumulé 30/06/2014
Logiciels informatiques	(6 575)	(551)	-	-	(7 126)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 919)	-	-	-	(9 919)
Autre matériel informatique	(11 108)	(924)	-	-	(12 032)
Immeubles d'exploitation	(3 958)	(98)	-	-	(4 056)
Immeubles hors exploitation	(543)	(27)	-	-	(570)
Agencement aménagement installation	(23 949)	(1 864)	-	-	(25 813)
Fonds de commerce	(176)	(7)	-	-	(183)
Matériel roulant	(1 234)	(78)	-	-	(1 312)
Matériel et mobilier de bureau	(8 323)	(292)	-	-	(8 615)
Equipements logements de fonction	(94)	(5)	-	-	(99)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(65 897)	(3 846)	-	-	(69 743)

Note 6 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 46 616 mDT au 30/06/2014 contre 38 008 mDT au 30/06/2013 retraité et se détaille ainsi :

	30/06/2014	30/06/2013 Retraité	30/06/2013	31/12/2013
Action en défense	5 210	2 819	2 819	4 994
Divers autres actifs	1 033	877	877	966
Comptes d'attente et de régularisation actifs	8 234	7812*	9 104	6 020
Etat impôts et taxes	6 623	1503*	1 477	3 109
Crédits aux personnels	16 494	14599*	14 757	14 308
Créances prises en charge par l'Etat	9 602	10 475	10 475	9 602
Sous total Autres actifs	47 196	38 085	39 509	38 999
Provisions sur autres actifs	(580)	(77)	(77)	(529)
Total Autres actifs	46 616	38 008	39 432	38 470

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité cf note 2.8

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013 retraité	30/06/2013	31/12/2013
Produits à recevoir	2 833	2 976	2 976	1 208
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 125	2 346	2 346	811
Autres comptes de régularisation actif	3 276	2 490	3 782	4 001
Total Comptes d'attente et de régularisation actifs	8 234	7 812	9 104	6 020

3.2 Notes sur les postes du passif

Note 7 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie &CPP présente un solde de 96 077 mDT au 30/06/2014 contre 19 015 mDT au 30/06/2013 retraité.

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Pension	15 000	-	-
Emprunt dinars auprès de la BCT	81 000	19 000	-
Dettes rattachés BCT	77	15	-
Total Banque Centrale et CCP	96 077	19 015	-

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 30/06/2014 à 177 484 mDT contre 3 493 mDT au 30/06/2013 retraité se détaillant comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013 retraité	30/06/2013	31/12/2013
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	177 472	3 480	3 480	154 079
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	12	13	133	274
Total	177 484	3 493	3 613	154 353

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 177 472 mDT au 30/06/2014 se détaillant comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013 retraité	30/06/2013	31/12/2013
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidentes	17 000	-	-	6 800
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	17 106	3 480	3 480	5 783
Placement devise SG	143 122	-	-	141 284
Intérêts courus sur placements devise SG	242	-	-	211
Dettes rattachés sur les étab bancaires	2	-	-	1
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires	177 472	3 480	3 480	154 079

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présente ainsi :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	34 350	143 122	-	-	177 472
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	12	-	-	-	12
Total	34 362	143 122	-	-	177 484

Note 9 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 3 165 488 mDT au 30/06/2014 contre 2 800 924 mDT au 30/06/2013 retraité. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013 retraité	30/06/2013	31/12/2013
Dépôts à vue	930 892	807 377	807 255	846 521
Comptes d'épargne	1 076 149	999 952	999 952	1 055 849
Comptes à terme et bons de caisse	1 025 346	871 938	871 939	941 183
Certificats de dépôts	31 895	45 950	45 950	52 891
Autres dépôts et avoirs	101 206	75 707	75 707	60 001
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	3 165 488	2 800 924	2 800 803	2 956 445

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	930 892	-	-	-	930 892
Comptes d'épargne	1 076 149	-	-	-	1 076 149
Comptes à terme et bons de caisse	555 693	385 858	83 795	-	1 025 346
Certificats de dépôts Autres	31 895	-	-	-	31 895
dépôts et avoirs Total	101 206	-	-	-	101 206
	2 695 835	385 858	83 795	-	3 165 488

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 316 798 mDT au 30/06/2014 contre 350 321 mDT au 30/06/2013; il se détaille comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Emprunts subordonnés	80 000	80 000	80 000
Emprunt en devises	17 971	24 509	21 102
Ressources spéciales	23 376	26 418	23 733
Dette rattachée ressources spéciales	8 620	9 432	8 180
Emprunts obligataires	186 831	209 962	199 647
Total Emprunts et ressources spéciales	316 798	350 321	332 662

Note 11 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 112 767 mDT au 30/06/2014 contre 108 295 mDT au 30/06/2013 se détaillant ainsi :

	30/06/2014	30/06/2013 retraité	30/06/2013	31/12/2013
Provision pour passifs et charges	10 885	10 987	10 987	13 348
Sommes dues au personnel	17 775	17 047	17 047	16 409
Charges provisionnées pour congé à payer	4 145	4 731	4 731	4 010
Cotisation CNSS	2 596	2 962	2 636	2 972
Provision sur chèques certifiés	5 201	6 942	6 942	5 177
Saisies arrêts clients	8 026	7 713	7 713	8 825
Fournisseurs factures à payer	2 189	2 627	2 627	2 520
Comptes d'attente et de régularisation passif	28 535	29 769	29 830	21 342
Valeurs exigibles après encaissement	13 661	13 165	13 165	17 124
Etat impôts et taxes	19 754	12 352	12 325	25 710
Total Autres passifs	112 767	108 295	108 003	117 437

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Provision sur engagements Hors Bilan	2 715	1 571	2 715
Provision pour risques divers	1 990	4 912	4 912
Provision pour risques administratif	2 890	2 841	2 690
Provision sur action en défense	1 872	1 518	1 613
Provision pour action en justice	145	145	145
Provision hors bilan sur décôtes de garanties	1 273	-	1 273
Total Provision pour passifs et charges	10 885	10 987	13 348

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013 retraité	30/06/2013	31/12/2013
Charges à payer	17 314	18 523	18 523	16 203
Divers comptes de suspens	8 157	6 890*	6 951	1 672
Prime d'assurance crédit à reverser	735	1 847	1 847	1 556
Produits perçus d'avance	1 700	1 903	1 903	1 321
Commission de garantie et de péréquation change	484	423	423	461
Assurance vie personnel	81	122	122	69
Fournisseurs bons de carburant	64	61	61	61
Total Comptes d'attente et de régularisation passif	28 535	29 769	29 830	21 343

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité cf note 2.8

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 12 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 14 592 mDT au 30/06/2014 contre 14 420 mDT au 30/06/2013 retraité soit une augmentation de 172 mDT. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013 retraité	30/06/2013	31/12/2013
Réserve légale	4 760	4 760	4 760	4 760
Autres réserves	289	289	289	289
Fonds social	9 543	9 371	9 371	9 457
Total Réserves	14 592	14 420	14 420	14 506

Note 13 : Capitaux Propres

A la date du 30/06/2014, le capital social s'élève à 196000 mDT composé de 17 600 000 d'actions et 2 000 000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 88 141 mDT au 30/06/2014 contre 61 335 mDT au 31/12/2013 retraité, soit une variation 26 807 mDT. La variation des capitaux propres se détaille comme suit:

Situation à l'ouverture de l'exercice 2013	196 000	(88 450)	4 760	289	9 319	(141 423)	42 686	23 181
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	26 598	-	-	-	16 088	(42 686)	-
Réserves fonds social	-	-	-	-	138	-	-	138
Résultat au 31-12-2013	-	-	-	-	-	-	38 016	38 016
Situation à l'ouverture de l'exercice 2014	196 000	(61 852)	4 760	289	9 457	(125 335)	38 016	61 335
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	(87 319)	-	-	-	125 335	(38 016)	-
Réserves fonds social	-	-	-	-	86	-	-	86
Résultat au 30-06-2014	-	-	-	-	-	-	26 720	26 720
Situation à la clôture de l'exercice 2014	196 000	(149 171)	4 760	289	9 543	-	26 720	88 141

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 536 899 mDT au 30/06/2014 contre 543 494 mDT au 30/06/2013. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	325 512	357 323	358 610
Avals donnés en devises	43 399	30 834	23 714
Cautions émises en faveur de la clientèle	161 016	150 550	157 398
Avals donnés en dinars	6 972	4 787	4 024
Total Cautions, avals et autres garanties données	536 899	543 494	543 745

Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 133 809 mDT au 30/06/2014 contre 77 854 mDT au 30/06/2013. Le solde se détaille ainsi :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Ouverture de Credoc import confirmé	57 286	43 346	43 429
Règlement Credoc import confirmé	13 299	18 251	16 721
Ouverture Credoc import non confirmé	16 512	6 385	8 875
Règlement Credoc import non confirmé	7 566	3 872	2 465
Acceptation de crédit acheteur import	-	47	-
Acceptation de Credoc import non confirmé	803	-	-
Sous total credoc import	95 466	71 900	71 490
Confirmation de Credoc export	37 678	4 420	5 979
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	664	1 533	1 105
Sous total credoc export	38 342	5 953	7 084
Total Crédits documentaires	133 809	77 854	78 573

Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 60 800 mDT au 30/06/2014 contre 123 937 mDT au 30/06/2013.

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Engagements de financements donnés aux clientèles	60 800	123 937	85 521
Total Engagements de financements donnés	60 800	123 937	85 521

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 737 863 mDT au 30/06/2014 contre 852 108 mDT au 30/06/2013 et se détaillent comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Garanties reçus de l'Etat	85 699	99 231	97 494
Garanties reçues des autres établissements de crédit	419 341	525 971	529 199
Compagnies d'assurance	1 462	986	1 910
Garanties reçues de la clientèle	231 361	225 920	218 256
Total Garanties reçues	737 863	852 108	846 858

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 419 341 mDT au 30/06/2014 contre 525 971 mDT au 30/06/2013 et se détaillent comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs Clients	325 512	357 322	358 610
Garanties données par la Société Générale	-	110 528	108 753
Garanties reçues des correspondants étrangers	50 489	47 803	48 109
Confirmation banque Credoc export	38 342	5 953	7 083
Garanties reçues des correspondants locaux	4 998	4 365	6 644
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	419 341	525 971	529 199

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 231 361 mDT au 30/06/2014 contre 225 920 mDT au 30/06/2013 et se détaillent comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Garanties hypothécaires	202 927	213 418	200 953
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	28 433	12 502	17 302
Total Garanties reçues de la clientèle	231 361	225 920	218 256

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 85 699 mDT au 30/06/2014 contre 123 917

mDT au 30/06/2013 et se détaillent comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Autres garanties reçus de l'Etat	53 395	74 545	63 739
SOTUGAR	16 533	17 093	17 030
FNG et FOPRODI	15 771	7 593	16 725
Total Garanties reçus de l'Etat	85 699	99 231	97 494

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 30/06/2014 se détaillent comme suit :

	30/06/2014
Achat au comptant	10 425
Vente au comptant	10 394

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 30 juin comme suit :

	30/06/2014
Achat à terme	99 949
Vente à terme	98 743

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 116 039 mDT jusqu'au 30/06/2014 se détaillant ainsi :

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	1 478	1 406	2 468
Opérations avec la clientèle	110 668	97 427	205 466
Autres intérêts et revenus assimilés	3 893	2 712	6 197
Total Intérêts et revenus assimilés	116 039	101 545	214 131

Note 19 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 28 565 mDT jusqu'au 30/06/2014 se détaillant ainsi :

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Commissions sur comptes	2 593	2 178	4 346
Commissions sur opérations de caisse	736	645	1 342
Commissions sur crédits	8 521	7 527	14 594
Commissions sur monétique banque à distance	7 909	6 696	13 734
Autres commissions	2 369	2 150	4 158
Commissions sur moyens de paiement	3 413	3 127	6 245
Autres produits sur services financiers	3 024	2 591	5 193
Total Commissions (en produits)	28 565	24 914	49 612

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 4 760 mDT jusqu'au 30/06/2014 se détaillant ainsi :

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Gain net sur opérations de change	4 760	5 792	11 258
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4 760	5 792	11 258

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 2 497 mDT jusqu'au 30/06/2014 se détaillant ainsi:

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Intérêts sur autres titres d'investissement	67	68	148
Intérêts sur obligations	-	-	-
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	901	255	342
Intérêts sur bons de trésor assimilables	1 386	959	1 759
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	143	112	202
Charges sur opérations sur titres modifications comptables	-	-	-
Total Revenus du portefeuille d'investissement	2 497	1 394	2 451

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 55 808 mDT jusqu'au 30/06/2014 se détaillant ainsi:

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 846	2 169	4 851
Emprunts et ressources spéciales	7 552	8 010	15 884
Opérations avec la clientèle	44 392	32 297	69 031
Autres intérêts et charges	1 018	629	1 045
Total Intérêts courus et charges assimilées	55 808	43 105	90 811

Note 23 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 1 388 mDT jusqu'au 30/06/2014 se détaillant ainsi:

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Commissions monétiques	899	725	1 681
Redevances et prestations	129	174	358
Autres commissions	45	35	84
Rémunération du fonds géré SICAR	78	85	171
Frais de confection carnet de chèques	37	50	106
Frais télégrammes télex	107	115	226
Règlement télécom SMS Banking	93	34	60
Total Commissions encourues	1 388	1 218	2 686

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non de provisions totalisent 7 786 mDT jusqu'au 30/06/2014 se détaillant ainsi:

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013 retraité	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Cout net du risque clientèle	9 305	30 557*	21 599	31 175
Cout net du risque divers	(1 519)	164	164	651
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7 786	30 721	21 763	31 826

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité cf note 2.8

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013 retraité	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Dotations aux provisions collectives	26	1 223	1 223	2 935
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	13 839	23 009	23 009	36 892
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie provenant de la décote	2 406	11 139	-	12 592
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(5 527)	(2 809)	(2 809)	(12 349)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(1 494)	(2 181)	-	(10 457)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(4 524)	(138)	(138)	(29 655)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	-	-	-	(1 696)
Pertes couvertes de contrepartie	4 525	138	138	7 436
Pertes non couvertes de contrepartie	54	184	184	485
Cession de créances à l'IRC	-	-	-	23 914
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	-	55	55	1 195
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	-	(63)	(63)	(59)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	-	-	(58)
Total Coût net du risque clientèle	9 305	30 557	21 599	31 175

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Dotations aux provisions pour risques et charges	807	88	708
Reprises sur provisions pour risques et charges	(3 419)	(200)	(400)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(127)	(32)	(68)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	27	85	85
Perte sur éléments hors exploitation	2 894	201	441
Gain sur éléments hors exploitation	(1 846)	(76)	(473)
Perte sur autres éléments d'exploitation	145	98	358
Total Coût net du risque divers	(1 519)	164	651

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 695 mDT jusqu'au 30/06/2014 se détaillant ainsi:

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Dotation aux provisions sur titres de participation	(1)	-	(1 324)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(159)	(1 392)	(1 798)
Pertes sur titres d'investissement	(555)	-	(1)
Plus value cession titres d'investissement	50	1 215	1 217
Reprise de provisions sur titres de participation	159	89	239
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	1 201	231	460
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	695	143	(1 207)

Note 26: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 34 047 mDT jusqu'au 30/06/2014 se détaillant ainsi:

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Rémunération du personnel	23 763	24 747	50 073
Charges sociales	7 097	7 315	13 213
Autres charges de personnel	3 187	2 597	4 287
Total Frais de personnel	34 047	34 659	67 573

Note 27 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 8 981 mDT jusqu'au 30/06/2014 se détaillant ainsi:

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Travaux fournitures et services extérieurs	3 711	3 773	7 940
Frais divers de gestion	5 270	5 078	10 488
Total Charges générales d'exploitation	8 981	8 851	18 428

Les travaux et services extérieurs totalisent 3 711 mDT jusqu'au 30/06/2014 se détaillant ainsi:

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Loyers commerciaux	1 386	1 267	2 615
Maintenance logiciel informatique	424	642	1 424
Autres services extérieurs	355	304	673
Assurance globale banque	279	218	484
Entretien et nettoyage immeubles	217	215	434
Honoraires commissaires aux comptes	163	180	361
Maintenance matériel informatique	217	241	435
Loyer personnel logements de fonction	134	110	263
Assurance immeubles et voitures	147	161	310
Gardiennage et surveillance	136	106	239
Frais judiciaires	23	49	185
Rémunération d'intermédiaires	143	89	247
honoraires service assistance Société Générale	17	101	115
Sous-traitance archives	40	60	95
Sous- traitance informatique	9	12	25
Maintenance et consommable photocopieurs	3	11	22
Entretien et réparation divers	18	7	13
Total Travaux fournitures et services extérieurs	3 711	3 773	7 940

Note 28 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 15 518 mDT jusqu'au 30/06/2014 se détaillant ainsi:

	jusqu'au 30/06/2014
Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt	59 705
+ Réintégrations nets Déductions	905
Résultat fiscal avant provision	60 610
- Déduction provision 2014	16 272
Résultat fiscal	44 338
Résultat Imposable	44 338
Taux d'impôt	35,00%
Impôt théorique	15 518
Impôt sur les sociétés	15 518

Note 29 : Résultat par Action

Le résultat par action jusqu'au 30/06/2014, est de 1,363 DT.

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013 retraité	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Résultat de la période	26 720	3 003	11 961	38 016
Capital social - nombre de titres	19 600 000	19 600 000	19 600 000	19 600 000
Résultat par action en DT	1,363	0,153	0,610	1,940

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.6- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités

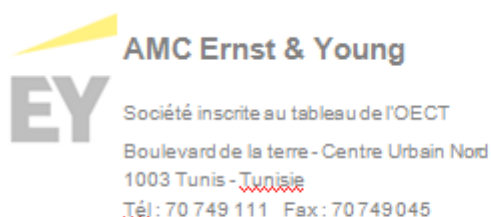
Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint jusqu'au 30/06/2014 un solde de 177 214 mDT contre 164 230 mDT jusqu'au 30/06/2013 retraité se détaillant ainsi :

	jusqu'au 30/06/2014	jusqu'au 30/06/2013 retraité	jusqu'au 30/06/2013	jusqu'au 31/12/2013
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	105 895	108 412	108 412	71 069
Créances sur les établissements bancaires et financiers	344 547	78 298	76 535	271 835
Emprunts auprès de la banque centrale	(96 000)	(19 000)	(19 000)	-
Dépôts des établissements bancaires et financiers	(177 228)	(3 480)	(3 480)	(153 867)
Total	177 214	164 230	162 467	189 037

Note 31 – Passifs éventuels - Provisions

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 mDT. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 mDT. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 MDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 mDT. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire suit encore son cours.

4.6.6. Avis aux commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014:



UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB)

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LE S ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB)

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 14 juin 2012 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 30 juin 2014 et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 88 141 KDT y compris un résultat net bénéficiaire de 26 720 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'Union Internationale de Banques (UIB), arrêté au 30 juin 2014, ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Eten due de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- a. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 13 « Capitaux propres » qui fait apparaître des fonds propres de 88 141 KTND, en deçà de la moitié du capital social de la banque qui s'élève à 196 000 KTND.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration réuni le 11 juillet 2014 a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 31 juillet 2014, en vue de se prononcer sur le plan de recapitalisation de la banque consistant en une réduction du capital pour éponger partiellement les pertes, suivie d'une augmentation en numéraire avec renonciation des porteurs de certificats d'investissement à leurs droits préférentiels de souscription.

- b. Nous attirons votre attention sur l'incertitude suivante exposée dans la note aux états financiers 31 « Passifs éventuels - Provisions » :

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND.

En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KD T. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

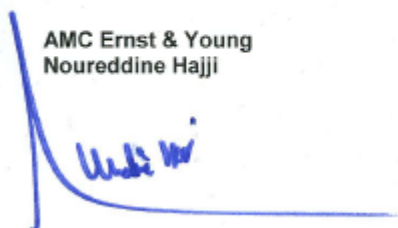
Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces situations ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre avis ne comporte pas de réserves concernant ces questions.


Tunis, le 24 juillet 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji



FINOR
Mustapha Medmoub



4.6.7 Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014 :

1/ Note complémentaire à la note 1 « Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers » :

« Les états financiers de l'Union Internationale de Banques, arrêtés au 30 juin 2014, sont élaborés conformément aux dispositions de la norme comptable 19 relative aux états financiers intermédiaires.

L'information présentée dans les présents états financiers concerne la période allant du début de l'exercice en cours jusqu'à la date d'arrêté de ces états ainsi que tout autre événement ou transaction significatifs aidant à la compréhension des données de la période intermédiaire en cours.

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31-12-2013. »

2/ Note complémentaire sur l'effet des changements dans la structure de la banque :

Aucun changement n'est parvenu dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cessions de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité.

3/Note complémentaire à la note 10 « Emprunts et ressources spéciales » :

	31/12/2013	Emission	Remboursement	30/06/2014
Emprunts subordonnés	80 000	-	-	80 000
Emprunt en devises	21 102	-	3 131	17 971
Ressources spéciales	23 733	-	357	23 376
Dette rattachée ressources spéciales	8 180	440	-	8 620
Emprunts obligataires	199 647	-	12 816	186 831
Total Emprunts et ressources spéciales	332 662	-	16 744	316 798

4/ Note complémentaire sur les événements postérieurs à la fin de la période intermédiaires :

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement à la fin de la période intermédiaire.

4.6.8 Tableau des mouvements des capitaux propres :

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Effet des modifications comptables	Résultat de la période	Total des CP
Situation à l'ouverture de l'exercice 2013	196 000	(88 450)	4 760	289	9 319	(141 423)	42 686	23 181
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	26 598	-	-	-	16 088	(42 686)	-
Réserves fonds social	-	-	-	-	138	-	-	138
Résultat au 31-12-2013	-	-	-	-	-	-	38 016	38 016
Situation à l'ouverture de l'exercice 2014	196 000	(61 852)	4 760	289	9 457	(125 335)	38 016	61 335
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	(87 319)	-	-	-	125 335	(38 016)	-
Réserves fonds social	-	-	-	-	86	-	-	86
Résultat au 30-06-2014	-	-	-	-	-	-	26 720	26 720
Situation à la clôture de l'exercice 2014	196 000	(149 171)	4 760	289	9 543	-	26 720	88 141

4.6.9 Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation :

	En mDT		
	30/06/2014	30/06/2013*	31/12/2013
Total produit d'exploitation bancaire	151 861	133 645	277 452
Produit Net Bancaire	94 665	89 321	183 955
Résultat d'exploitation	40 764	11 577	57 516
Capital social	196 000	196 000	196 000
Nombre de titres (Actions et Certificats d'investissement)**	19 600 000	19 600 000	19 600 000
Produit d'exploitation / Titre (en dinars)	7,748	6,819	14,156
Produit Net Bancaire / Titre (en dinars)	4,830	4,557	9,385
Résultat d'exploitation / Titre (en dinars)	2,080	0,591	2,934

*Retraité pour les besoins de comparabilité

** Dont 2 000 000 certificats d'investissement

4.6.10 Evolution des bénéfices nets :

	En mDT		
	30/06/2014	30/06/2013*	31/12/2013
Capital social	196 000	196 000	196 000
Nombre de titres **	19 600 000	19 600 000	19 600 000
Bénéfice avant impôt	42 238	11 820	58 018
Bénéfice net	26 720	3 003	38 016
Bénéfice consolidé avant impôt			59 002
Bénéfice consolidé net			34 130
Bénéfice avant impôt par action(en dinars)	2,155	0,603	2,961
Bénéfice net par action (en dinars)	1,363	0,153	1,940
Bénéfice consolidé net par action (en dinars)			1,741

*Retraité pour les besoins de comparabilité

** Dont 2 000 000 certificats d'investissement

4.6.11 Evolution de la marge brute d'autofinancement :

	En mDT		
	30/06/2014	30/06/2013*	31/12/2013
Bénéfice net	26 720	3 003	38 016
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7 786	30 721	31 826
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-695	-143	1 207
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3846	3 701	7 513
Marge d'autofinancement	37 657	37 281	78 562

*Retraité pour les besoins de comparabilité

4.6.12 Principaux indicateurs et ratios :

<i>Indicateurs</i>	En mDT		
	<i>30/06/2014</i>	<i>30/06/2013*</i>	<i>31/12/2013</i>
Dépôts de la clientèle	3 165 488	2 800 924	2 956 445
Créances nettes sur la clientèle	3 324 441	2 988 741	3 151 486
Créances douteuses et litigieuses	433 816	454 188	428 113
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	4 007 413	3 653 120	3 783 469
Total des capitaux propres avant résultat	61 421	23 233	23 318
Total des capitaux propres après résultat	88 141	26 236	61 335
Capital social	196 000	196 000	196 000
Total bilan	3 956 755	3 308 284	3 622 232
Produit Net Bancaire	94 665	89 321	183 955
Commissions nettes	27 177	23 695	46 926
Frais d'exploitation (charges opératoires)	46 873	47 211	93 515
Frais de personnel	34 047	34 659	67 573
Provisions affectées en couverture des créances douteuses et litigieuses	266 242	287 490	261 532
Agios réserves affectés en couverture des créances douteuses et litigieuses	91 916	103 907	88 127
Provisions et agios réservés en couverture des créances douteuses et litigieuses	358 158	391 397	349 659
Résultat d'exploitation	40 764	11 577	57 516
Résultat net	26 720	3 003	38 016
Résultat net après modifications comptables	26 720	-122 331	-87 319
Dividendes	0	0	0
Fonds propres nets	169 594	248 152	121 044
Les actifs pondérés par les risques	2 535 276	2 373 936	2 346 138
Effectif	1327	1326	1 305

*Retraités pour les besoins de comparabilité

<i>Ratios</i>	<i>30/06/2014</i>	<i>30/06/2013*</i>	<i>31/12/2013</i>
Ratios de structure			
Total capitaux propres après résultat/total bilan	2,23%	0,79%	1,69%
Dépôts de la clientèle / total bilan	80,00%	84,66%	81,62%
Créances nettes sur la clientèle / total bilan	84,02%	90,34%	87,00%
Dépôts de la clientèle / créances nettes sur la clientèle	95,22%	93,72%	93,81%
Ratios de productivité			
Frais d'exploitation / Produit Net Bancaire	49,51%	52,86%	50,84%
Commissions nettes / Frais de personnel	79,82%	68,37%	69,44%
Frais de personnel / Produit Net Bancaire	35,97%	38,80%	36,73%
Dépôts de la clientèle / Effectif (mDT)	2 385,4	2 112,3	2 265,5
Frais d'exploitation / Effectif (mDT)	35,3	35,6	71,7
Frais de personnel / Effectif (mDT)	25,7	26,1	51,8
Produit Net Bancaire / Effectif (mDT)	71,3	67,4	141,0

*Retraités pour les besoins de comparabilité

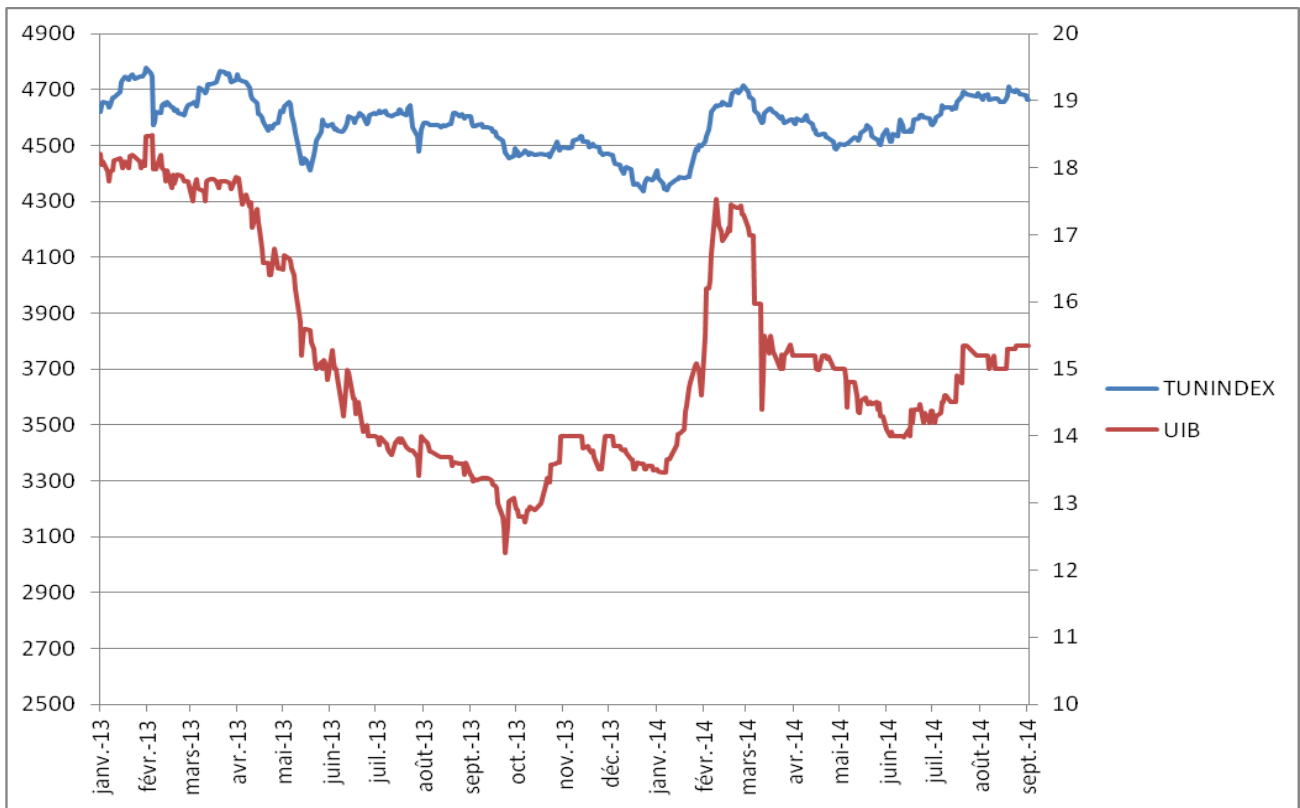
<i>Ratios</i>	<i>30/06/2014</i>	<i>30/06/2013*</i>	<i>31/12/2013</i>
Ratios de rentabilité			
R.O.E = résultat net / (total des capitaux propres avant résultat - réserves spéciales de réévaluation)	43,56%	12,93%	163,03%
R.O.A = Résultat net / Total actif	0,68%	0,09%	1,05%
Résultat net / Produit Net Bancaire	28,23%	3,36%	20,67%
Produit Net Bancaire / Total bilan	2,39%	2,70%	5,08%
Dividendes / capital social	0,00%	0,00%	0,00%
Commissions nettes / Produit Net Bancaire	28,71%	26,53%	25,51%
Ratios pruden­tiels			
Ratio de liquidité	83,15%	69,37%	87,74%
Ratio de solvabilité	6,69%	10,45%	5,16%
Ratios de risques			
Créances douteuses et litigieuses CDL (en mDT)	433 816	454 188	428 113
Evolution	1,33%	-5,50%	-5,74%
Provisions et Agios réservés sur CDL (en mDT)	358 158	391 397	349 659
Evolution	2,43%	8,49%	-10,66%
Total Engagements Bruts en mDT (hors autres engagements)	4 007 413	3 653 120	3 783 469
Créances douteuses et litigieuses / Total engagements	10,83%	12,43%	11,32%
Provisions et Agios réservés / Créances douteuses et litigieuses	82,56%	86,18%	81,67%

*Retraités pour les besoins de comparabilité

4.7 INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR UIB :

Désignation	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	30/06/2014	01/09/2014
Bénéfice par action (en DT)	1,19	1,357	1,94	1,36	
Dividende par action (en DT)	0	0	0	0	0
Taux de dividende en % de la valeur nominale	0	0	0	0	0
Date de détachement	0	0	0	0	0
Nombre d'actions	17 600 000	17 600 000	17 600 000	17 600 000	17 600 000
Nombre de certificats d'investissement	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Cours le plus haut (en DT)	20,8	20,88	18,69	17,53	17,53
Cours le plus bas (en DT)	16,6	17,24	12,25	13,45	13,45
Cours fin de période (en DT)	18,89	18,25	13,48	14,2	15,35
Capitalisation fin de période (en Millions)	332,464	321,2	237,248	278,32	300,86
Dividend/ yield (dividende/cours)	0	0	0	0	0
Pay out (pourcentage du bénéfice distribué)	0	0	0	0	0
PER (cours/bénéfice par action)	15,87	13,45	6,95	10,44	
Nombre de titres négociés	1 683 457	1 763 376	1 135 669	2 668 863	3 011 739

Evolution du cours de l'action UIB et de l'indice Tunindex Janv-2013 –Sept 2014:



CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION :

5.1.1 Membres des organes d'administration :

Membres	Représenté (e) par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Alexandre MAYMAT (5)	Lui-même	Président du Conseil	2012/2014	Paris
M. Kamel NEJI (3)	Lui-même	Administrateur	2013/2015	Tunis
La Société Générale (2)	Mme. Véronique DE LA BACHELERIE	Administrateur	2012/2014	Paris
M. Moncef MZABI (3)	Lui-même	Administrateur	2013/2015	Tunis
M. Pierre BOURSOT (1)	Lui-même	Administrateur	2012/2014	Paris
M. Bernard DAVID (2)	Lui- même	Administrateur	2012/2014	Paris
M. Romuald HAJERI (1)	Lui-même	Administrateur	2012/2014	Paris
M. Habib BOUAZIZ (1)	Lui-même	Administrateur	2012/2014	Tunis
M. Mokhtar BEN CHEIKH AHMED (1)	Lui-même	Administrateur	2012/2014	Tunis
M. Mongi MOKADDEM (1)	Lui-même	Administrateur	2012/2014	Tunis
M. Grégoire LEFEBVRE (4)	Lui-même	Administrateur	2014/2016	Paris
Mme. Ouided BOUCHAMAOU (4)	Elle-même	Administrateur	2014/2016	Tunis

- 1- Nommés par l'AGO du 14/06/2012
- 2- Mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2012
- 3- Mandat renouvelé par l'AGO du 20/06/2013
- 4- Nommés par l'AGO du 07/05/2014
- 5- Nommé par le conseil d'administration du 21/06/2013 ; nomination non ratifiée par l'Assemblée Générale.

5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque :

5.1.2.1 Membres des organes d'administration :

<i>Membres</i>	<i>Qualité</i>	<i>Date d'entrée en fonction</i>	<i>Adresse</i>
M. Alexandre MAYMAT	Président du Conseil	Juin 2013	Paris

*Nomination par le conseil d'administration du 21/06/2013 autant que Président de conseil n'est pas ratifiée par l'Assemblée Générale.

Il est à signaler que :

- Monsieur Bernard DAVID, monsieur Romuald HAJERI et Monsieur Moncef MZABI sont membres du Comité Permanent d'Audit.
- Monsieur Alexandre MAYMAT, Monsieur Kamel NEJI et Monsieur Pierre BOURSOT sont membres du Comité Exécutif de Crédit.
- Madame Véronique DE LA BACHELERIE, monsieur Mongi MOKADDEM et Monsieur Mokhtar BEN CHEIKH AHMED sont membres du Comité des Risques.
- Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonction dans la banque.

5.1.2.2 Membres des organes de direction

<i>Membres</i>	<i>Qualité</i>	<i>Date d'entrée en fonction</i>	<i>Adresse</i>
M. Kamel NEJI	Directeur Général	Avril 2008*	Tunis

*Mandat renouvelé par le conseil d'administration du 21/06/2013

5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction :

<i>Membres</i>	<i>Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années</i>
M. Alexandre MAYMAT	-Membre du Comité de Direction du Groupe Société Générale -Directeur Général Délégué en charge de la banque de détail à l'international/IBFS
M. Kamel NEJI	-
La Société Générale (Mme Véronique DE LA BACHELERIE)	- Membre du Comité de Direction du Groupe Société Générale - Administrateur délégué (CEO) de Société Générale Bank & Trust- Luxembourg
M. Moncef M'ZABI	-Président Directeur Général de la Société ARTES -Président Directeur Général de la Société Maghreb Motors
M. Bernard DAVID	- Directeur Général Délégué en charge de la banque de détail à l'international/IBFS
M. Pierre BOURSOT	- Président du directoire SGA
M. Romuald HAJERI	-Directeur Général Délégué de HEADLINK Partners
M. Habib BOUAZIZ	-Gérant de la société immobilière ZEMNI
M. Mokhtar BEN CHEIKH AHMED	- Conseiller auprès du Conseil du Marché Financier
M. Mongi MOKADDEM	-Directeur du département des sciences économiques à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis
Mme Ouided BOUCHAMAOU	Présidente de l'UTICA
M.Grégoire LEFEBVRE	-Chargé de mission auprès du Directeur des Services Financiers Spécialisés et Assurances du Groupe

5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés :

<i>Membres</i>	<i>Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés</i>
M. Moncef M'ZABI	Administrateur à la société ARTES
Mme Véronique de la BACHELERIE	Administrateur à la société Générale SCF SGIB FICC Administrateur à la SG Services
M. Habib BOUAZIZ	Administrateur à la société DORCAS NUTRITION (S.A) Administrateur à la société SADIRA (S.A)

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent :

<i>Membres</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Fonction au sein de la Société qu'il représente</i>
Société Générale	Mme Véronique De La Bachelerie	Directeur Général de Société Générale Bank & Trust Luxembourg

5.2. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE POUR L'EXERCICE 2013 :

5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2013 :

En TND

Membre de Direction	Charges de l'exercice	Avantages en nature
Directeur Général :		
- Salaire	429 810	-Voiture de fonction avec chauffeur
- Intéressement sous forme de bonus	166 234	-Voiture pour usage familial
- Charges sociales et fiscales	162 874	-Logement de fonction avec prise en charge des frais de consommation d'électricité de gaz et d'eau
- Congés payés	19 087	- Assurance multirisque habitation
- Autres avantages	11 808	- Budget voyage familial
		- Frais de scolarité enfants
Membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)	-	
TOTAL	789 813	

5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2013 :

Les concours accordés par l'UIB aux membres du Conseil d'Administration et de Direction ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés au 31 décembre 2013 dans le tableau ci-dessous :

En mDT

<i>Membres du Conseil d'Administration</i>	<i>Crédits</i>	<i>Engagements par Signature</i>	<i>Total Concours</i>
Concours en relation avec Groupe M'ZABI	0	16 349	16 349

5.3. CONTROLE :

<i>Nom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Mandat</i>
Finor, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.	Immeuble International City Center – Tour des bureaux, Centre urbain nord -1082-Tunis Tél. : 70.728 450 Fax. : 70.728.405 E-Mail: administration@finor.com.tn	2012-2014*
AMC Ernst & Young, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Noureddine HAJJI	Boulevard de la terre Centre Urbain Nord 1003Tunis Tél :70 749 111 Fax 70 749 045	2012-2014**

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2012

** Nomination décidée par l'A.G.O du 14/06/2012

5.4. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU UN CONSEILLER :

Opérations avec le Groupe Société Générale :

- Garanties reçues

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie » ce, pour un montant total de 3000 mDT. A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an. Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société « Nestlé Tunisie » s'élèvent à 0,5 mDT y compris la TVA non déductible.
- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie Distribution » ce, pour un montant total de 6000 mDT. A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an. Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société « Nestlé Tunisie Distribution » s'élèvent à 1 mDT y compris la TVA non déductible.
- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04, et ce pour un montant total de 80 000 mDT. A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 31 Décembre 2012 avec échéance le 31 Décembre 2013, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an. Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement du groupe « ELLOUMI », s'élèvent à 466 mDT y compris la TVA non déductible.
- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04, et ce pour un montant total de 32 700 mDT. A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012 avec échéance le 31 Décembre 2013 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,2832% l'an. Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement du groupe « Tunisie Télécom », s'élèvent à 108 mDT y compris la TVA non déductible.
- La Société Générale a accordé, le 10 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 000 mDT, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances

ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007.

La Société Générale a procédé, en vertu de cet engagement approuvé par le Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2008, au paiement, au mois de juin 2013, en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires. Le montant de cet engagement de paiement est de 40 018 mDT.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie, s'élèvent à 113 mDT y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à l'une de ses relations et ce, pour un montant de 43 464 mDT. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an. Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie s'élèvent à 125 mDT y compris la TVA non déductible.

- **Convention de placement**

- L'UIB a conclu, en vertu des décisions du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013 et du 19 Décembre 2013, une convention de placement avec la « Société Générale », en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant globale de 125000 mEUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :

Durée : 15 mois

Taux : EURIBOR 3 mois +65bps

La « Société Générale » a effectué un premier placement de 62 500 mEUR en date du 31/10/2013 avec une échéance le 31/01/2015.

- **Conventions de prêt**

- L'UIB, sur décision de son Conseil d'Administration du 29 octobre 2009, a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :

Nominal : 30.000.000 USD

Durée : du 23/11/2009 au 23/11/2016

Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle

Taux : Libor 6 Mois+ 62bps

L'encours dudit emprunt au 31/12/2013 s'élève à 21 102 mDT. La charge d'intérêt en 2013 au titre dudit emprunt s'élève à 289 mDT.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 602 mDT.

➤ L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 602 mDT.

- Prestations reçues par l'UIB

➤ L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009. Le montant de la redevance supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'est élevé à 92 mDT HTVA.

➤ L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 000 Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette convention, se sont élevés à 115 mDT HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 mDT HTVA.

➤ L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élève à 136 mDT HTVA.

➤ L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 08 avril 2011, un contrat d'assistance, conseil et support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Le coût du projet est de 713 mDT HTVA (licence et frais de mise en place) et le coût de la maintenance annuelle est de 91 mDT HTVA à partir du 01 janvier 2013.

➤ L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 3.200 Euros H.T.

La charge constatée par la banque au titre de l'exercice 2013 est de 7 mDT.

- Prestations données par l'UIB

➤ L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention entre l'UIB et la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2013, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 59 mDT HTVA.

L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2013. L'encours de ces opérations au 31/12/2013 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant en devise	Contre valeur en TND
Placement Devises*	EUR	67 311	152 160
	USD	1 160	1 904
Total			154 064
Garanties Reçues / Concours A La Clientèle	TND	46 831	46 831
	EUR	37	84
Total			46 915
Credoc Import	JPY	59 032	923
	USD	9 020	14 805
	EUR	6 621	14 968
Total			30 696
Credoc Export	TND	445	445
	USD	912	1 497
	EUR	1 824	4 124
Total			6 065
Garanties Emises	MAD	1 200	241
	USD	3	4
	EUR	2 043	4 618
Total			4 864
Garanties Reçues	TND	64 205	64 205
	GBP	1 051	2 852
	USD	8 837	14 504
	EUR	102 462	231 622
Total			313 182

* Les placements en devise auprès de la Société Générale se font en vertu de la circulaire BCT N° 92-13

CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS :

6.1.1 Evolution récente :

- Les dépôts -tous types de clientèle confondus- ont augmenté de **13%** pour atteindre un montant de **3 165,5 MTND** au 30 juin 2014 vs 2800,9 MTND au 30 juin 2013.
- L'encours net des crédits à la clientèle a augmenté de **11,2%** pour atteindre, au 30 juin 2014, un montant de **3 324,4 MTND** vs 2 988,7 MTND à fin juin 2013. A cet effet, les données au 30 juin 2013 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité suite à l'application la circulaire BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint **316,8 MTND** au 30 Juin 2014 contre 350,3 MTND à fin juin 2013. Cette variation s'explique par le remboursement d'un montant de **23,1 MTND** relatif aux échéances des emprunts obligataires émis par l'UIB en juillet 2009, en septembre 2011 et décembre 2011. L'encours des emprunts et ressources spéciales a été également impacté par l'amortissement à hauteur de **6,5 MTND** de l'emprunt en dollar contracté auprès de la Société Générale et par la diminution des ressources spéciales de **3 MTND** (compte non tenu des dettes rattachées de **-1 MTND**).
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont atteint **151,9 MTND** au 30 juin 2014, ce qui correspond à une évolution de **+ 13,7 %** par rapport au 30 juin 2013
- La marge d'intérêt a atteint **60,2 MTND** au 30 juin 2014 contre 58,4 MTND au 30 juin 2013, soit une progression de **+3,1%** en lien avec la baisse des marges d'intermédiation consécutive aux nouvelles conditions réglementaires et conjoncturelles.
- La marge sur les commissions perçues a augmenté de **14,7%** en passant de 23,7 MTND à fin juin 2013 à **27,2 MTND** à fin juin 2014.
- L'effet conjugué de l'accroissement de la marge d'intérêt et de la progression de la marge sur les commissions perçues, s'est traduit par une amélioration du Produit Net Bancaire qui a atteint au 30 juin 2014 un montant de **94,7 MTND** contre 89,3 MTND au 30 juin 2013, en progression de **+6%**.
- Les frais de personnel ont atteint **34 MTND** au 30 juin 2014 contre 34,7 MTND au 30 juin 2013, soit une baisse de **-1,8 %**.
- Les charges opératoires (frais de personnel & charges générales d'exploitation) ont atteint un montant de **43 MTND** au 30 juin 2014 vs 43,5 MTND au 30 juin 2013, soit une baisse de **-1,1 %**.
- L'effet cumulé de la croissance du Produit Net Bancaire et de la maîtrise des charges générales d'exploitation a permis une amélioration du coefficient d'exploitation (**45,5%** au 30 juin 2014 vs 48,7% au 30 juin 2013).
- Le résultat brut d'exploitation est passé de 42,2 MTND, au terme du 1^{er} semestre 2013, à **47,9 MTND** au terme du 1^{er} semestre 2014, soit un taux de croissance de **+13,5%**.

(en mDT)						
	Du 01 /04/2014 au 30/06/2014	Du 01 /04/2013 au 30/06/2013	Au 30/06/2014 (Chiffres audités)	Au 30/06/2013 (Chiffres audités)	Au 31/12/2013 (Chiffres Certifiés)	Variation T22014-- T22013
1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	78 767	71 308	151 862	133 645	277 452	13,63%
- Intérêts	59 009	52 895	116 039	101 545	214 131	14,27%
- Commissions en produits	14 836	13 766	28 565	24 914	49 612	14,65%
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	4 923	4 647	7 258	7 186	13 709	0,99%
2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	29 400	22 915	57 196	44 323	93 497	29,04%
- Intérêts encourus	28 770	22 273	55 808	43 105	90 811	29,47%
- Commissions encourues	630	642	1 388	1 218	2 686	13,94%
3 PRODUIT NET BANCAIRE	49 368	48 393	94 666	89 322	183 955	5,98%
4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	32	33	64	44	108	44,54%
5 CHARGES OPERATOIRES	21 627	21 697	43 028	43 510	84 747	-1,11%
- Frais de personnel	16 885	17 118	34 047	34 659	67 573	-1,77%
- Charges générales d'exploitation	4 742	4 579	8 981	8 851	18 428	1,46%
6 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE :	-	-	91 838	50 559	46 031	81,64%
- Portefeuille titres commercial	-	-	-	-	-	-
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	91 838	50 559	46 031	81,64%
7 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE (1)	-	-	3 324 441	2 988 741	3 151 486	11,23%
8 ENCOURS DE DEPOTS	-	-	3 165 488	2 800 924	2 956 445	13,02%
- Dépôts à vue	-	-	930 891	807 377	846 521	15,30%
- Dépôts d'épargne	-	-	1 076 150	999 952	1 055 849	7,62%
- Dépôts à Terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers	-	-	1 057 241	917 888	994 074	15,18%
- Autres Dépôts et avoirs	-	-	101 206	75 707	60 002	33,68%
9 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	316 798	350 321	332 662	-9,57%
10 CAPITAUX PROPRES (1)	-	-	88 141	26 236	61 335	235,95%

(1) Les données au 30/06/2013 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité suite à l'application de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013

6.1.2 Orientations stratégiques :

Présentation du Plan de Développement

L'UIB est une banque universelle ayant l'ambition d'équilibrer son modèle via :

1. une contribution plus significative des entreprises et des professionnels,
2. une consolidation des synergies avec les lignes métiers groupe,
3. la montée en gamme sur les particuliers,
4. le maintien d'une stricte gestion des charges et des risques, et
5. une bonne gouvernance de la banque.

Le potentiel de développement de l'UIB dépend étroitement de ses capacités à poursuivre une dynamique de développement et d'innovation au profit de ses clients. Les actions identifiées, présentées ci-après, reposent sur un diagnostic exhaustif de l'UIB et doivent lui permettre de d'accroître sa rentabilité.

■ Stratégie Retail

Activités Retail - Particuliers

- Stratégie de conquête sur le marché Grand Public et Jeunes afin de maintenir sa position sur ce marché et d'assurer le renouvellement du fonds de commerce,
- Fidélisation et valorisation de la clientèle par une meilleure connaissance du fonds de commerce, l'enrichissement de l'offre autour de produits générateurs de commissions et le développement d'une approche de distribution multicanale,
- Activation de la diversification sur les segments de marché Haut de Gamme, Tunisiens du Monde et expatriés,
- Poursuite du développement de la culture de mobilisation des ressources auprès de la force de vente,
- Renforcement de la maîtrise des risques (suivi des risques par employeurs, efficacité du recouvrement commercial).
- Poursuite de l'extension du réseau d'agences de 127 à fin juin 2014 pour atteindre 167 à fin 2018 de manière à renforcer le maillage d'ores et déjà dense du territoire tunisien

Activités Retail - Professionnels

- Augmentation de la pénétration de l'UIB sur le marché des professions libérales en synergie avec le marché haut de gamme (HDG), afin de devenir un challenger sur ce segment de marché,
- Intensification du recrutement sur le segment de marché des commerçants en s'appuyant sur une offre compétitive en commerce de proximité et en commerce électronique.

■ Stratégie Entreprises

Activités Corporate

- Développement sur les multinationales, les Emerging Leaders et les grandes entreprises privées locales à risque modéré,
- Développement des synergies avec filiales du groupe Société Générale
- Poursuite du processus d'assainissement des risques (traitement des irréguliers et des sensibles),
- Renforcement du positionnement de l'UIB sur le marché des PME par un développement ciblé sur les sociétés non résidentes pour leur niveau de liquidité.

Business Mix (pilotage risque/rentabilité)

- Suivi amélioré des risques (sensibles et irréguliers),
- Intégration du PNB client dès la finalisation des travaux en cours.

■ Gestion des Risques

L'UIB veillera à poursuivre le déploiement de son dispositif de maîtrise des risques notamment à travers les actions ci après :

- Mise en place des politiques de crédit (immobiliers, consommation et professionnels),
- Passage d'un score générique à un score statistique dans l'outil TRANSACT,
- Mise en place des évolutions TRANSACT en matière de :
 - Fiabilisation de la liste des objets,
 - Reprise automatique du champ « employeur »,
 - Saisie des dossiers de crédits immobiliers.
- Déploiement des indicateurs de suivi de risque Retail,
- Déploiement d'un outil de gestion des garanties,
- Déploiement de l'outil de suivi du recouvrement « MERCI »,
- Déploiement du projet ARMONI,
- Déploiement de l'outil de calcul des provisions en normes IAS « PROV IAS »,
- Poursuite de l'assainissement du portefeuille des créances en défaut,
- Réduction, sur le marché Non Retail, des engagements irréguliers et amélioration des taux de notation et d'immatriculation des clients,
- Optimisation des délais d'octroi de crédit aux entreprises par la mise en place d'équipes d'analystes adaptées.

■ Surveillance Permanente

L'UIB continuera à déployer un dispositif de surveillance permanente afin d'assurer une maîtrise parfaite de ses risques opérationnels, notamment par :

- ✓ La mise en place de la procédure « Know Your Client (KYC) » concernant la clientèle Grandes Entreprises sur le stock clients ainsi que sur les nouvelles entrées en relation,
- ✓ La mise en place l'ensemble des contrôles de surveillance permanente prévus au sein du périmètre du Pôle grandes entreprises,
- ✓ Le secours de l'accès à REUTERS.

■ Performance opérationnelle

L'UIB vise le renforcement de la performance opérationnelle notamment par la mise en place du Système d'information Ressources Humaines, les Tradenet et Cash management, la Banque multicanal, la Bancassurance Lot2, la Bancassurance pour l'entreprise, CRC (Centre de Relation Clients) Lot2, Delta Immo ainsi que la Gestion des réclamations externes.

Pour la réalisation de son plan de développement l'UIB dispose de réels atouts au premier rang desquels l'assainissement aujourd'hui achevé de son portefeuille d'engagements.

L'UIB dispose d'autres atouts de tout premier plan :

- Fonds de commerce important (Particuliers, PME et Grandes Entreprises).
- Des équipes hautement qualifiées et fortement impliquées dans le développement de la banque.
- Un maillage optimal (taille et qualité) du territoire tunisien grâce à un réseau d'agences bien implanté dans les zones stratégiques.
- L'expertise du groupe Société Générale en matière de Banque de Financement et d'Investissement et sa présence dans la région méditerranéenne.
- Et enfin, une situation financière renforcée après l'augmentation de capital envisagée en 2014 lui permettant d'assurer son développement dans des conditions financières saines.

6.2 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2013 par rapport aux prévisions publiées au niveau du document de référence « UIB 2012 » :

La comparaison des réalisations de l'exercice 2013 par rapport aux prévisions publiées au niveau du document de référence « UIB 2012 » fait ressortir des écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

En MDT

Rubrique	Prévision 2013	Réalisation 2013	Ecart	Commentaires
Dépôts et avoir des établissements bancaires et financiers, BCT, CCP, et TGT	1	154	153	L'écart est expliqué par les placements en devises réalisés auprès de la Société Générale
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 360	2 956	- 404	L'écart est expliqué par la situation du marché (tensions sur la liquidité notamment le dinar)
Caisse et avoirs auprès de la BCT	383	71	-312	Les placements auprès de la BCT ont été revus à la baisse corrélativement à la baisse des excédents des ressources en dinar (suite à la baisse des dépôts clientèle).
Créances sur les établissements bancaires et financiers	47	272	225	L'écart est expliqué par l'accroissement des ressources en devises par rapport aux prévisions initiales
Créances sur la clientèle	3 664	3 151	-513	Ralentissement de rythme de déblocage par rapport aux prévisions initiales ainsi que l'impact de la provision complémentaire prévue par la circulaire 2013-21
Portefeuille Titre D'investissement	82	46	-36	L'écart est notamment expliqué par le retard constaté dans la souscription de nouvelles lignes souveraines
Produits d'exploitation bancaires	282	277	-4	L'écart n'est pas significatif
Charges d'exploitation bancaires	105	93	-12	L'écart n'est pas significatif
Produit Net Bancaire	176	184	8	L'écart n'est pas significatif
Charges opératoires	-97	-94	4	L'écart n'est pas significatif

6.3 Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions 2014-2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2012-2016 publiées au niveau du document de référence « UIB 2012 »:

Des modifications ont été opérées et des écarts ont été enregistrés par rapport aux informations prévisionnelles 2012-2016 et sont en rapport, notamment, avec l'application de la circulaire 2013-21, d'une part, et le niveau des réalisations enregistré depuis janvier 2013 d'autre part.

Les principales modifications et mises à jour entre le nouveau BP et l'ancien BP se présentent comme suit :

➤ Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers, BCT, CCP et TGT

L'écart constaté entre l'ancien et le nouveau BP est constitué par les placements en devises en cours et à obtenir auprès des établissements bancaires (en particulier, la Société Générale).

En MDT	2014 Es	2015 Es	2016 Es
Ancien BP	1	1	1
Nouveau BP	147	289	289
Ecart	146	288	288

➤ Dépôts et avoirs de la clientèle

Les prévisions des dépôts et avoirs de la clientèle ont été revues à la baisse pour tenir compte des réalisations 2012-2013 et celles du premier semestre 2014 ainsi que de la situation du marché (tension sur la liquidité, notamment en dinar)

En MDT	2014 Es	2015 Es	2016 Es
Ancien BP	3 944	4 586	5 293
Nouveau BP	3 326	3 767	4 281
Ecart	- 618	- 819	- 1 012

➤

➤ Caisse et avoirs auprès de la BCT

Les placements auprès de la BCT ont été revus à la baisse corrélativement à la baisse des excédents des ressources en dinar (suite à la baisse des dépôts clientèle).

En MDT	2014 Es	2015 Es	2016 Es
Ancien BP	458	518	581
Nouveau BP	127	181	243
Ecart	- 331	- 337	- 338

➤ Créances sur les établissements bancaires et financiers

Il est prévu que l'augmentation des dépôts et avoirs en devises des établissements bancaires et financiers soit placée auprès d'établissements bancaires et financiers.

En MDT	2014 Es	2015 Es	2016 Es
Ancien BP	44	35	23
Nouveau BP	269	410	410
Ecart	225	375	387

➤ **Créances sur la clientèle**

La banque a revu à la baisse le rythme d'accroissement des ses crédits pour la période 2014-2016 suite aux réalisations de 2012-2013 et celles du premier semestre 2014.

En MDT	2014 Es	2015 Es	2016 Es
Ancien BP	4 313	5 030	5 819
Nouveau BP	3 575	4 008	4 505
Ecart	- 738	- 1 022	- 1 314

➤ **Portefeuille titres d'investissement**

L'écart constaté entre l'ancien et le nouveau BP s'explique par la revue à la hausse des souscriptions de lignes souveraines (BTA + Emprunt national).

En MDT	2014 Es	2015 Es	2016 Es
Ancien BP	82	82	82
Nouveau BP	98	97	96
Ecart	16	15	14

➤ **Valeurs immobilisées nettes**

Les écarts au niveau des prévisions des immobilisations nettes ne sont pas significatifs.

En MDT	2014 Es	2015 Es	2016 Es
Ancien BP	46	44	41
Nouveau BP	49	48	45
Ecart	3	4	4

➤ **Produits d'exploitation bancaires**

Les produits d'intérêts ont été revus à la baisse suite à la diminution des encours des crédits par rapport à l'ancien Business plan. L'augmentation des commissions perçues tient compte des réalisations du premier semestre 2014 et des prévisions de recrutement de nouveaux clients.

En MDT	2014 Es	2015 Es	2016 Es	
Ancien BP	Intérêts et revenus assimilés	263	299	344
	Commissions perçues	52	56	60
	Gains sur Portefeuille titre et Opérat. Fin	8	8	8
	Revenus du portefeuille d'investissement	5	5	5
	Total	328	368	417
Nouveau BP	Intérêts et revenus assimilés	240	266	302
	Commissions perçues	57	63	69
	Gains sur Portefeuille titre et Opérat. Fin	12	13	14
	Revenus du portefeuille d'investissement	4	6	6
	Total	313	347	391
Ecart	- 15	- 21	- 26	

➤ **Charges d'exploitation bancaires**

Les charges d'intérêts ont été revues à la baisse suite à la diminution des dépôts rémunérés et des emprunts contractés.

En MDT		2014 Es	2015 Es	2016 Es		
Ancien BP	Intérêts encourus et charges assimilées	125	144	165		
	Commissions encourues	4	4	4		
	Pertes sur portefeuille titres et opérations financières	-	-	-		
	Total	129	148	169		
Nouveau BP	Intérêts encourus et charges assimilées	110	123	142		
	Commissions encourues	3	3	4		
	Pertes sur portefeuille titres et opérations financières	-	-	-		
	Total	113	126	145		
Ecart	-	16	-	22	-	24

➤ **Produits Net Bancaire**

Les PNB prévisionnel est situé quasiment au même niveau que celui publié au BP 2012-2016.

En MTND	2014 Es	2015 Es	2016 Es	
Ancien BP	199	220	247	
Nouveau BP	200	221	246	
Ecart	1	1	-	1

➤ **Charges Opératoires**

Les charges d'exploitation prévisionnelles du BP 2014-2018 ne varient pas sensiblement par rapport aux prévisions du BP 2012-2016.

En MTND		2014 Es	2015 Es	2016 Es			
Ancien BP	Frais de personnel	-	76	-	81	-	86
	Charges générales d'exploitation	-	20	-	21	-	22
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	7	-	7	-	6
	Total	-	103	-	109	-	114
Nouveau BP	Frais de personnel	-	72	-	78	-	84
	Charges générales d'exploitation	-	20	-	22	-	23
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	8	-	9	-	10
	Total	-	100	-	109	-	117
Ecart		3		0		-	3

6.4 Analyse des performances réalisées au 30/06/2014 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2014 :

La confrontation des réalisations au 30 juin 2014 aux prévisions décembre 2014 au niveau des indicateurs d'activité fait ressortir les taux de réalisation suivants :

	30/06/2014	31/12/2014	Taux de réalisation
1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	152	313	48,5%
- Intérêts	116	240	48,4%
- Commissions en produits	29	57	50,0%
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	7	16	45,2%
2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	57	113	50,6%
- Intérêts encourus	56	110	50,8%
- Commissions encourues	1	3	45,4%
3 PRODUIT NET BANCAIRE	95	200	47,3%
4 CHARGES OPERATOIRES	43	92	46,6%
- Frais de personnel	34	72	47,4%
- Charges générales d'exploitation	9	20	44,0%
5 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE :	92	98	93,6%
- Portefeuille titres commercial	-	-	
- Portefeuille titres d'investissement	92	98	93,6%
6 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE (1) et (2)	3 324	3 575	93,0%
7 ENCOURS DE DEPOTS	3 165	3 326	95,2%

On constate que les réalisations du premier semestre 2014 sont en phase avec les prévisions 2014. Les faibles écarts constatés par rapport au taux de 50% (au niveau de certaines rubriques de résultat) seront rattrapés au second semestre 2014.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle s'engage, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts seront insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.5 Perspectives d'avenir :

Les perspectives d'avenir de l'UIB pour la période 2014-2018 ont été établies sur la base des états financiers certifiés arrêtés au 31 décembre 2013.

Les prévisions et les hypothèses sous jacentes pour la période 2014-2018 ont été approuvées par le conseil d'administration du 31 juillet 2014.

6.5.1 Les hypothèses de prévisions retenues 2014-2018 :

Les Etats Financiers Prévisionnels ont été élaborés à partir de données de base historiques et d'hypothèses réalistes et plausibles.

Evolution des Crédits	
Crédits Productifs à la Clientèle	CLIENTELE PARTICULIERS :
	<ul style="list-style-type: none">• La croissance des crédits attendue en 2014 (+13,4%) est estimée en tenant compte des réalisations 2013 (+12,3%). La croissance prévue est de +12% en 2015, 11,9% en 2016, 11,3% en 2017 et de +10,9% en 2018.• L'objectif est de porter l'encours des crédits à la clientèle de 2 018 MDT à fin 2013 à 2 288 MDT à fin 2014 et 3 540 MDT à fin 2018, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 11,9% sur la période 2013-2018.
	CLIENTELE PROFESSIONNELS & CLIENTELE TRES PETITES ENTREPRISES :
	<ul style="list-style-type: none">• La croissance des crédits attendue en 2014 (+12,1%) est estimée en tenant compte des réalisations de 2013 (12,6%). La croissance prévue est de +12,2 % en 2015, de 11,5% en 2016, 12% en 2017 et 11,7% en 2018.• L'objectif est de porter l'encours des crédits en lien avec cette catégorie de clientèle de 100 MDT à fin 2013 à 112 MDT à fin 2014 et 176 MDT à fin 2018, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 11,9% sur la période 2013-2018.
	CLIENTELE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES :
<ul style="list-style-type: none">• La croissance des crédits attendue en 2014 (+11,4%) est estimée en tenant compte des réalisations exceptionnelles de 2013 (+37,3%). La croissance prévue est de +12,2 % en 2015, de 18,1% en 2016, 19,1% en 2017 et 18,6% en 2018.• L'objectif est de porter l'encours des crédits en lien avec cette catégorie de clientèle de 82 MDT à fin 2013 à 91 MDT à fin 2014 et 170 MDT à fin 2018, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 15,8% sur la période 2013-2018.	
CLIENTELE BANQUE DE DETAIL (tous segments):	
<ul style="list-style-type: none">• La croissance des crédits attendue en 2014 (+13,2%) est estimée en tenant compte des réalisations de 2013 (+13,1%). La croissance prévue est de +12 % en 2015, de 12,1% en 2016, 11,7% en 2017 et 11,3% en 2018.• L'objectif est de porter l'encours des crédits à la clientèle BDD de 2 200 MDT à fin 2013 à 2 491 MDT à fin 2014 et 3 886 MDT à fin 2018, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 12,1% sur la période 2013-2018.	

CLIENTELE GRANDES ENTREPRISES PRIVEES :

- La croissance des crédits attendue en 2014 (+13,7%) est estimée en tenant compte des réalisations de 2013 (+4,8%). La croissance prévue est de +13,9 % en 2015 et en 2016, 15,2% en 2017 et 15,5% en 2018.
- L'objectif est de porter l'encours des crédits en lien avec cette catégorie de clientèle de 671 MDT à fin 2013 à 763 MDT à fin 2014 et 1 317 MDT à fin 2018, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 14,4% sur la période 2013-2018.

CLIENTELE GRANDES ENTREPRISES ETATIQUES :

- La croissance des crédits attendue en 2014 (+6,1%) est estimée en tenant compte de la baisse enregistrée en 2013 (-16,3%). La croissance prévue est de +12,1 % en 2015, de 11,3% en 2016, 8,8% en 2017 et 8,6% en 2018.
- L'objectif est de porter l'encours des crédits en lien avec cette catégorie de clientèle de 158 MDT à fin 2013 à 167 MDT à fin 2014 et 246 MDT à fin 2018, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 9,3% sur la période 2013-2018 en lien principalement avec le grands projets publics sous garantie de l'Etat tunisien.

CLIENTELE GRANDES ENTREPRISES MULTINATIONALES :

- La croissance des crédits attendue en 2014 (+34%) est estimée en tenant compte des réalisations de 2013 (+25%). La croissance prévue est de +23,4 % en 2015, de 26,5% en 2016, 28,6% en 2017 et 28,5% en 2018.
- L'objectif est de porter l'encours des crédits en lien avec cette catégorie de clientèle de 75 MDT à fin 2013 à 101 MDT à fin 2014 et 260 MDT à fin 2018, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 28,2% sur la période 2013-2018 en rapport avec l'optimisation attendue des synergies UIB/Groupe sur ce type de clientèle.

CLIENTELE GRANDES ENTREPRISES (tous segments) :

- La croissance des crédits attendue en 2014 (+14,1%) est estimée en tenant compte des faible niveau des réalisations de 2013 (+1,7%) et des objectifs tracés pour 2014-2018 visant à renforcer la part de marché de l'UIB sur le segment des entreprises. La croissance prévue est de +14,5% en 2015, de 14,8% en 2016, de 15,8% en 2017 et 16,2% en 2018.
- L'objectif est de porter l'encours des crédits à la clientèle de 904 MDT à fin 2013 à 1 032 MDT à fin 2014 et 1 824 MDT à fin 2018, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 15,1% sur la période 2013-2018 en rapport l'objectif d'être une banque au service des entreprises locales.

Créances classées

- Le taux des actifs classés (hors engagements par signature) attendu en 2014 (11,4%) est estimé en tenant compte des réalisations de 2013 (11,7%). L'évolution prévue du taux est de 11 % en 2015, de 10,7% en 2016, 10,3% en 2017 et 10% en 2018.
- Les engagements classés (hors engagements par signature) passeraient de 413 MDT en 2013, à 453 MDT en 2014, à 491 MDT en 2015, à 537 MDT en 2016, 581 MDT en 2017 et 634 MDT en 2018.
- Le stock des créances classées ne tient pas compte des cessions probables au cours de la période 2014-2018.

- Les engagements tous marchés évolueront comme suit :

**Engagements
s tous
marchés**

	R2013	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Comptes débiteurs	151	171	186	211	244	281
Crédits Court Terme	574	611	635	684	739	797
Crédits Long Terme	2 379	2 741	3 150	3 590	4 080	4 632
Total crédits sains	3 104	3 523	3 971	4 485	5 063	5 710
Engagements par signature sains	243	293	343	393	443	493
Total Engagements sains	3 347	3 816	4 314	4 878	5 506	6 203
Créances classées	428	468	506	552	596	649
Total Engagements bruts	3 775	4 284	4 821	5 430	6 103	6 852

Evolution des Dépôts

**Dépôts de la
clientèle
Banque de
Détail**

CLIENTELE PARTICULIERS :

- La croissance prévue des dépôts de la clientèle des particuliers est estimée à +11,2% en 2014 (vs 11,1% en 2013), +12,1% en 2015, 12,6% en 2016 et 12,5% en 2017 et 12,3% en 2018.
- L'objectif est de porter les dépôts de la clientèle des particuliers de 2 023 MDT à fin 2013 à 2 250 MDT à fin 2014 et à 3 588 MDT à fin 2018 ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de +12,1% sur la période 2013-2018.

**CLIENTELE PROFESSIONNELLE/ CLIENTELE TRES PETITES
ENTREPRISES :**

- La croissance prévue des dépôts de la clientèle PRO/TPE est estimée à +13,1% en 2014 (vs 17,7% en 2013), +12,3% en 2015 et 13,6% en 2016 et 13,5% en 2017 et 13,4% en 2018.
- L'objectif est de porter les dépôts de la clientèle PRO/TPE de 200 MDT à fin 2013 à 227 MDT à fin 2014 et 372 MDT à fin 2018 ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de +13,2% sur la période 2013-2018.

CLIENTELE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES :

- La croissance prévue des dépôts de la clientèle PME est estimée à +12,4% en 2014 (vs 58,6% en 2013), +14% en 2015, 20,1% en 2016, 20% en 2017 et 19,8% en 2018.
- L'objectif est de porter les dépôts de la clientèle PME de 84 MDT à fin 2013 à 95 MDT à fin 2014 et 187 MDT à fin 2018 ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de +17,2% sur la période 2013-2018.

CLIENTELE BANQUE DE DETAIL (tous segments):

- La croissance prévue des dépôts de la clientèle BDD est estimée à +11,4% en 2014 (vs 12,9% en 2013), +12,2% en 2015, 13% en 2016, 12,9% en 2017 et 12,7% en 2018.
- L'objectif est de porter les dépôts de la clientèle Banque de Détail de 2 308 MDT à fin 2013 à 2 571 MDT à fin 2014 et 4 147 MDT à fin 2018, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de +12,4% sur la période 2013-2018.

	<ul style="list-style-type: none"> La banque de détail continuera à fournir l'essentiel des ressources collectées par la banque (76,3% en 2018 vs 80,1% en 2013) avec une part de 10,3% en 2018 pour les marchés PRO/TPE et PME (vs 9,9% en 2013)
Dépôts de la clientèle Grandes Entreprises	CLIENTELE GRANDES ENTREPRISES PRIVEES:
	<ul style="list-style-type: none"> La croissance prévue des dépôts de la clientèle est estimée à +29,3% en 2014 (vs 21,9% en 2013), +27,4% en 2015, +23,2% en 2016, +20,2% en 2017 et +20% en 2018. L'objectif est de porter les dépôts de cette clientèle de 284 MDT à fin 2013 à 367 MDT à fin 2014 et 831 MDT à fin 2018 ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de +24% sur la période 2013-2018. L'objectif est de porter la part des dépôts de cette clientèle de 9,8% à fin 2013 à 11,3% à fin 2014 et 15,3% à fin 2018.
	CLIENTELE ENTREPRISES MULTINATIONALES:
	<ul style="list-style-type: none"> La croissance prévue des dépôts de la clientèle est estimée à +18,8% en 2014 (vs 40,7% en 2013), +18,3% en 2015, +18,6% en 2016, +19,1% en 2017 et 19,3% en 2018. L'objectif est de porter les dépôts de cette clientèle de 121 MDT à fin 2013 à 143 MDT à fin 2014 et 285 MDT à fin 2018 ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de +18,8% sur la période. L'objectif est de porter la part des dépôts de cette clientèle de 4,2% à fin 2013 à 4,4% à fin 2014 et 5,3% à fin 2018.
	CLIENTELE GRANDES ENTREPRISES ETATIQUES:
<ul style="list-style-type: none"> Les dépôts de la clientèle des GE Etatiques sont appelés à connaître une stabilité (170 MDT) et ce raison de la politique de la banque ciblant les dépôts des autres segments de clientèle. L'objectif est de porter la part des dépôts de cette clientèle de 5,9% à fin 2013 à 5,2% à fin 2014 et 3,1% à fin 2018. 	
CLIENTELE GRANDES ENTREPRISES (tous segments):	
<ul style="list-style-type: none"> La croissance prévue des dépôts de la clientèle est estimée à +18,4% en 2014 (vs 2% en 2013), +18,6% en 2015, +17,3% en 2016, +16,3% en 2017 et +16,8% en 2018. L'objectif est de porter les dépôts de la clientèle Grandes Entreprises de 575 MDT à fin 2013 à 680 MDT à fin 2014 et 1 286 MDT à fin 2018 ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de +17,5% sur la période. L'objectif est de porter la part des dépôts de ce type de clientèle de 19,9% à fin 2013 à 20,9% à fin 2014 et 23,7% à fin 2018. 	
Dépôts de la clientèle Tous marchés	<ul style="list-style-type: none"> La croissance attendue des dépôts de la clientèle tous marchés (y compris les autres sommes dues à la clientèle) est estimée à +12,5% en 2014 (vs +9,9% en 2013), +13,3% en 2015, 13,6% en 2016, 13,4% en 2017 et 13,4% en 2018 L'objectif est de porter les dépôts de la clientèle (tout type : dinars et devises) de 2 956 MDT à fin 2013 à 3 326 MDT à fin 2014 et à 5 507 MDT à fin 2018 ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 13,2% au cours de la période 2013-2018. Par type de dépôt : <ul style="list-style-type: none"> L'objectif est de porter les dépôts à vue de 844 MDT à fin 2013 à 1 005 MDT à fin 2014 et à 1 705 MDT à fin 2018 ce qui correspond à un taux de

- croissance annuel moyen de 15,1% au cours de la période 2013-2018.
- L'objectif est de porter les dépôts d'épargne de 1 053 MDT à fin 2013 à 1 170 MDT à fin 2014 et à 1 844 MDT à fin 2018 ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 11,9% au cours de la période 2013-2018.
- L'objectif est de porter les dépôts à terme et autres produits financiers (y compris les autres sommes dues à la clientèle et les créances rattachées) de 1 060 MDT à fin 2013 à 1 151 MDT à fin 2014 et à 1 958 MDT à fin 2018 ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 13,1% au cours de la période 2013-2018.
- Le ratio crédits nets à la clientèle / Dépôts est de 103,3% en 2018 vs 106,6% en 2013

Evolution des Financements

Ressources d'Emprunts /Ressources Spéciales	<ul style="list-style-type: none"> - Quasi stabilité des ressources spéciales (les nouveaux tirages sont équivalents aux remboursements des anciens crédits) sans exclure pour autant le recours à des lignes auprès des Institutions Financières Internationales au cours de la période 2014-2018. - Prorogation de l'emprunt subordonné à durée déterminée de 40 MDT (dont l'échéance initiale était prévue en novembre 2018)
Emprunts Obligataires ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> • Des émissions d'Emprunts Obligataires ordinaires sur le marché local sont prévues à concurrence de : <ul style="list-style-type: none"> - 50 MDT en janvier 2015 remboursable sur 10 ans au taux de 7,5% avec une franchise d'un an, - 50 MDT en juin 2016 remboursable sur 10 ans au taux de 7,5% avec une franchise d'un an, - 50 MDT en juin 2017 remboursable sur 10 ans au taux de 7,5% avec une franchise d'un an,

Evolution des Investissements

Investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Une enveloppe d'investissement IT (Technologie de l'information) est prévue : <ul style="list-style-type: none"> • pour les logiciels : 2 119 mDT en 2014 et 2 000 mDT par an sur la période 2015-2018 • pour le Hardware : 1 729 mDT en 2014 et 1 800 mDT par an sur la période 2015-2018 • Le coût de la rénovation prévue des Sièges (Lafayette et Siège & agence centrale sis à l'avenue Habib Bourguiba) est de 4,3 MDT en 2014, 1,8 MDT en 2015 et 0,4 MDT en 2016. • Les Ouvertures prévues sont de 8 nouvelles agences par an sur la période 2014-2018 de manière à atteindre 167 agences à fin 2018. • Les investissements annuels prévus sont de 1,8 MDT en 2014, pour atteindre 2,4 MDT en 2018. • La poursuite des travaux de rénovation est prévue pour 10 agences en 2014-2015 de manière à achever le programme de rénovation complète du réseau entamée en 2008-2009. Les investissements prévus à ce titre sont de 2,1 MDT. • Pour l'acquisition de matériel & mobilier et autres immobilisations l'enveloppe prévue est de 1,4 MDT en 2014 pour se stabiliser à 0,6 MDT à partir de 2015.
-----------------------	---

- Tableau récapitulatif des investissements à réaliser :

	En Mdt				
	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Logiciels	2 119	2 000	2 000	2 000	2 000
Total Investissements incorporels	2 119	2 000	2 000	2 000	2 000
Matériel Informatique	1 729	1 800	1 800	1 800	1 800
Rénovation des Sièges	4 340	1 814	400	0	0
Rénovations agences	1 947	184	0	0	0
Ouverture agences	1 807	2 001	2 187	2 203	2 405
TOTAL immobilier	8 094	3 999	2 587	2 203	2 405
Matériel	810	145	160	160	175
Autres immobilisations	600	430	425	425	450
TOTAL Matériel et divers	1 410	575	585	585	625
Total Investissements Corporels	11 233	6 374	4 972	4 588	4 830
Total Investissements à réaliser	13 352	8 374	6 972	6 588	6 830

**Portefeuille
investissement**

- Une enveloppe de placement sous forme de BTA et de souscription à l'emprunt national est prévue pour 2014 pour un montant de 53 MDT et stabilité pour le reste de la période (nouvelles souscription à hauteur des remboursements à recevoir)

Evolution des capitaux propres

- Après avoir constaté que les fonds propres (61,3 millions de dinars) de l'UIB sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social (196 millions de dinars), au terme de l'exercice clos au 31 décembre 2013 en lien avec la provision additionnelle de 127,3 millions de dinars, constituée en application de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 édictant de nouvelles règles de provisionnement complémentaire sur les créances en défaut anciennes, l'AGE du 31 juillet 2014 a décidé la mise en place d'un plan de recapitalisation à réaliser par voie de :
 - Réduction de capital de 196 MDT à 98 MDT par la réduction de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement de 10 DT à 5 DT.
 - Augmentation de capital pour un montant maximum de 168 MDT y compris la prime d'émission.
- Les capitaux propres évolueront de 61 MDT en 2013 à 266 MDT en 2014 pour atteindre 418 MDT en 2018.

Evolution du Produit Net Bancaire

Marge d'Intérêts	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de croissance annuel moyen de la marge d'intérêt de 10,4% est prévu au cours de la période 2013- 2018 ; ledit taux a été estimé à partir du coût global des ressources et des taux effectifs moyens (rendement des crédits) sur les principales catégories de crédits. • La marge nette d'intérêt prévue est de 129,9 MDT en 2014 (vs 123,3 MDT en 2013) pour atteindre 202,2 MDT en 2018. • La marge nette d'intérêt en pourcentage des encours nets moyens est de 3,86% en 2014 (vs 4,06% en 2013) et évoluera pour atteindre 3,76% en 2018.
Marge sur Commissions	<ul style="list-style-type: none"> • Une progression annuelle de 15,1% de la marge sur commissions est attendue en 2014 (vs 11% en 2013). • Un taux de croissance annuel moyen de la marge sur commissions de 11,2% est attendu au cours de la période 2013- 2018.
Revenus du Portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> • Une progression annuelle de 17% des revenus du portefeuille commercial et d'investissement en 2014 (vs 13,1% en 2013). • Une progression annuelle attendue de 9,8% des revenus du portefeuille commercial et d'investissement au cours de la période 2013-2018, qui évoluent de 16,1 MDT en 2014 (vs 13,7 MDT en 2013) à 21,8 MDT en 2018.
PNB	<ul style="list-style-type: none"> • Une progression annuelle moyenne sur la période 2013-2018 de 10,6% est attendue pour le PNB qui passerait de 184 MDT en 2013 à 199,9 MDT en 2014 pour atteindre 303,9 MDT en 2018.

Evolution des Charges Générales D'Exploitation

Frais de personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Une progression annuelle de 6,2% des frais de personnel en 2014 (vs -1,5% en 2013). • Une progression annuelle prévue de 8,1% des frais de personnel qui évoluent de 71,9 MDT en 2014 (vs 67,6 MDT en 2013) à 99,7 MDT en 2018. • Une évolution attendue des effectifs de l'UIB de 1 355 en 2014 (vs 1 305 en 2013) à 1 416 à fin 2018.
Charges générales d'exploitation (hors amortissements)	<ul style="list-style-type: none"> • Une progression annuelle de 10,8% des frais généraux en 2014 (vs -2,7% en 2013) en lien notamment avec les frais de marketing et publicité (nouvelle charte) • Une progression annuelle prévue des frais généraux (hors dotations aux amortissements) de 8,3% au cours de la période 2013- 2018
Coefficient d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Une évolution attendue du coefficient d'exploitation (Total frais généraux/PNB) qui passe de 50,1% en 2014 (vs 50,8% en 2013) pour atteindre 45,3% en 2018.
Résultat Brut d'Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Une progression annuelle de 10,5% du RBE en 2014 (vs 36,3% en 2013). • Une progression annuelle prévue du RBE de 13% au cours de la période 2013- 2018 qui passerait de 90,4 MDT en 2013 à 99,9 MDT en 2014 pour atteindre 166,3 MDT en 2018

Evolution du Coût Net du Risque

	<ul style="list-style-type: none"> • Une dotation nette aux provisions pour risque de contrepartie de 36,7 MDT en 2014 (vs 31,2 MDT en 2013), 45,2 MDT en 2015, 51,3 MDT en 2016, 56,4 MDT en 2017 et 63,9 MDT en 2018 (y compris la dotation pour provisions dites collectives calculée sur la base de 0,1% des encours sains moyens). • Le CNR de contrepartie a été déterminé de manière à atteindre un taux de couverture des créances classées par les provisions de 79% en 2014 (vs 77% en 2013) et 96% à fin 2018. Le CNR par marché évolue comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ CLIPRI (clients particuliers) : 23,5 MDT en 2014 (100 Pb), 30,6 MDT en 2015 (116 Pb), 34,9 MDT en 2016 (118 Pb), 39,1 MDT en 2017 (118 Pb) et 43,5 MDT en 2018 (118 Pb)
--	--

- PRO/TPE (professionnels et Très petites entreprises) : 1,2 MDT en 2014 (114 Pb), 1,4 MDT en 2015 (116 Pb), 1,6 MDT en 2016 (118 Pb), 1,8 MDT en 2017 (120 Pb) et 2 MDT en 2018 (120 Pb)
- PME (petites et moyennes entreprises) : 0,3 MDT en 2014 (33 Pb), 0,4 MDT en 2015 (46 Pb), 0,5 MDT en 2016 (46 Pb), 0,6 MDT en 2017 (46 Pb) et 0,7 MDT en 2018 (46 Pb)
- GE (grandes entreprises) : 3,2 MDT en 2014 (33 Pb), 5,1 MDT en 2015 (46 Pb), 5,9 MDT en 2016 (46 Pb), 6,8 MDT en 2017 (46 Pb) et 7,8 MDT en 2018 (46 Pb)
- Une dotation nette pour risque opérationnel de 0,7 MDT par an au cours de la période 2014-2018.
- Une dotation nette annuelle de 0,6 MDT pour résultat de correction de valeur sur le portefeuille investissement.
- Le Coût Net du Risque représente 1,13% des encours crédits nets moyens à fin 2014 (vs 1,09% en 2013) pour atteindre 1,21% des encours nets moyens en 2018

Evolution du Résultat Net

Résultat Net	<ul style="list-style-type: none"> • Un Résultat Net de 38,1 MDT en 2014 (vs 38 MDT en 2013) et qui va atteindre 65,4 MDT à fin 2018, enregistrant ainsi une progression annuelle moyenne de 11,5% au cours de la période 2013- 2018.
Dividendes	<ul style="list-style-type: none"> • Un dividende de 34% à servir au titre des exercices 2014-2018.

Evolution du ratio de solvabilité

Ratio de Solvabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Moyennant une recapitalisation de 167 MDT, le ratio de solvabilité est de 11,2% à horizon 2018 vs 13,1% en 2014. Le ratio Tier one (risques nets encourus/ fonds propres nets de base) est de 8,8% à fin 2018 vs 9,7% en 2014
-----------------------------	---

6.5.2 Les ressources de la banque :

6.5.2.1 Les dépôts de la clientèle :

L'UIB entend renforcer son maillage géographique de façon significative au cours des quatre prochaines années en portant son réseau de 127 agences à fin 2013 à 167 agences en 2018.

Ces ouvertures s'accompagneront d'un effort de diversification accrue du portefeuille d'engagements auprès des Entreprises et des Particuliers/Professionnels à travers notamment une segmentation plus fine de la clientèle.

Ces actions seront accompagnées d'un plan de développement commercial adapté, visant à renforcer les ressources de la banque au niveau de ses dépôts. Ceux-ci devraient évoluer comme suit:

	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	En MDT 2018E
A vue *	607	723	824	944	1 077	1 229
Épargne	1 053	1 170	1 306	1 468	1 647	1 844
A terme *	918	1 005	1 156	1 335	1 536	1 769
En devises **	304	354	407	460	520	591
Autres	74	74	74	74	74	74
TOTAL	2 956	3 326	3 767	4 280	4 854	5 507

* Dépôts en dinars tunisiens

** Cette rubrique comprend les dépôts à vue et à terme en devises étrangères.

6.5.2.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Dépôts et avoirs des établissements financiers (MDT)	154	147	289	289	289	289

6.5.2.3 Les emprunts et ressources spéciales :

Les emprunts et ressources spéciales vont évoluer de 333 MDT en 2013 à 329 MDT en 2018 et ce, compte tenu de l'émissions de 3 emprunts obligataires de 50 MDT chacun au cours des années 2015, 2016 et 2017, et des remboursements des échéances des emprunts en cours.

	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Emprunts Obligataires	200	177	203	230	252	219
Emprunts subordonnés	80	80	80	80	80	80
Ressources spéciales	23	23	23	23	22	22
Emprunt en devises	21	13	6	0	0	0
Dettes rattachées	8	8	8	8	8	8
Emprunts et Ressources spéciales (MDT)	333	301	321	342	363	329

6.5.2.4 Les Capitaux Propres :

Après avoir constaté que les fonds propres (61,3 millions de dinars) de l'UIB sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social (196 millions de dinars), au terme de l'exercice clos au 31 décembre 2013 en lien avec la provision additionnelle de 127,3 millions de dinars, constituée en application de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 édictant de nouvelles règles de provisionnement complémentaire sur les créances en défaut anciennes, l'AGE du 31 juillet 2014 a décidé la mise en place d'un plan de recapitalisation à réaliser par voie de :

- Réduction de capital de 196 MDT à 98 MDT par la réduction de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement de 10 DT à 5 DT.
- Augmentation de capital pour un montant maximum de 168 MDT y compris la prime d'émission.

Les capitaux propres évolueront de 61 MDT en 2013 à 266 MDT en 2014 pour atteindre 418 MDT en 2018 :

	En mDT					
	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Capital	196 000	98 000	98 000	98 000	98 000	98 000
Augmentation de capital	0	167 000	167 000	167 000	167 000	167 000
Réserves Légales	4 760	4 760	6 666	8 779	11 234	14 150
Fonds Social	9 457	9 457	9 457	9 457	9 457	9 457
Autres Réserves	289	289	289	289	289	289
Résultat de l'exercice	38 016	38 108	42 262	49 114	58 307	65 405
Report à nouveau	-187 187	-51 171	-27 925	-2 145	27 815	63 382
Total Capitaux Propres	61 335	266 443	295 749	330 493	372 101	417 682

Les bénéfices prévisionnels seront répartis selon le tableau ci-dessous :

	En mDT					
	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Résultat de l'exercice	38 016	38 108	42 262	49 114	58 307	65 405
Réserve légale	0	1 905	2 113	2 456	2 915	3 270
Distribution de dividendes (34%)	0	12 957	14 369	16 699	19 824	22 238
Report à nouveau	38 016	23 246	25 780	29 959	35 567	39 897

6.5.3 Emplois de la banque :

6.5.3.1 Les crédits à la clientèle :

L'évolution attendue des crédits accordés à la clientèle reflète un double effort de développement du fonds de commerce Particuliers & Professionnels (élargissement de l'offre commerciale, renforcement des ventes croisées etc.) et d'une dynamisation de la pression commerciale auprès des Entreprises (Grandes Entreprises et PME).

Sur ce dernier segment, l'UIB entend développer un réseau d'agences dédiées tout en renforçant sa présence sur les grandes opérations de financement (notamment financement de projets à l'échelle nationale).

Sur le segment des Professionnels et des Particuliers, l'UIB entend occuper une position de marché de premier plan via une offre adaptée aux besoins de ses clients.

Sur chacun de ces grands segments de clientèle, l'UIB entend mettre en place des plans de développement commerciaux et fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs afin d'organiser de manière optimale le plan d'actions des équipes commerciales.

Par ailleurs, le programme d'ouverture de nouvelles agences ainsi qu'une politique active de partenariats viendront soutenir cette dynamique de développement des encours de crédits.

Evolution des engagements bruts (En MDT)

	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Comptes débiteurs	151	171	186	211	244	281
Crédits Court Terme	574	611	635	684	739	797
Crédits Long Terme	2 379	2 741	3 150	3 590	4 080	4 632
Total crédits sains	3 104	3 523	3 971	4 485	5 063	5 710
Engagements par signature sains	243	293	343	393	443	493
Total Engagements sains (Bilan & H.Bilan)	3 347	3 816	4 314	4 878	5 506	6 203
Créances classées (Bilan & H.Bilan)	428	468	506	552	596	649
Total Engagements bruts (Bilan & H.Bilan)	3 775	4 284	4 821	5 430	6 103	6 852

Evolution des crédits nets à la clientèle (En MDT)

	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Crédits bruts à la clientèle (Bilan)	3 526	3 985	4 471	5 030	5 653	6 353
Provisions & Agios réservés	-375	-410	-464	-525	-591	-666
Crédits nets à la clientèle	3 151	3 575	4 008	4 505	5 062	5 687

6.5.3.2 Le Portefeuille d'investissement :

	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	En MDT 2018E
Bons de Trésor Assimilable	27	50	50	50	56	62
Emprunt National	-	30	30	30	24	18
Fonds Géré SICAR	12	11	10	10	9	9
Participations	5	5	5	5	5	5
Obligations	3	2	2	2	2	1
TOTAL	46	98	97	97	96	95

6.5.3.3 Les valeurs immobilisées :

Ce poste devrait atteindre près de 38 MDT à fin 2018 contre 49 MDT à fin 2014.

Ce niveau stable en moyenne des immobilisations est justifié par les nombreux investissements que doit réaliser l'UIB afin de mettre en œuvre son plan de développement, à savoir et de façon non exhaustive :

- Poursuite de la modernisation et l'extension du réseau
- Rénovation des Sièges de la Banque
- Modernisation et harmonisation des outils informatiques

Ces investissements s'inscrivent dans une double logique de renforcement et d'optimisation de l'organisation fonctionnelle de la banque et d'amélioration de la qualité des services offerts aux clients :

	2014E	2015E	2016E	2017E	En mDT 2018E
Logiciels	2 119	2 000	2 000	2 000	2 000
Total Investissements incorporels	2 119	2 000	2 000	2 000	2 000
Matériel Informatique (1)	1 729	1 800	1 800	1 800	1 800
Rénovation des Sièges	4 340	1 814	400	0	0
Rénovations agences	1 947	184	0	0	0
Ouverture agences	1 807	2 001	2 187	2 203	2 405
TOTAL immobilier (2)	8 094	3 999	2 587	2 203	2 405
Matériel	810	145	160	160	175
Autres immobilisations	600	430	425	425	450
TOTAL Matériel et divers (3)	1 410	575	585	585	625
Total Investissements Corporels (1+2+3)	11 233	6 374	4 972	4 588	4 830
Total Investissements à réaliser	13 352	8 374	6 972	6 588	6 830

6.5.4 Les Résultats d'exploitation :

6.5.4.1 La marge d'intérêts :

La marge d'intérêt évoluera de 130 MDT en 2014 (vs 123 MDT en 2013) pour atteindre 202 MDT en 2018 soit un taux de croissance annuel moyen de 10,4% entre 2013 et 2018 :

	En MDT					
	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Intérêts & Revenus assimilés	214	240	266	302	341	383
Intérêts encourus et charges assimilées	- 91	- 110	- 123	- 142	-161	-181
Marge d'intérêts	123	130	143	160	180	202
Taux de croissance annuel	15,9%	5,3%	10,0%	12,4%	12,1%	12,3%

Le développement attendu de la marge d'intérêts repose sur plusieurs facteurs :

- Renforcement sur les marchés des Particuliers et Professionnels par l'optimisation des procédures internes, le raccourcissement des délais d'octroi et un élargissement de l'offre commerciale
- Le développement de l'équipement de la clientèle existante et l'acquisition de nouveaux clients
- La dynamisation de l'action de recouvrement

6.5.4.2 Les commissions nettes :

La marge sur commissions évoluera de 54 MDT en 2014 (vs 47 MDT en 2013) pour atteindre 80 MDT en 2018 soit un taux de croissance annuel moyen de 11,2% entre 2013 et 2018 :

	En MDT					
	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Commissions reçues	50	57	63	69	76	84
Commissions encourues	3	3	3	4	4	4
Commissions nettes	47	54	59	66	72	80
Taux de croissance annuel	11,0%	15,1%	10,1%	10,2%	10,3%	10,4%

L'amélioration attendue de la contribution des commissions nettes sera permise par le développement d'une offre de services sur-mesure à l'attention des PME et des Grandes Entreprises ainsi que le segment des clients haut de gamme. Des efforts marketing seront également entrepris pour améliorer l'offre produits orientée vers le segment Particuliers/ Professionnels.

Cet élargissement de l'offre commerciale sera relayé par des opérations commerciales et ponctuelles, visant à la fois la clientèle existante et des prospects.

6.5.4.3 Le Produit Net Bancaire :

Le PNB attendu pour 2014 est de 200 MDT (vs 184 MDT en 2013). Il évoluera pour atteindre 304 MDT en 2018, soit un taux d'accroissement annuel de 10,6% pour la période 2013-2018.

	En MDT					
	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Marge d'intérêts	123	130	143	161	180	202
Marge sur commissions	47	54	59	66	72	80
Revenu portefeuille-titres commercial et opérations financières	11	12	13	14	15	16
Revenus du portefeuille d'Investissement	2	4	6	6	5	5
Produit Net Bancaire	184	200	221	246	273	304
Taux de croissance annuel	14,4%	8,7%	10,4%	11,3%	11,1%	11,3%

6.5.4.4 Les charges opératoires :

Les charges opératoires vont atteindre 138 MDT en 2018 vs 94 MDT en 2013 et 100 MDT en 2014 soit un taux de croissance annuel moyen de 8% pour la période 2013-2018 :

	En MDT					
	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Frais de personnel	-68	-72	-78	-84	-90	-100
Charges d'exploitation	-18	-20	-22	-23	-25	-28
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	- 8	- 8	- 9	-10	-10	-10
Total Charges Opératoires	-94	- 100	-109	- 117	-125	-138
Coefficient d'exploitation	50,8%	50,0%	49,3%	47,7%	45,8%	45,3%

L'UIB veillera de façon spécifique à la maîtrise de ses charges dans l'optique d'une amélioration continue de son coefficient d'exploitation.

6.5.4.5 Les dotations aux provisions :

Les dotations estimées tiennent compte de l'évolution la provision à caractère général dite collective.

Cette évolution reflète également les efforts qui sont entrepris par l'UIB en matière de recouvrement (renforcement des équipes, modernisation de l'outil IT...) afin d'optimiser les conditions du recouvrement amiable et du contentieux.

	En MDT					
	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Sur créances à la clientèle	- 31	- 37	- 45	- 51	- 56	- 64
Sur risques divers	- 2	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1
Dotations aux provisions	- 33	- 38	- 46	- 53	- 58	- 65

6.6 LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2014-2018 :

6.6.1 Bilans prévisionnels :

(En MDT)

<u>Bilan</u>	<u>2013R</u>	<u>2014E</u>	<u>2015E</u>	<u>2016E</u>	<u>2017E</u>	<u>2018E</u>
Actif						
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	71	127	181	243	316	394
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	272	269	410	410	410	410
AC 3- Créances sur la clientèle	3 151	3 575	4 008	4 505	5 062	5 687
AC 5- Portefeuille d'investissement	46	98	97	96	96	95
AC 6- Valeurs immobilisées	43	49	48	45	42	38
AC 7- Autres actifs	38	40	45	58	69	35
Total Actif	3 622	4 158	4 789	5 358	5 995	6 659
Passif						
PA 1- Banque centrale et C.C.P	-	-	-	-	-	-
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	154	147	289	289	289	289
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	2 956	3 326	3 767	4 282	4 854	5 507
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	333	301	321	342	363	329
PA 5- Autres passifs	117	117	117	117	117	117
Total Passif	3 561	3 891	4 493	5 028	5 623	6 242
Capitaux Propres						
CP 1- Capital	196	98	98	98	98	98
<i>Augmentation de capital</i>	-	167	167	167	167	167
CP 2- Réserves	15	15	16	19	21	24
CP 3- Autres capitaux propres	-	-	-	-	-	-
CP 5- Résultats reportés	(187)	(51)	(28)	(1)	28	63
CP 6- Résultat de l'exercice	38	38	42	49	58	65
				-		
Total Capitaux Propres	61	267	296	330	372	418
Total Passif & Capitaux Propres	3 622	4 158	4 789	5 358	5 995	6 659

6.6.2 Etat des engagements hors bilan prévisionnels :

	<u>2013R</u>	<u>2014E</u>	<u>2015E</u>	<u>2016E</u>	<u>2017E</u>	(En MDT) <u>2018E</u>
<i>Passifs Eventuels</i>						
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	544	571	599	629	660	694
HB 2- Crédits Documentaires	79	83	87	91	96	100
Total Passifs Eventuels	622	653	686	720	756	794
<i>Engagements donnés</i>						
HB 4-Engagements de financements donnés	86	90	94	99	104	109
HB 5- Engagements sur titres	0	0	0	0	0	0
Total Engagements Donnés	86	90	94	99	104	109
<i>Engagements Reçus</i>						
HB 7- Garanties Reçues	847	889	934	980	1029	1081
Total des Engagements reçus	847	889	934	980	1029	1081

6.6.3 Etat des résultats prévisionnels :

(En MDT)

	<i>R2013</i>	<i>2014P</i>	<i>2015P</i>	<i>2016P</i>	<i>2017P</i>	<i>2018P</i>
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	214,1	239,8	265,8	302,3	340,8	382,7
PR 2- Commissions perçues	49,6	57,1	62,8	69,2	76,2	84,1
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	11,3	11,6	12,8	14,0	15,2	16,4
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	2,5	4,5	5,6	5,6	5,5	5,4
Total produit d'exploitation bancaire	277,5	313,0	347,0	391,1	437,7	488,6
Charges d'exploitation bancaire						
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	90,8	110,0	123,0	141,7	160,8	180,5
CH 2- Commissions encourues	2,7	3,1	3,3	3,7	3,9	4,3
CH 3- Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	-	-	-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	93,5	113,1	126,3	145,4	164,7	184,8
Produit Net Bancaire	184,0	200	220,7	245,7	273,0	303,9
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	- 31,8	- 37,4	- 45,9	- 52,0	- 57,1	- 64,6
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	- 1,2	- 0,6	- 0,6	- 0,6	- 0,6	- 0,6
PR 7- Autres produits d'exploitation	0,1	-	-	-	-	-
CH 6- Frais de personnel	- 67,6	- 71,9	- 77,9	- 83,8	- 89,5	- 99,7
<i>CH 7- Charges générales d'exploitation</i>	- 18,4	- 20,4	- 21,7	- 23,5	- 25,4	- 27,5
<i>CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	- 7,5	- 7,7	- 9,1	- 9,8	- 10,3	- 10,4
Résultat d'Exploitation	57,5	62,0	65,5	76,0	90,1	101,1
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	0,5	-	-	-	-	-
CH 11- Impôt sur les sociétés	- 20,0	- 23,9	- 23,2	- 26,9	- 31,8	- 35,7
RESULTAT DE L'EXERCICE	38,0	38,1	42,3	49,1	58,3	65,4

6.6.4 Etats de flux de trésorerie prévisionnels :

(En MDT)

	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
<i>Flux d'exploitation</i>						
Produits d'exploitation encaissés	266	309	341	385	432	483
Charges d'exploitation décaissées	(90)	(113)	(126)	(145)	(165)	(185)
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements bancaires et financiers	(1)	0	0	0	0	0
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(242)	(460)	(479)	(550)	(614)	(689)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle	263	370	441	514	574	653
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(88)	(74)	(83)	(96)	(101)	(66)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(1)	(20)	(22)	(23)	(25)	(28)
Impôt sur les bénéfices	(2)	(24)	(23)	(27)	(32)	(36)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	105	(12)	48	58	69	134
<i>Flux d'investissement</i>						
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	3	4	6	6	5	5
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement	3	(53)	0	0	0	0
Acquisition/Cession sur Immobilisations	(6)	(13)	(8)	(7)	(6)	(6)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(0)	(62)	(2)	(1)	(1)	(1)
<i>Flux de financement</i>						
Emission d'actions	0	167	0	0	0	0
Emprunt subordonné	0	0	0	0	0	0
Augmentation/Diminution des Emprunts & Ressources Spéciales	(8)	(32)	20	20	21	(34)
Dividendes versés	0	0	(13)	(14)	(17)	(20)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(8)	135	7	6	4	(54)
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	97	61	53	63	72	79
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	92	189	250	303	366	438
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	189	250	303	366	438	517

6.7 INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS :

6.7.1 INDICATEURS PREVISIONNELS :

	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	En MDT 2018E
Dépôts et avoirs de la clientèle	2 956	3 326	3 767	4 281	4 854	5 507
Ressources spéciales & dettes rattachées	333	301	321	342	363	329
Créances nettes sur la clientèle	3 151	3 575	4 008	4 505	5 062	5 687
Créances sur la clientèle (brutes)	3 784	4 292	4 829	5 438	6 111	6 861
Capitaux propres	61	266	296	330	372	418
Capitaux propres avant résultat	23	228	253	281	314	352
Total bilan	3 622	4 158	4 789	5 358	5 995	6 659
PNB	184	200	221	246	273	304
Commissions nettes	47	54	59	66	72	80
Charges d'exploitation (Hors amortissements)	-18	-20	-22	-23	-25	-28
Frais de personnel	-68	-72	-78	-84	-90	-100
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-8	-8	-9	-10	-10	-10
Total provisions et agios réservés	-375	-410	-464	-525	-591	-666
Résultat net	38	38	42	49	58	65
Dividendes			13	14	17	20

6.7.2 RATIOS PREVISIONNELS :

RATIOS DE STRUCTURE

	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Capitaux Propres / Total Bilan	1,7%	6,4%	6,2%	6,2%	6,2%	6,3%
Dépôts / Total Bilan	81,6%	80,0%	78,7%	79,9%	81,0%	82,7%
Créances Nettes / Total Bilan	87,0%	86,0%	83,7%	84,1%	84,4%	85,4%
Dépôts / Créances Nettes	93,8%	93,0%	94,0%	95,0%	95,9%	96,8%

RATIOS DE PRODUCTIVITE

	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Coefficient d'exploitation	50,8%	50,0%	49,3%	47,7%	45,8%	45,3%
Commissions nettes / Frais de Personnel	69,4%	75,1%	76,3%	78,3%	80,8%	80,1%

RATIOS DE RENTABILITE

	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
RoE moyen (Rltat/capitaux propres moyens)	90,0%	23,3%	15,0%	15,7%	16,6%	16,6%
RoA moyen (Rltat/total Actif moyen)	1,1%	1,0%	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%
Résultat Net / PNB	20,7%	19,1%	19,1%	20,0%	21,4%	21,5%
PNB / Total Bilan	5,1%	4,8%	4,6%	4,6%	4,6%	4,6%
Commissions nettes / PNB	25,5%	27,0%	27,0%	26,7%	26,5%	26,3%

RATIOS DE RISQUE

	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Créances classées (sans autres actifs) (En MDT)	428	468	506	552	596	649
Evolution	-11,0%	9,3%	8,2%	9,1%	8,0%	8,9%
Agios réservés sur créances classées (B + HB) (En MDT)	88	97	105	115	124	135
Evolution	-11,5%	9,7%	8,5%	9,3%	8,2%	9,1%
Créances classées nettes d'agios réservés (En MDT) (a)	340	371	401	437	472	514
Provisions sur créances classées (B + HB) (En MDT) (b)	262	295	336	382	434	492
Evolution		12,7%	13,9%	13,9%	13,4%	13,4%
Total Engagement (B + HB) (En MDT)	3 784	4 292	4 829	5 438	6 111	6 861
Taux des créances accrochées	11,3%	10,9%	10,5%	10,2%	9,8%	9,5%
Taux de couverture des créances accrochées par les provisions (b/a)	77%	79%	84%	87%	92%	96%

6.7.3 CASH FLOW PREVISIONNEL :**Cash-Flow (En MDT)**

	2013R	2014E	2015E	2016E	2017E	2018E
Résultat Net	38	38	42	49	58	65
Dotations aux Provisions	33	38	46	53	58	65
Amortissements des Immobilisations	8	8	9	10	10	10
Cash-Flow	79	84	98	112	126	140

6.8 AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES :



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Immeuble International City Center – Tour
des bureaux
Centre Urbain Nord – 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB) AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2014 A 2018

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Union Internationale de Banques « UIB » et dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital envisagée par l'UIB pour un montant de 167 millions de dinars, nous avons examiné les données financières prévisionnelles de la période allant de 2014 à 2018 et dont les principaux paramètres prévisionnels se présentent comme suit :

(en MDT)

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018
Produit Net Bancaire	200,0	220,7	245,7	273,0	303,9
Résultat d'exploitation	62,0	65,5	76,0	90,1	101,1
Résultat net	38,1	42,3	49,1	58,3	65,4
Total Bilan	4 158	4 789	5 358	5 995	6 659

Ces projections financières et les hypothèses qui ont été retenues pour leur élaboration ont été établies par la Direction Générale et approuvées par le Conseil d'Administration de la banque.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie. Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 24 juillet 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

FINOR
Mustapha Medhioub